

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À MONTRÉAL

« ON PARLE BEAUCOUP DE NOUS, MAIS ON NOUS PARLE PAS À NOUS » :
L'AGENTIVITÉ SEXUELLE DES PERSONNES TRAVAILLEUSES DU SEXE
S'IDENTIFIANT AU GENRE FEMME DANS LE CADRE DE LEUR TRAVAIL

MÉMOIRE

PRÉSENTÉ

COMME EXIGENCE PARTIELLE

DE LA MAITRISE EN SEXOLOGIE

PAR

PAMÉLA PLOURDE

AVRIL 2021

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À MONTRÉAL
Service des bibliothèques

Avertissement

La diffusion de ce mémoire se fait dans le respect des droits de son auteur, qui a signé le formulaire *Autorisation de reproduire et de diffuser un travail de recherche de cycles supérieurs* (SDU-522 – Rév.04-2020). Cette autorisation stipule que «conformément à l'article 11 du Règlement no 8 des études de cycles supérieurs, [l'auteur] concède à l'Université du Québec à Montréal une licence non exclusive d'utilisation et de publication de la totalité ou d'une partie importante de [son] travail de recherche pour des fins pédagogiques et non commerciales. Plus précisément, [l'auteur] autorise l'Université du Québec à Montréal à reproduire, diffuser, prêter, distribuer ou vendre des copies de [son] travail de recherche à des fins non commerciales sur quelque support que ce soit, y compris l'Internet. Cette licence et cette autorisation n'entraînent pas une renonciation de [la] part [de l'auteur] à [ses] droits moraux ni à [ses] droits de propriété intellectuelle. Sauf entente contraire, [l'auteur] conserve la liberté de diffuser et de commercialiser ou non ce travail dont [il] possède un exemplaire.»

REMERCIEMENTS

La production de ce mémoire n'aurait pas été possible sans l'apport indéniable de nombreuses personnes dont je suis, et serai éternellement reconnaissante :

Aux personnes travailleuses du sexe ayant accepté de me rencontrer, de s'ouvrir sur leurs expériences et de m'accorder leur confiance, merci infiniment. Je suis marquée positivement par chacune de nos rencontres, vous êtes tellement inspirantes. Ce mémoire n'aurait pas été possible sans vous!

À toi Simon, pour ta direction sans failles, ton soutien, ton humanisme, ton enthousiasme, ta patience et tes conseils judicieux, merci infiniment. Tu es une personne particulièrement significative dans mon parcours, tu amènes mes réflexions à un autre niveau et nourris ma passion pour la recherche. Je n'aurais pas franchi la ligne d'arrivée sans toi!

À toi Benjamin, pour ton amour inconditionnel et ton soutien constant, merci infiniment. Tu es ma source de bonheur et d'inspiration, et tu m'as offert le courage nécessaire afin de ne pas abandonner dans les moments plus difficiles. Merci d'être tout simplement la personne que tu es.

Aux humains incroyables qui font partie de ma vie, famille et ami·es, qui m'encouragent à tous les jours et me poussent à persévérer, merci! Je suis plus que choyée de vous avoir dans ma vie. Mais je voudrais adresser un merci bien spécial à toi Gabrielle, pour nos nombreuses séances de rédaction, ton soutien et tes encouragements quotidiens, ainsi qu'à toi Roxanne, qui a pris des heures et des

heures de ton temps pour m'aider pour la mise en page de ce mémoire, merci infiniment!

Et pour conclure, j'aimerais adresser un merci bien spécial au Conseil de recherche en sciences humaines du Canada (CRSH) pour m'avoir octroyé une bourse d'étude m'ayant permis de compléter ma maîtrise. J'en suis excessivement reconnaissante, merci!

TABLE DES MATIÈRES

REMERCIEMENTS	iii
INTRODUCTION.....	1
CHAPITRE I	
PROBLÉMATIQUE	3
1.1 Discours polarisés entourant le travail du sexe	5
1.2 L’agentivité des femmes TDS.....	9
1.3 Objet de la présente étude	10
CHAPITRE II	
ÉTAT DES CONNAISSANCES	13
2.1 Décision des femmes d’effectuer le travail du sexe.....	13
2.2 Violence au sein de l’industrie du sexe.....	15
2.3 Stratégies mobilisées par les femmes TDS afin d’accroître leur sécurité et protéger leur santé dans le cadre de leur travail.....	19
2.4 L’agentivité	22
2.5 Limites des connaissances actuelles.....	24
CHAPITRE III	
CADRE CONCEPTUEL	27
3.1 Travail du sexe	27
3.2 Agentivité sexuelle.....	29
3.3 Approche féministe constructiviste.....	35
3.4 Sociologie interactionniste du travail.....	39
3.5 Complémentarité des approches	41

CHAPITRE IV	
MÉTHODOLOGIE.....	43
4.1 Objectifs de l'étude	43
4.2 Méthodologie qualitative exploratoire	44
4.3 Outil de collecte des données; l'entretien semi-dirigé	45
4.4 Recrutement des personnes participantes.....	47
4.5 Critères d'inclusion de l'étude	49
4.6 Échantillon final	50
4.7 Stratégie d'analyse; analyse thématique	52
4.8 Critères de scientificité de l'étude.....	53
4.9 Considérations éthiques	55
CHAPITRE V	
RÉSULTATS	58
5.1 Motivations initiales à pratiquer le travail du sexe	58
5.1.1 Financières	58
5.1.2 Sexuelles	60
5.1.3 Curiosité	61
5.2 Contrôle exercé dans la pratique du travail du sexe.....	61
5.2.1 Contrôle exercé dans leurs offres de service.....	62
5.2.2 Contrôle exercé sur leurs conditions de travail.....	73
5.2.3 Stratégies mobilisées pour protéger leur santé sexuelle.....	81
5.2.4 Stratégies mobilisées afin d'accroître leur sécurité.....	83
5.3 Évaluation de leurs expériences en tant que TDS	90
5.3.1. Éléments positifs de leur pratique du travail du sexe.....	90
5.3.2 Éléments négatifs de leur pratique du travail du sexe.....	97

5.4	Conception du travail du sexe comme un travail	106
5.4.1	Un travail qui implique de nombreuses responsabilités.....	107
5.4.2	Un travail qui ne se limite pas à la performance d'actes sexuels.....	108
CHAPITRE VI		
	DISCUSSION	110
6.1	Rappel des objectifs de l'étude	110
6.2	Le travail du sexe comme une réponse à divers besoins.....	111
6.3	Les TDS comme expertes de leurs expériences.....	114
6.4	Conception du travail du sexe comme un <i>travail</i>	119
6.5	Influences agissant sur l'agentivité sexuelle	122
6.6	Retombées et limites de l'étude	125
	CONCLUSION	131
ANNEXE A		
	Guide d'entrevue.....	133
ANNEXE B		
	Affiche de recrutement.....	136
ANNEXE C		
	Courriel envoyé aux organismes et aux cliniques de dépistage et texte décrivant l'étude.....	138
ANNEXE D		
	Formulaire de consentement	142
ANNEXE E		
	Ressources.....	147
ANNEXE F		
	Certificat éthique.....	150
	RÉFÉRENCES.....	152

RÉSUMÉ

L'agentivité sexuelle des personnes travailleuses du sexe (TDS) s'identifiant au genre femme, soit leur posture de sujet dans le cadre de leur travail, fait l'objet de nombreux discours polarisés. Alors que la position prohibitionniste stipule que ces dernières sont des victimes de violence sexuelle exemptes de pouvoir décisionnel, les TDS et leurs allié·es affirment que celles-ci détiennent un pouvoir d'agir dans le cadre de leur travail. Mais qu'en est-il, au niveau empirique, de l'agentivité de ces dernières dans le cadre de leur travail? Ancrée dans une approche féministe constructiviste et guidée par l'approche de la sociologie du travail, notre étude explore cette composante auprès de neuf personnes TDS s'identifiant au genre femme par le biais d'une méthodologie qualitative. Nos résultats démontrent que l'agentivité sexuelle de ces dernières est transversale; outre le fait qu'elles exercent du contrôle dans le cadre de leur travail par la mise en place de stratégies afin de protéger leur santé sexuelle et accroître leur sécurité physique, elles personnalisent l'ensemble de leur pratique afin qu'elle soit adaptée à leurs limites personnelles. En outre, leurs expériences sont plurielles et ne peuvent être comprises qu'à travers le prisme unique de la violence. Cependant, l'agentivité sexuelle des personnes TDS s'identifiant au genre femme n'est pas libre de toute influence; le contexte social et politique étant particulièrement hostile à leur endroit, elles sont limitées dans l'expression de leur agentivité en raison de la stigmatisation et la criminalisation de leurs activités. Notre étude met en lumière que ces dernières sont expertes de leurs expériences; il semble dès lors impératif de transformer et nuancer le discours dominant qui les dépeint comme étant foncièrement victimes, vision qui occulte leurs multiples réalités et besoins.

Mots clés : agentivité sexuelle, travail du sexe, prostitution, travailleuses du sexe, pouvoir d'agir, féminisme

INTRODUCTION

Tantôt dépeint comme une forme de violence sexuelle (Farley *et al.*, 2004; Gaedah, 2003; MacKinnon, 2014), tantôt considéré comme une « occupation génératrice de revenus » (Mensah, 2007, p.1), le travail du sexe, soit l'échange de services sexuels contre toute forme de rémunération, fait l'objet de nombreux débats sociaux, politiques et féministes. Au cœur de ces débats polarisés se trouve la notion d'agentivité des travailleuses du sexe (TDS); alors que la position prohibitionniste stipule que ces dernières sont des victimes exemptes de réel pouvoir décisionnel et soumises aux désirs des hommes (Poulin, 2017), les TDS et leurs alliées défendent qu'elles possèdent du pouvoir d'agir dans le cadre de leur travail (Mensah et Laberge, 2006; Parent et Bruckert, 2010; Toupin, 2006, 2009), pouvoir d'agir pourtant invalidé et récusé par la criminalisation de leurs activités (Vanwesenbeeck, 2017). Bien que le pouvoir d'agir se trouve au cœur des discours contentieux entourant le travail du sexe, peu d'études empiriques l'ont spécifiquement exploré. Conséquemment, ce projet de recherche vise à documenter l'agentivité sexuelle des personnes TDS s'identifiant au genre femme¹ dans le cadre de leur travail, soit leur prise de décision d'effectuer le travail du sexe, leur posture de sujet lors des interactions sexuelles avec les clients

¹ Notre échantillon comportant des personnes s'identifiant partiellement au genre femme, nous mobiliserons les termes « personnes TDS s'identifiant au genre femme » et non « femmes TDS » lorsque nous faisons référence à notre étude. Nous féminiserons l'ensemble de nos propos en ce qui concerne les résultats de notre étude, féminisation qui fait référence au terme « personnes » et qui respectent les accords féminins utilisés par nos personnes participantes lors de nos communications et des entrevues. Cependant, nous utiliserons les termes « femmes TDS » lorsque nous rapportons les propos de divers auteur·es ayant utilisé ces termes (principalement au sein des chapitres *Problématique* et *État des connaissances*).

(Lang, 2011), ainsi que l'identification, la communication et la négociation de leurs limites sexuelles (Hammers, 2009; Lang, 2011) dans le cadre de leur travail.

Au sein du premier chapitre, nous exposerons la problématique justifiant l'élaboration de notre étude. Plus précisément, nous décrirons les discours polarisés entourant le travail du sexe et nous situerons l'agentivité sexuelle des personnes TDS s'identifiant au genre femme au sein de ceux-ci. Dans le deuxième chapitre, nous présenterons les études empiriques récentes entourant la thématique de l'agentivité sexuelle des personnes TDS s'identifiant au genre femme dans le cadre de leur travail, soit les recherches explorant la décision de ces dernières d'effectuer le travail du sexe, la violence perpétrée à leur endroit dans le cadre de leur travail, et les stratégies qu'elles mobilisent afin de prévenir et contrer cette violence. Nous terminerons ce chapitre en présentant les études empiriques ayant spécifiquement exploré l'agentivité des femmes TDS, tout en exposant les limites des connaissances actuelles. Dans le troisième chapitre, nous exposerons le cadre conceptuel mobilisé afin de mener notre étude. Plus précisément, nous décrirons le concept de travail du sexe, d'agentivité sexuelle, ainsi que les deux approches théoriques mobilisées pour l'analyse de nos résultats, soit l'approche féministe constructiviste et la sociologie interactionniste du travail. Au sein du quatrième chapitre, nous présenterons la démarche méthodologique mobilisée pour notre étude, soit les diverses étapes effectuées afin de mener notre recherche. Dans le cinquième chapitre, nous exposerons les résultats de l'analyse thématique de nos entrevues semi-dirigées menées auprès de neuf personnes TDS s'identifiant au genre femme sur le sujet de l'agentivité sexuelle. Le sixième chapitre présentera l'analyse de nos principaux résultats à la lumière de notre cadre conceptuel en les confrontant avec les résultats d'études antérieures menées sur notre objet de recherche. En guise de conclusion de ce chapitre, nous présenterons les retombées et les limites de notre étude, et proposerons des pistes de recherches ultérieures.

CHAPITRE I

PROBLÉMATIQUE

L'« agentivité », cette capacité des individus à être des agents actifs de leur propre vie, est ici associée au « consentement », sous-entendu d'un choix éclairé et conscient. [...] Le culte du choix libre et consentant des femmes à monnayer leur corps [...] est choquant.²

Il y en a des professeur·es qui parlent que c'est une question d'agentivité pour les femmes, de métier comme un autre, et je pense que c'est une honte que les universités servent à reproduire [...] encore une fois des mythes concernant la vie des femmes, et permettent et perpétuent le danger que représentent les hommes pour des femmes dans certaines situations, et particulièrement dans la situation de la prostitution.³

Aujourd'hui, la femme est une poubelle à sperme. Elle est pénétrée dans toutes ses ouvertures. Elle n'est plus une personne, elle est un réceptacle.⁴

² Chouinard, M.-A. (2018, 2 novembre). Prostitution : la FFQ divague. *Le Devoir*. Récupéré de <https://www.ledevoir.com/opinion/editoriaux/540483/prostitution-la-ffq-divague>

Propos mentionnés par Marie-Andrée Chouinard, rédactrice en chef du *Devoir*. Elle a publié cet éditorial en réaction à la décision de la Fédération des femmes du Québec de reconnaître l'agentivité des femmes dans l'industrie du sexe.

³ La CLES. (2015, 5 octobre). *Sortir de la prostitution : enjeux et défis* [Vidéo en ligne]. Récupéré de <https://www.youtube.com/watch?v=6Ss3LOoqrJ8>

Propos mentionnés par Diane Matte, fondatrice de la CLES, organisme abolitionniste luttant contre l'exploitation sexuelle et la prostitution lors d'une conférence publique s'étant déroulée à la Grande bibliothèque de Montréal.

Véhiculés dans la sphère médiatique québécoise, ces propos forts, sans équivoque, hostiles et exempts de nuances, reflètent le discours social dominant entourant le travail du sexe et les femmes le pratiquant. Le travail du sexe, soit l'échange de services sexuels contre toute forme de rémunération, est publiquement dépeint comme une pratique dégradante, un problème social qui doit être éradiqué afin d'atteindre l'égalité entre les hommes et les femmes (Vanwesenbeeck, 2017). En ce qui concerne les femmes TDS, elles sont fréquemment représentées dans la sphère médiatique comme des victimes dépourvues de pouvoir, des personnes exploitées et manipulées ayant vécu des expériences essentiellement traumatisantes; tel que le défend Weitzer (2018), les médias de masse offrent un portrait peu nuancé du travail du sexe, portrait qui renforce la stigmatisation des personnes oeuvrant dans l'industrie du sexe. Critiquer le discours dominant relève pratiquement de l'indicible; la voix des femmes TDS qui rejette l'étiquette de victime et propose une vision nuancée de l'industrie du sexe est bien souvent rejetée publiquement et perçue comme illégitime (Mensah, 2003; Parent, 2001; Toupin, 2006, 2009). En novembre 2018, la Fédération des femmes du Québec (FFQ) adoptait une proposition visant à reconnaître la capacité d'agir des femmes dans la prostitution/industrie du sexe (FFQ, 2018). Suite à l'adoption de cette proposition qui visait à défendre les droits de toutes les femmes dans l'industrie du sexe, et non seulement celles s'identifiant comme victimes, la FFQ fut la cible de nombreuses critiques, insultes, et menaces (FFQ, 2018), constat reflétant le contexte social hostile à l'endroit des femmes TDS. La polémique entourant la prise de position de la FFQ n'est qu'un exemple; cette confrontation dans les discours entourant le travail du sexe perdure depuis de nombreuses années, et ce

⁴ Daoust, J.-P. (2019, 6 novembre). Prostitution : « aujourd'hui, la femme est une poubelle à sperme ». *Journal de Montréal*. Récupéré de <https://www.journaldemontreal.com/2019/11/06/prostitution-aujourd'hui-la-femme-est-une-poubelle-a-sperme>
Propos mentionnés par Rose Dufour, fondatrice de la Maison de Marthe, organisme abolitionniste qui vise à sortir les femmes de la prostitution.

autant dans la sphère médiatique qu’au sein des mouvements féministes (Mensah et Laberge, 2006).

1.1 Discours polarisés entourant le travail du sexe

Historiquement, le travail du sexe a fait l’objet de nombreux débats sociaux et politiques, et ce particulièrement au sein des mouvements féministes (Parent et Bruckert, 2010; Parent, 2001). Ces débats, à valence émotionnelle et politique très forte, sont toujours en vigueur au Québec et au Canada. Plus précisément, deux positions s’affrontent lorsqu’il est question de travail du sexe, soit la position prohibitionniste⁵ qui souhaite éliminer ce dernier, et celle luttant pour les droits des TDS qui revendique sa décriminalisation (Geadah, 2003; Parent et Bruckert, 2010). Alors que la prostitution⁶ est perçue par les groupes prohibitionnistes comme étant la plus ancienne forme d’exploitation des femmes et le symbole ultime de la domination de ces dernières par les hommes (Geadah, 2003), les TDS et leurs allié·es luttent pour l’amélioration de leurs conditions de travail, et conçoivent le travail du sexe comme étant une activité génératrice de revenus au même titre que toute autre profession (Parent, 2001).

⁵Bien que les écrits cités au sein de ce mémoire utilisent les termes « abolitionniste » et « néo-abolitionniste » afin de faire référence aux positions luttant contre le travail du sexe, le terme abolitionniste fait historiquement référence à l’abolition des lois ou sanctions qui étaient imposées par l’État (Toupin, 2009). Considérant que les positions « abolitionniste » et « néo-abolitionniste » dans le débat féministe actuel s’inscrivent dans une logique prohibitionniste (Mensah et Lee, 2010) en s’attaquant au travail du sexe lui-même et non à l’abolition des lois qui l’entourent, nous utilisons le terme « prohibitionniste » au sein de ce mémoire afin de faire référence aux positions qui luttent pour la criminalisation partielle ou complète du travail du sexe.

⁶ En convergence avec notre position politique, nous utilisons le terme travail du sexe et non prostitution au sein ce mémoire (voir le chapitre *Cadre conceptuel* – Section 3.1). Cependant, le terme prostitution est utilisé lorsque les auteur·es cité·es adhèrent à la position prohibitionniste et rejettent la conception du travail du sexe comme un travail.

Plus précisément, la position prohibitionniste stipule que la prostitution constitue un abus et une violation des droits de la personne (Geadah, 2003; Ricci *et al.*, 2014), soit une pratique qui déshumanise les femmes (Farley *et al.*, 2004). Cette position n'effectue aucune distinction entre la prostitution volontaire et celle étant forcée; elle soutient que le corps des femmes ne peut faire l'objet de commerce, ne peut être marchandé contre des biens matériels ou de l'argent. La prostitution constitue clairement et simplement une pratique allant à l'encontre de la dignité humaine (Gaedah, 2003; Lavallée, 2003). Selon la position prohibitionniste, concevoir cette dernière comme une forme de travail ne fait que légitimer et normaliser une forme extrême d'exploitation des femmes et des enfants (Geadah, 2003), voire institutionnaliser les inégalités entre les hommes et les femmes (Poulin, 2017). Que les femmes dans l'industrie du sexe se disent consentantes ou non, la prostitution constitue une forme de violence sexuelle qui porte atteinte à leur intégrité physique et mentale (Farley, 2004). Ainsi, les féministes prohibitionnistes affirment que le droit de se prostituer n'existe pas, tout comme la notion de libre choix, notion qui nie ou minimise les traumatismes qui agissent comme portes d'entrée dans la prostitution (Geadah, 2003; MacKinnon, 2014). Selon cette position, le fait de réduire l'exercice de la prostitution à une décision individuelle occulte les inégalités sociales, politiques et économiques dans lesquelles les femmes évoluent (Conseil du statut de la femme, 2012) et banalise les rapports inégaux entre les hommes et les femmes qui existent et persistent (Geadah, 2003). L'entrée des femmes dans la prostitution serait, dans la grande majorité des cas, due au vécu d'une grande précarité financière (MacKinnon, 2014; Poulin, 2004). Ainsi, la pratique de la prostitution constitue un moyen de survie pour ces dernières, et non une décision éclairée, considérant qu'elles ne disposent d'aucune solution alternative afin de subvenir à leurs besoins (Farley *et al.*, 2004; Poulin, 2004). En résumé, selon la position prohibitionniste, la prostitution est violence (Farley *et al.*, 2004; Gaedah, 2003; MacKinnon, 2014); le consentement des femmes à cette dernière est donc impossible et impensable (Moran et Farley, 2019).

En 2014, le gouvernement du Canada s'appuie sur la perspective prohibitionniste pour modifier le cadre législatif entourant la prostitution et adopte la *Loi sur la protection des collectivités et des personnes victimes d'exploitation*. Cette loi vise, entre autres, à sanctionner tout achat de services sexuels. La logique avouée derrière ce changement de loi est fort simple; en éliminant la demande, il sera plus facile d'enrayer le travail du sexe (Ministère de la Justice Canada, 2014). Le Parlement du Canada, par l'adoption de cette loi, souhaite « lutter contre les dommages sociaux causés par la marchandisation des activités sexuelles » et « protéger la dignité humaine et l'égalité de tous les Canadiens et Canadiennes » (Ministère de la Justice Canada, 2014, p.1). Ainsi, ce dernier conçoit la vente de services sexuels comme une pratique allant à l'encontre de la dignité humaine qui entraîne forcément des conséquences négatives chez les TDS. Toutes les personnes pratiquant le travail du sexe sont perçues comme des victimes devant être protégées, tandis que le fardeau de l'étiquette criminelle est désormais transféré aux clients et aux tierces parties (Ministère de la Justice Canada, 2014). Par cette loi, on passe donc d'une décriminalisation de la vente de services sexuels (TDS) à la criminalisation de l'achat de services sexuels (clients).

L'adoption de cette loi fut fortement contestée par les communautés de TDS et leurs alliés. Alors que le gouvernement canadien affirme vouloir protéger les individus oeuvrant dans l'industrie du sexe par l'adoption de cette loi (Ministère de la Justice Canada, 2014), les personnes luttant pour la décriminalisation du travail du sexe soutiennent que la criminalisation de l'achat de services sexuels a l'effet inverse; elle accentue la violence perpétrée à l'endroit des TDS, accroît leur stigmatisation et réduit leur autonomie dans le cadre de leur travail (Ka Hon Chu et Glass, 2013; Krüsi *et al.*, 2014; Vanwesenbeeck, 2017). Ces dernières ne peuvent communiquer les termes de leurs services librement avec leurs clients et doivent s'isoler afin d'offrir des services sexuels, ce qui compromet grandement leur sécurité. En outre, considérant que le travail du sexe n'est pas reconnu comme un métier légitime, il

n'est soumis à aucune norme légale, réduisant la capacité des TDS à négocier des conditions de travail décentes (Comte, 2014; Mensah et Bruckert, 2012; van der Meulen et Durisin, 2008; Vanwesenbeeck, 2017). De plus, la criminalisation d'une composante importante de leurs activités accroît la stigmatisation perpétrée à leur endroit et réduit leur accès à divers services de santé et de services sociaux (Mensah et Bruckert, 2012; Vanwesenbeeck, 2017).

Contrairement à la position prohibitionniste, celle luttant pour les droits des TDS et donc pour la décriminalisation de leurs activités considère le travail du sexe comme une « occupation génératrice de revenus » (Mensah, 2007, p.1) qui permet aux personnes TDS de répondre à leurs divers besoins (Comte, 2014; Mensah et Laberge, 2006; Parent, 2001). Refusant de concevoir le travail du sexe comme un phénomène univoque, cette position met l'accent sur l'hétérogénéité des expériences des femmes oeuvrant dans l'industrie du sexe et reconnaît leur pouvoir d'agir dans le cadre de leur travail (Parent, 2001; Parent et Bruckert, 2010; Pheterson, 2001; Toupin, 2006, 2009). Elle soutient l'idée qu'analyser l'ensemble des expériences des femmes TDS à travers le prisme de l'exploitation occulte leurs multiples réalités; ces dernières ont des besoins variés, différents profils et expérimentent le travail du sexe de diverses façons et dans différents contextes (Parent et Bruckert, 2010; Toupin, 2006). En outre, il est essentiel de distinguer le travail du sexe de la violence, distinction qui permet d'identifier concrètement les situations à risque pour ensuite agir sur ces dernières et accroître la protection des individus oeuvrant dans l'industrie du sexe. Comme l'indiquent Parent et Bruckert,

Si on relie ces deux concepts en affirmant que la « prostitution » est violence, toutes les activités de la personne, ses relations avec les clients comme avec les gérants, sont rangées sous le signe de la violence. On ne peut donc plus observer des situations particulières comme violentes ni chercher des solutions : le tout est violence. (2010, p. 21).

Ainsi, considérant que la criminalisation va à l'encontre des droits des personnes dans l'industrie du sexe, notamment le droit à la liberté, à des conditions de travail sécuritaires, à la santé ainsi qu'à l'égalité et la non-discrimination (Alliance canadienne pour la réforme des lois sur le travail du sexe, 2018), la position luttant pour la décriminalisation du travail du sexe exige l'abolition de toute loi criminelle entourant l'échange de services sexuels contre toute forme de rémunération (Corriveau, 2010).

1.2 L'agentivité des femmes TDS

Au cœur des débats polarisés entourant le travail du sexe se trouve la notion d'agentivité des femmes oeuvrant dans l'industrie du sexe; alors que la position prohibitionniste stipule que les femmes TDS sont des victimes d'exploitation sexuelle soumises aux désirs des hommes (Poulin, 2017), les TDS et leurs alliées défendent que ces dernières possèdent du pouvoir d'agir dans le cadre de leur travail (Mensah et Laberge, 2006; Parent et Bruckert, 2010; Toupin, 2006, 2009), pouvoir d'agir invalidé par le fait même de la criminalisation de leurs activités (Vanwesenbeeck, 2017). Mais que sait-on, empiriquement, sur l'agentivité sexuelle de ces dernières dans le cadre de leur travail? Alors que cette notion est constamment mobilisée dans les discours contentieux portant sur le travail du sexe, très peu de recherches scientifiques explorent cette composante de plein fouet. En effet, un grand nombre d'études scientifiques mobilise une approche prohibitionniste, analysant d'emblée les expériences des femmes à travers le prisme de l'exploitation. Ce prisme accorde peu de place à ces dernières pour s'exprimer sur leurs expériences subjectives et plurielles (Weitzer, 2010). Lorsque le discours des femmes TDS diverge du discours dominant hostile à leur endroit, leur voix est considérée comme aliénée et est donc, peu entendue (Mensah, 2003; Toupin, 2006, 2009; Weitzer, 2005).

1.3 Objet de la présente étude

En contexte actuel où le débat entre ces deux positions polarisées est toujours prégnant (Parent et Bruckert, 2010; Mensah et Laberge, 2006), il continue de teinter les travaux scientifiques et théoriques. D'une part, plusieurs études empiriques tentent d'appuyer le discours prohibitionniste en multipliant les données sur les expériences traumatiques et les impacts néfastes découlant de la pratique du travail du sexe (e.g. Farley *et al.*, 2004; Raphael et Shapiro, 2004). D'autre part, certaines études soutiennent sa décriminalisation en documentant les conséquences préjudiciables de la criminalisation du travail du sexe (e.g. Krüsi *et al.*, 2014; McBride *et al.*, 2020). Cependant, un nombre restreint de recherches aborde l'agentivité sexuelle des personnes TDS s'identifiant au genre femme dans le cadre de leur travail alors que cette dernière se trouve au coeur des débats polarisés entourant le travail du sexe, résultant en une surreprésentation de l'analyse des expériences des TDS sous le prisme de l'exploitation. Il est impératif d'offrir l'espace à ces dernières afin qu'elles s'expriment sur leurs expériences subjectives et plurielles. Alors que la voix des femmes dont le vécu diverge du discours dominant est peu entendue socialement comme dans les écrits scientifiques (Toupin, 2006, 2009; Weitzer, 2005, 2010), il est crucial de mener des études empiriques en mobilisant directement l'agentivité sexuelle. En outre, lorsqu'elle est mobilisée au sein d'études empiriques, elle ne fait pas l'objet d'une définition uniforme et consensuelle; elle est parfois appréhendée comme la capacité à faire le choix d'exercer la pratique du travail du sexe, à considérer ce dernier comme un choix occupationnel intéressant (Benoît *et al.*, 2017), à établir un équilibre entre la sécurité économique et la mobilisation de pratiques sécuritaires avec leurs clients (Ragsdale *et al.*, 2007), ou encore à négocier et à exercer du contrôle ou du pouvoir dans la pratique du travail du sexe (Bailey et Figueroa, 2018; Burnes *et al.*, 2018). Ces éléments de définition, fragmentés et

explorant diverses composantes, limitent la compréhension de l'agentivité sexuelle des TDS dans le cadre de leur travail. À notre connaissance, aucune étude n'a exploré cette dernière en mobilisant une définition plus vaste et intégrative. Considérant ces limites, notre étude vise à documenter l'agentivité sexuelle des personnes TDS s'identifiant au genre femme, soit la capacité de ces dernières à prendre des décisions pour leur bien-être, à adopter une posture de sujet lors d'interactions à caractère sexuel (Lang, 2011) et à identifier, communiquer et négocier leurs limites sexuelles (Hammers, 2009; Lang, 2011) dans le cadre de leur travail. La mobilisation de cette définition intégrative nous permettra de capter la complexité et la pluralité des expériences des TDS dans le cadre de leur travail. L'utilisation du concept d'agentivité sexuelle, et non d'agentivité, est également justifiée. Se trouvant à la base du concept d'agentivité sexuelle (Lang, 2011), l'agentivité (ou l'agentivité personnelle) renvoie à « la capacité d'agir en tant que personne compétente, consciente et responsable » (Smette *et al.*, 2009, p. 370, traduction libre), soit au fait d'être agent·e de ses actions (Bulot *et al.*, 2007). Considérant que la pratique du travail du sexe implique des interactions à caractère sexuel, nous mobilisons le concept d'agentivité sexuelle qui fait spécifiquement référence au déploiement de cette capacité d'agir dans la sphère de la sexualité (voir le chapitre *Cadre conceptuel*, section 3.2).

Notre étude est pertinente et cruciale à plusieurs niveaux. Au niveau scientifique, tel que mentionné précédemment, très peu de recherches empiriques ont documenté l'agentivité sexuelle des personnes TDS s'identifiant au genre femme dans le cadre de leur travail. En outre, nous prenons appui sur le peu de recherches menées sur le sujet en mobilisant une définition de ce concept plus vaste et inclusive. Cette définition nous permettra de dresser un portrait plus complet et complexe de l'agentivité sexuelle des personnes TDS s'identifiant au genre femme, soit de mettre en lumière la pluralité de leurs expériences et les multiples manifestations de pouvoir d'agir qu'elles exercent dans le cadre de leur travail. Au niveau social, tel que

mentionné précédemment, considérant que le discours dominant considère le travail du sexe comme une violence, soit un problème social à enrayer, le pouvoir d'action de ces dernières dans le cadre de leur travail et leur capacité à prendre des décisions pour leur bien-être sont des composantes peu reconnues et entendues, voire invisibilisées (Toupin, 2006, 2009; Vanwesenbeck, 2017). Notre étude donne voix aux principales concernées et met en lumière ces composantes; en se dissociant de la conceptualisation du travail du sexe comme une forme de violence, les résultats émanant de cette étude auront le potentiel de nuancer et complexifier les discours entourant le travail du sexe et les femmes le pratiquant (Toupin, 2006). En outre, dans notre société actuelle où la pratique du travail du sexe est associée à l'immoralité et l'illégalité (Vanwesenbeck, 2017), explorer l'agentivité sexuelle des TDS constitue une façon de lutter contre la stigmatisation perpétrée à leur endroit; dans notre étude, ces dernières sont considérées comme des professionnelles expertes de leurs expériences, et non comme des victimes ou des criminelles. Au niveau politique, les informations recueillies au sein de cette étude permettront de proposer des recommandations politiques en faveur de l'adoption d'une nouvelle législation, législation qui reconnaît le statut d'experte des TDS et défend leurs droits à la santé, la sécurité et la dignité. Pour terminer, au niveau sexologique, les résultats de cette étude pourront être mobilisés dans le développement de programmes d'intervention spécifiques à cette population, programmes visant la promotion de leur santé et de leur pouvoir d'agir dans le contexte de leur travail.

Dans la lutte contre la violence perpétrée à l'endroit des personnes TDS, alors que des efforts considérables sont déployés dans la mobilisation de lois et l'augmentation du contrôle policier (Ministère de la Justice Canada, 2014), le discours des personnes oeuvrant dans l'industrie du sexe est très peu, voire aucunement mobilisé, alors que ces dernières sont les premières concernées (Toupin, 2006). Cette étude souhaite renverser cette tendance en s'appuyant sur le fondement que celles-ci sont expertes de leur propre vécu.

CHAPITRE II

ÉTAT DES CONNAISSANCES

Dans ce chapitre, nous présenterons les études empiriques récentes entourant la thématique de l'agentivité sexuelle des femmes TDS dans le cadre de leur travail. Dans un premier temps, nous présenterons les recherches ayant documenté la prise de décision des femmes d'effectuer le travail du sexe. Ensuite, nous exposerons les études portant sur la violence perpétrée à l'endroit de ces dernières dans le cadre de leur travail, et celles explorant les stratégies mobilisées par les femmes TDS afin de prévenir et contrer cette violence. Finalement, nous présenterons les études portant explicitement sur l'agentivité des femmes TDS dans le cadre de leur travail. Nous soulèverons ensuite les limites des études en guise de conclusion.

2.1 Décision des femmes d'effectuer le travail du sexe

Tel que mentionné au sein du chapitre précédent, la prise de décision des femmes de débiter et poursuivre le travail du sexe fait l'objet de nombreux discours sociaux polarisés, discours qui sont reconduits au sein des écrits scientifiques. Alors que certain·es auteur·es soulèvent que les femmes ne peuvent librement consentir à la pratique du travail du sexe dû à divers facteurs de vulnérabilité (Farley *et al.*, 2004), d'autres distinguent le vécu d'expériences personnelles traumatiques et la prise de décision des TDS de pratiquer ce travail (Bailey et Figueora, 2018; Swendeman *et al.*, 2015).

D'une part, concevant la prostitution comme un problème social, certain·es chercheur·es ont documenté les facteurs de risque associés à l'entrée dans l'industrie du sexe (Farley *et al.*, 2004; Wilson et Widom, 2010). En effet, plusieurs recherches font un lien étroit entre la pratique de la prostitution et le vécu de traumatismes sévères en enfance chez les femmes (Farley *et al.*, 2004; Kramer et Berg, 2003; Wilson et Widom, 2010), événements qui seraient liés à leur entrée dans l'industrie du sexe (Wilson et Widom, 2010). Les personnes ayant vécu de l'abus et de la négligence en enfance seraient plus à risque de présenter des problèmes de comportements à l'adolescence, tels qu'une initiation précoce à la sexualité, comportement étant lié à une prise de risques au niveau sexuel et à l'entrée dans la prostitution (Wilson et Widom, 2010). Selon une recherche menée auprès de 854 femmes oeuvrant dans la prostitution, plus de la moitié de celles-ci a affirmé avoir été agressée sexuellement et battue par une personne responsable de leurs besoins pendant l'enfance (Farley *et al.*, 2004). De façon similaire, une étude américaine menée auprès de 309 femmes TDS travaillant dans la rue soulève que près de la moitié de celles-ci aurait vécu une agression physique ou sexuelle en contexte familial (Kramer et Berg, 2003). Face à cette prévalence de violence vécue en enfance, Farley et ses collègues (2004) défendent que les femmes impliquées dans le milieu de la prostitution ne peuvent s'y engager de façon volontaire; elles ont été objectivées en tant qu'enfants et la violence à leur endroit a été rationalisée, voire niée par leurs agresseurs, constat qui se répète dans l'exercice de la prostitution.

D'autre part, plusieurs études empiriques qui considèrent le travail du sexe comme un travail se sont penchées sur les motivations d'entrée des TDS dans l'industrie du sexe. Ces dernières sont plurielles; les études documentent que les TDS ont débuté le travail du sexe en réponse à un besoin financier, que ce dernier soit criant ou non (Bailey et Figueora, 2018; Benoît *et al.*, 2017; Parent et Bruckert, 2005; Swendeman *et al.*, 2015), suite à des événements de vie critique (e.g. avoir été abandonné·e par sa famille) (Benoît *et al.*, 2017; Swendeman *et al.*, 2015), afin de rencontrer des gens

(Parent et Bruckert, 2005), pour explorer leur sexualité (Benoît *et al.*, 2017; Parent et Bruckert, 2005), afin de satisfaire une curiosité, ou encore pour mettre à profit leurs forces et leurs compétences (Benoît *et al.*, 2017). Des études soulèvent que malgré le fait que certaines femmes révèlent la présence de nombreuses contraintes les ayant poussé vers l'industrie du sexe, telles qu'une grande insécurité économique et un rejet familial (Swendeman *et al.*, 2015), elles continuent de pratiquer ce travail considérant qu'il leur offre une indépendance financière et une plus grande liberté de gestion de leur temps (Bailey et Figueora, 2018; Benoît *et al.*, 2017; Swendeman *et al.*, 2015). Une étude récente portant sur l'évaluation subjective de la pratique du travail du sexe de 218 TDS au Canada rapporte que plusieurs d'entre elles apprécient particulièrement le contrôle qu'elles détiennent sur leurs conditions de travail : elles choisissent leurs clients, les pratiques sexuelles offertes et leurs heures de travail, libertés qu'elles n'ont pas nécessairement au sein d'autres emplois (Benoît *et al.*, 2020). Certain·es auteur·es ont également documenté les compétences mobilisées par les femmes TDS dans l'exercice du travail du sexe et les défis qu'elles rencontrent; ces dernières doivent détenir une bonne capacité d'écoute, être confiantes et professionnelles, et être capables de composer avec les différentes personnalités des clients (Parent et Bruckert, 2005). Pour celles qui travaillent de façon indépendante, elles doivent aussi développer des compétences en gestion et en administration (Parent et Bruckert, 2005). En outre, les femmes TDS doivent conjuguer avec la forte compétition présente dans l'industrie (Parent et Bruckert, 2005) et l'instabilité de cette dernière, composantes pouvant les plonger dans une grande précarité financière (Pitcher, 2015).

2.2 Violence au sein de l'industrie du sexe

Plusieurs études scientifiques ont documenté la prévalence de violence au sein de l'industrie du sexe et les diverses formes de violences perpétrées à l'endroit des TDS. Selon une revue systématique des écrits portant sur la violence vécue par ces dernier·ères à travers le monde, entre 45% et 75% des TDS auraient été victimisé·es dans le cadre de leur travail au cours de leur vie, et entre 32% et 55% dans la dernière année (Deering *et al.*, 2014). Malgré la présence de plusieurs formes de violence perpétrées à leur endroit, les agressions verbales, physiques et sexuelles sont les plus souvent rapportées (Decker *et al.*, 2013; Shannon *et al.*, 2009). La violence commise à l'endroit des TDS se produirait principalement pendant l'acte sexuel avec les clients, où ces derniers font usage de coercition afin d'obtenir des services sexuels n'ayant pas été négociés préalablement (Cepeda et Nowotny, 2014; Decker *et al.*, 2013). Plusieurs études empiriques soulèvent que la violence ne serait pas seulement commise par les clients mais aussi par des tierces parties, des partenaires intimes, des membres du corps policier ou d'autres TDS (Cepeda et Nowotny, 2014; Decker *et al.*, 2013; Deering *et al.*, 2014; Lyons *et al.*, 2017; Shannon *et al.*, 2009; Simic et Rhodes, 2009). En outre, l'occurrence de violence serait fortement influencée par le contexte dans lequel le travail du sexe s'effectue; les personnes qui pratiquent le travail du sexe en sollicitant les clients dans la rue seraient davantage à risque de vivre de la violence, en comparaison à celles qui travaillent à l'intérieur, soit dans un salon de massage, pour une agence d'escorte, ou dans les boîtes de nuit (Bailey et Figueora, 2018; Deering *et al.*, 2014; Harris *et al.*, 2011; Katsulis *et al.*, 2010; Raphael et Shapiro, 2004). Cependant, les femmes TDS travaillant à l'intérieur ne sont pas d'emblée protégées; elles sont également fréquemment victimes de violence (Farley *et al.*, 2004; Raphael et Shapiro, 2004).

Divers·es auteur·es documentent que face à cette violence, plusieurs TDS évitent volontairement de rapporter la violence qu'elles vivent à la police. Après avoir été victimes de stigmatisation, de préjugés, d'humiliation ou encore d'indifférence suite à leurs dénonciations, plusieurs d'entre elles renoncent à avoir recours à la protection

de l'État (Harris *et al.*, 2011; Lyons *et al.*, 2017; Simic et Rhodes, 2009). Certaines études rapportent aussi un abus de pouvoir de la part du corps policier, où celui-ci utilise l'illégalité des gestes commis par les femmes TDS afin de justifier la violence perpétrée à leur endroit, ou pour leur soutirer des faveurs sexuelles (Decker *et al.*, 2013; Simic et Rhodes, 2009). Quelques études documentent que certaines TDS présentent aussi une rationalisation de leurs agressions (Decker *et al.*, 2013; Lyons *et al.*, 2017) et une conception de la violence comme étant un risque associé au métier (Cepeda et Nowotny, 2014). En effet, selon une étude menée auprès de femmes TDS au Mexique, lorsque ces dernières ne rapportent pas d'épisode de violence, elles se considèrent comme « chanceuses » (Cepeda et Nowotny, 2014). Selon plusieurs auteur·es, cette grande vulnérabilité à la violence met en péril leur capacité à négocier des pratiques sexuelles sécuritaires telles que le port du condom, et compromet donc leur santé sexuelle (Cepeda et Nowotny, 2014; Decker *et al.*, 2013; Lazarus *et al.*, 2011).

Plusieurs études empiriques menées au Canada documentent que la criminalisation du travail du sexe favorise l'occurrence de violences à l'endroit des TDS (Anderson *et al.*, 2015; Krüsi *et al.*, 2014; Lyons *et al.*, 2017; McBride *et al.*, 2020). Dans un premier temps, quelques auteur·es démontrent qu'un contrôle policier étroit près de leurs lieux de travail, justifié par la criminalisation de leurs activités, poussent les femmes TDS à s'isoler afin de négocier avec leurs clients, contexte qui accroît les risques de violence (Anderson *et al.*, 2015; Krüsi *et al.*, 2014). Une étude qualitative menée auprès de femmes TDS de rue à Vancouver a relevé que ces dernières, de peur que leurs clients se fassent prendre, effectuent les échanges de services sexuels hors de la vue des autorités, réduisant ainsi la possibilité de demander de l'aide si le besoin se présente (Krüsi *et al.*, 2014). La présence policière près de leurs lieux de travail étant plus élevée, les clients sont plus réticents à faire appel aux services des femmes TDS (Anderson *et al.*, 2015; Krüsi *et al.*, 2014). Conséquemment, considérant que leurs revenus diminuent, l'étude de Krüsi et ses collègues (2014) documente que les

femmes acceptent des clients et des pratiques sexuelles qu'elles auraient généralement refusés, telles que l'offre de services à des clients intoxiqués ou encore la pratique de services sexuels sans condom, mettant en péril leur sécurité physique et leur santé sexuelle. Quelques études empiriques soulèvent aussi que la criminalisation des tierces parties, soit des tenancier·ères d'établissements érotiques, des réceptionnistes et des chauffeurs, nuit à la sécurité des femmes oeuvrant dans l'industrie du sexe (Anderson *et al.*, 2015; McBride *et al.*, 2020). Alors que ces individus ont la responsabilité de protéger les femmes TDS des clients violents, la criminalisation de leurs activités les empêche d'effectuer un triage serré des nouvelles demandes de clients et de venir librement en aide aux femmes TDS sans craindre d'être poursuivies en justice (Anderson *et al.*, 2015; McBride *et al.*, 2020). D'ailleurs, alors que les tierces parties sont représentées socialement comme étant nécessairement violentes envers les femmes TDS (McBride *et al.*, 2020) des études empiriques soulèvent que les relations entre les femmes TDS et les tierces parties ne sont pas univoques; elles varient du soutien à l'exploitation (Bruckert et Law, 2013 ; Goldenberg *et al.*, 2015).

Ainsi, la position prohibitionniste et celle luttant pour la décriminalisation du travail du sexe mobilisent toutes deux la forte prévalence de violence dans l'industrie du sexe afin d'appuyer leur argumentaire. Alors que les communautés de TDS et leurs allié·es soutiennent que la criminalisation ne fait qu'accentuer la violence perpétrée à l'endroit des TDS, constat démontré au sein de nombreuses études empiriques (Anderson *et al.*, 2015; Deering *et al.*, 2014; Krüsi *et al.*, 2014; Lyons *et al.*, 2017; McBride *et al.*, 2020), la position prohibitionniste stipule que la décriminalisation ou la légalisation n'éliminerait pas les agressions perpétrées envers les femmes dans l'industrie du sexe (Farley *et al.*, 2004; Gaedah, 2003; MacKinnon, 2014; Moran et Farley, 2019), mais au contraire les rendrait légitimes et acceptables, considérant que la prostitution en soi est une forme de violence (Farley *et al.*, 2004).

2.3 Stratégies mobilisées par les femmes TDS afin d'accroître leur sécurité et protéger leur santé dans le cadre de leur travail

La prévalence de violence ayant été documentée au sein de nombreuses études empiriques, plusieurs recherches se sont penchées, pour leur part, sur les stratégies mobilisées par les femmes TDS afin d'accroître leur sécurité dans le cadre de leur travail (Bungay et Guta, 2018; Harris *et al.*, 2011; Katsulis *et al.*, 2010; Krüsi *et al.*, 2012). Selon plusieurs auteur·es, ces dernières sont conscientes des risques associés à leur profession et déploient, en conséquence, plusieurs moyens de protection (Bungay et Guta, 2018; Harris *et al.*, 2011). Dans un premier temps, quelques études soulèvent que les TDS ont recours à leur instinct pour guider leurs actions dans la pratique du travail du sexe (Bungay et Guta, 2018; Harris *et al.*, 2011; Parent et Bruckert, 2005). Lors de la négociation avec leurs clients, celles-ci porteraient une attention particulière aux éléments conflictuels chez leurs interlocuteurs, tels qu'une réticence à payer le prix demandé ou encore une résistance à vouloir porter un condom. Si ces éléments sont présents, elles éviteraient de donner des services à ces derniers (Katsulis *et al.*, 2010). En outre, considérant que la consommation de substances chez les clients est associée à une plus forte propension à l'agressivité, plusieurs femmes TDS refusent de rencontrer des clients qui sont sous l'influence de substances (Bungay et Guta, 2018; Katsulis *et al.*, 2010). Des études ont aussi relevé que plusieurs TDS se procurent de l'équipement de protection pour se défendre en cas de violence, tel qu'une arme ou du poivre de cayenne (Bungay et Guta, 2018; Harris *et al.*, 2011; Katsulis *et al.*, 2010; Krüsi *et al.*, 2012; Parent et Bruckert, 2005). Une étude récente soulève aussi que certaines femmes renforcent leur sécurité en instaurant une ambiance relaxante lors de leurs offres de services, ambiance qui permet de réduire l'anxiété du client et minimiser les possibilités de conflit. Elles avertissent aussi une tierce partie de l'endroit et l'heure de leur rendez-vous afin

d'obtenir un secours si le besoin se manifeste, et ce particulièrement si la rencontre se déroule dans un endroit inconnu de celles-ci (Bungay et Guta, 2018).

En outre, quelques études empiriques documentent que certaines femmes TDS choisissent de pratiquer le travail du sexe pour un employeur afin d'accroître leur sécurité physique. Considérant que plusieurs établissements de services érotiques sont munis de caméras de surveillance, tiennent une liste de mauvais clients, et offrent de la protection sur place, certaines femmes TDS se sentent davantage en sécurité de pratiquer le travail du sexe au sein de ces endroits (Katsulis *et al.*, 2010; Krüsi *et al.*, 2012; Parent et Bruckert, 2005). Ce choix n'est cependant pas unanime; des études ont révélé que certaines femmes TDS préfèrent, pour leur part, exercer le travail du sexe de façon indépendante, contexte de travail qui leur offre une plus grande liberté au niveau de leur horaire et de leurs conditions de travail (Katsulis *et al.*, 2010; Pitcher, 2015).

La pratique du travail du sexe étant particulièrement stigmatisée, les stratégies mobilisées par les femmes TDS afin de préserver leur santé émotionnelle dans le cadre de leur travail ont également été documentées au sein de quelques études empiriques. Ces dernières révèlent que les femmes oeuvrant dans l'industrie du sexe effectuent une séparation entre leur vie professionnelle et leur vie privée (Abel, 2011; Bellhouse *et al.*, 2015; Harris *et al.*, 2011; Parent et Bruckert, 2005), stratégie pouvant être difficile à mettre en place pour certaines femmes TDS (Bellhouse *et al.*, 2015), et se construisent diverses identités afin de créer une distance émotionnelle avec leur travail (Abel, 2011; Harris *et al.*, 2011). Considérant la stigmatisation de leur profession, cette stratégie leur permet de protéger leur estime de soi (Harris *et al.*, 2011). Plusieurs femmes TDS conçoivent le travail du sexe comme une performance (Abel, 2011) et utilisent un pseudonyme dans le cadre de leur travail afin de préserver leur anonymat (Bungay et Guta, 2018; Harris *et al.*, 2011), anonymat qui leur offre une bulle de protection contre l'humiliation publique fréquemment perpétrée à

l'endroit des TDS (Harris *et al.*, 2011). En outre, plusieurs auteur·es soulèvent que les femmes TDS effectuent une distinction entre leur vie professionnelle et leur vie privée en refusant d'effectuer certaines pratiques sexuelles dans le cadre de leur travail, pratiques qu'elles réservent à leurs partenaires intimes (Abel, 2011), ou encore en mobilisant le port du condom seulement avec les clients (Bellhouse *et al.*, 2015). Certaines évitent également de socialiser avec leurs collègues de travail en dehors des heures de travail (Bellhouse *et al.*, 2015). Cependant, effectuer une distinction entre leur vie professionnelle et personnelle ne signifie pas qu'elles les dissocient complètement; certaines études empiriques ont documenté que la pratique du travail du sexe a eu des effets positifs sur la sexualité personnelle de certaines femmes considérant qu'elle leur a permis de développer une plus grande confiance au niveau sexuel (Bellhouse *et al.*, 2015; Parent et Bruckert, 2005). Certain·es auteur·es ont également documenté certains effets négatifs découlant de la pratique du travail du sexe sur la vie personnelle des femmes TDS. Selon une étude menée auprès de 55 femmes TDS en Australie, la majorité d'entre elles ayant dévoilé la nature de leur travail à leurs partenaires ont fait face à de l'incompréhension et de la jalousie de leur part, entraînant divers problèmes de couple. Également, dû à la stigmatisation de leur travail, certaines femmes TDS préfèrent ne pas divulguer certains aspects de leurs activités professionnelles à leurs partenaires ou mentir par rapport à leur travail, réalité créant un profond sentiment de culpabilité chez ces dernières (Bellhouse *et al.*, 2015).

Pour terminer, en ce qui concerne les stratégies mobilisées par les femmes TDS afin de protéger leur santé sexuelle dans le cadre de leur travail, alors que certaines études empiriques documentent une utilisation élevée du condom par les femmes TDS lors d'une pénétration vaginale ou anale avec leurs clients (Parent et Bruckert, 2005; Reuben *et al.*, 2011), l'usage du condom lors de l'offre de relations sexuelles orales est cependant plus irrégulier (Reuben *et al.*, 2011; Sherman *et al.*, 2011). Selon certaines études, le degré d'intimité qu'ont les femmes TDS avec leurs clients

influence le port du condom; malgré le fait qu'elles connaissent les risques associés aux relations sexuelles non-protégées, certaines femmes négligent le port du condom avec les clients réguliers (McCandless Stone, 2019; Ragsdale *et al.*, 2007). Outre le port du condom, des études soulèvent également que certaines femmes s'assurent de bien stériliser leur équipement de travail (e.g. jouets sexuels) (Parent et Bruckert, 2005) et inspectent les organes génitaux de leurs clients afin de déceler toute trace d'infection visible (Parent et Bruckert, 2005; McCandless Stone, 2019; Ragsdale *et al.*, 2007).

2.4 L'agentivité

Dans un désir de rompre avec le discours social dominant qui occulte la pluralité des expériences des femmes en explorant ces dernières qu'à travers la lunette de l'exploitation, quelques études empiriques ont exploré l'agentivité des TDS dans le cadre de leur travail (Bailey et Figueora, 2018; Benoît *et al.*, 2017; Burnes *et al.*, 2018; Swenderman *et al.*, 2015). Cependant, cette dernière ne fait pas l'objet d'une définition uniforme et consensuelle; l'agentivité est parfois définie comme étant la capacité des TDS à faire le choix d'exercer la pratique du travail du sexe, à considérer ce dernier comme un choix occupationnel intéressant (Benoît *et al.*, 2017), à établir un équilibre entre la sécurité économique et la mobilisation de pratiques sécuritaires dans le cadre de leur travail (Ragsdale *et al.*, 2007), à négocier du pouvoir ou à exercer du contrôle dans la pratique du travail du sexe (Bailey et Figueroa, 2018; Burnes *et al.*, 2018) ou encore à réaliser des gains économiques et sociaux dans le cadre de leur travail (Swenderman *et al.*, 2015). Outre le fait que les études portant sur l'agentivité des TDS n'opérationnalisent pas ce concept de la même façon, d'autres auteur·es ont documenté les éléments de définitions mentionnés ci-haut sans faire référence à l'agentivité. Considérant que nous avons présenté précédemment la

prise de décision des femmes d'effectuer le travail du sexe et les stratégies mobilisées par ces dernières afin d'accroître leur sécurité et protéger leur santé, nous présenterons ici les autres composantes décrites comme étant de l'agentivité ayant été documentées empiriquement, soit le pouvoir et le contrôle exercé par les TDS dans le cadre de leur travail (Bailey et Figueroa, 2018; Burnes *et al.*, 2018) et la capacité de celles-ci à réaliser des gains économiques et sociaux à travers la pratique du travail du sexe (Swenderman *et al.*, 2015).

Les études de Bailey et Figueroa (2018) et de Burnes et ses collègues (2018) conçoivent l'agentivité des TDS comme étant la capacité de celles-ci à négocier du pouvoir ou à exercer du contrôle dans le cadre de leur travail. Malgré la présence de plusieurs facteurs de vulnérabilité chez les femmes TDS tels que le vécu d'évènements traumatiques ou une grande pauvreté, l'étude qualitative de Bailey et Figueroa (2018) menée auprès de 44 femmes TDS en Jamaïque soulève que ces dernières font preuve d'agentivité dans le cadre de leur travail. Outre le fait que plusieurs participantes aient effectué le choix de pratiquer le travail du sexe afin de faire face à leurs nombreuses contraintes socio-économiques, les participantes de l'étude ont rapporté exercer un contrôle dans la pratique du travail du sexe en sélectionnant leurs clients; elles choisissent ces derniers en fonction de leur capacité à payer de gros montants, mais aussi suite à l'évaluation de leurs attitudes et comportements. Plus précisément, elles offrent seulement des services aux clients qui font preuve de civilité et de respect (Bailey et Figueroa, 2018). En outre, les femmes mobilisent des ressources dans le cadre de leur travail afin d'accroître leur sécurité. Malgré la présence de compétition dans l'industrie du sexe, les femmes TDS font preuve de solidarité entre elles et se protègent mutuellement contre la violence perpétrée par les clients (Bailey et Figueroa, 2018). L'étude nord-américaine de Burnes et ses collègues (2018) portant sur les façons dont 35 individus oeuvrant dans l'industrie du sexe, dont une majorité de femmes, font preuve d'agentivité dans un contexte social particulièrement hostile à leur égard, documente que plusieurs

composantes sont nécessaires et préalables à cette dernière. Plus précisément, pour que les TDS puissent faire preuve d'agentivité dans le cadre de leur travail, outre le fait qu'ils doivent détenir une bonne connaissance de leurs limites personnelles, il est nécessaire que le travail du sexe soit socialement reconnu comme une profession légitime, que des environnements de travail sécuritaires soient disponibles pour les TDS, et que ces dernières puissent jouir d'un soutien social (Burnes *et al.*, 2018).

D'autres auteur·es conceptualisent l'agentivité des femmes TDS comme le processus par lequel ces dernières mobilisent des ressources afin de retirer des avantages, monétaires ou sociaux, dans le cadre de leur travail (Swendeman *et al.*, 2015). Cette étude menée en Inde auprès de 28 femmes TDS et quelques personnes de leur entourage illustre que les femmes TDS, malgré le fait qu'elles encaissent de nombreuses pertes en effectuant le travail du sexe, notamment la perte de soutien familial et de leur statut social, poursuivent la pratique de cette profession puisqu'elle leur permet de surmonter leur précarité financière, subvenir aux besoins de leur famille et acquérir davantage d'indépendance. Ces bénéfices sont associés à un sentiment de fierté et une plus grande dignité. Le développement d'une solidarité avec d'autres TDS et la consultation de ressources luttant pour les droits des TDS sont des façons pour ces dernières de lutter contre la stigmatisation perpétrée à leur endroit, accroître leur contrôle dans l'exercice de leur travail et favoriser leur estime de soi (Swendeman *et al.*, 2015). Ainsi, l'agentivité des femmes TDS dans le cadre de leur travail se reflète, pour Swendeman et ses collègues (2015), dans la réalisation de nombreux gains par ces dernières dans le cadre de leur travail, soit d'une autonomie personnelle, d'une indépendance financière et d'une acquisition de diverses ressources matérielles et sociales.

2.5 Limites des connaissances actuelles

En continuité avec le discours social dominant, un grand nombre d'études scientifiques explorant les expériences des TDS prend appui sur la prémisse de la prostitution comme violence et comme forme d'exploitation (Toupin, 2006; Weitzer, 2005; 2010). Cette prémisse est celle de la position prohibitionniste qui la conçoit comme le symbole ultime de l'oppression des femmes, une pratique déshumanisante et dégradante (Farley *et al.*, 2004). Ces études font d'ailleurs l'objet de nombreuses critiques par les auteur·es n'adhérant pas à cette position; la conceptualisation de la prostitution comme étant d'emblée une forme de violence évacue la pluralité des expériences des femmes (Toupin, 2006; Weitzer, 2005; 2010) et entraîne un biais dans l'interprétation des résultats obtenus (Toupin, 2006; Weitzer, 2010). La prostitution étant violence, l'ensemble des éléments du discours des femmes sera interprété à travers le prisme de l'exploitation. En outre, un grand nombre d'études mobilisant un cadre prohibitionniste a recruté leurs participantes directement dans la rue, au sein d'établissements de détention, ou encore par l'entremise de services sociaux pour les victimes de violence, engendrant d'emblée un biais dans les données recueillies (Weitzer, 2005). Alors que la prostitution de rue représente entre 5% et 20% du travail du sexe (80% s'effectuant au sein d'établissements) (Hanger et Maloney, 2006), les recherches explorant les expériences des femmes qui pratiquent cette forme de travail du sexe sont nombreuses et généralisées à l'ensemble des personnes dans l'industrie du sexe.

En revanche, tel que mentionné précédemment, un nombre plus limité de recherches a exploré la posture de sujet des personnes TDS s'identifiant au genre femme dans le cadre de leur travail. Quelques études ont documenté les motivations de ces dernières derrière leur choix de pratiquer le travail du sexe, ou encore les stratégies mobilisées afin d'accroître leur sécurité physique et protéger leur santé émotionnelle et sexuelle dans le cadre de leur travail. Cependant, peu d'entre elles ont mobilisé clairement et explicitement le concept d'agentivité, alors que ce dernier se trouve au coeur des

débats sociaux et politiques entourant le travail du sexe. En outre, les études mobilisant ce concept, aussi rares soient-elles, utilisent des définitions variées et particulièrement limitées de ce dernier, sans compter que de nombreuses études documentent des composantes associées à l'agentivité sans faire référence explicitement à ce concept. Afin d'obtenir un portrait plus complexe de l'agentivité sexuelle des TDS, il est nécessaire de mobiliser une définition plus vaste et inclusive afin d'obtenir un portrait global, et non fragmenté de cette composante. C'est pourquoi nous mobilisons, au sein de notre étude, une définition intégrative de l'agentivité sexuelle; cette dernière intègre plusieurs composantes d'études présentées précédemment, nous permettant d'explorer ce concept de manière transversale et de capter la complexité et la pluralité des expériences des personnes TDS s'identifiant au genre femme dans le cadre de leur travail.

CHAPITRE III

CADRE CONCEPTUEL

Ce troisième chapitre présente le cadre conceptuel mobilisé afin d'élaborer notre étude. Dans un premier temps, considérant que le travail du sexe fait l'objet de multiples définitions, nous présenterons celle mise de l'avant dans notre recherche. Ensuite, nous décrirons le concept principal exploré dans notre étude, soit l'agentivité sexuelle, ainsi que les deux approches théoriques mobilisées pour l'analyse de nos résultats, soit l'approche féministe constructiviste et la sociologie interactionniste du travail. Pour terminer, nous démontrerons la complémentarité de ces concepts et théories et expliciterons leurs apports afin de répondre à nos objectifs de recherche.

3.1 Travail du sexe

La définition du travail du sexe mobilisée au sein des écrits empiriques varie grandement en fonction du positionnement idéologique des chercheur·es (Weitzer, 2005). Les tenant·es de la perspective prohibitionniste refusent l'utilisation même du terme travail du sexe, considérant que ce dernier n'est nul autre qu'une forme de violence auquel les femmes ne peuvent librement consentir (Farley *et al.*, 2004; Geadah, 2003; Moran et Farley, 2019). Notre position théorique n'endosse nullement les prémisses de cette perspective. Pour notre part, nous considérons le travail du sexe comme étant une « occupation génératrice de revenus » (Mensah, 2007, p. 1), une

profession dont l'exercice nécessite de nombreuses compétences (Bruckert et Parent, 2010). Nous nous positionnons pour la décriminalisation de ce dernier afin d'assurer la protection des personnes TDS et le respect de leurs droits fondamentaux, soit « le droit de travailler en santé et en sécurité, le droit de ne pas être violentée, harcelée ou discriminée, le droit de s'associer avec d'autres pour se protéger, le droit à la dignité et à l'intégrité de sa personne » (Mensah, 2007, p. 1). En congruence avec notre position idéologique, tout au long de ce mémoire, nous faisons usage du terme travail du sexe et non prostitution. Le terme prostitution est entaché de moralité et fréquemment associé à la déviance et la prohibition, représentation fortement endossée par la perspective prohibitionniste (Mensah, 2007). L'utilisation des termes prostituée, putain ou pute afin de désigner une femme offrant des services sexuels contre toute forme de rémunération, termes découlant du mot prostitution, réduit la femme à une seule composante; celle-ci n'est définie que par ses activités (Mensah, 2007; Pheterson, 2001). Pour notre part, nous utilisons le terme travailleuse du sexe puisque nous reconnaissons le statut de professionnelle de la personne TDS, et ne confondons pas son identité avec son travail. Tout comme dans l'exercice de n'importe quel autre métier, les personnes TDS se définissent comme étant beaucoup plus que leur profession, d'où l'importance d'utiliser une terminologie qui différencie l'occupation de la personne qui l'effectue (Mensah, 2007).

Concrètement, nous définissons le travail du sexe comme un échange consensuel de services sexuels contre de l'argent ou des biens matériels qui englobe une multitude de pratiques, telles que l'escorting, la danse érotique, la webcam, le téléphone rose, la figuration dans des films pornographiques, le massage érotique, et plus encore. Ce dernier peut être pratiqué au sein de divers environnements, soit des endroits privés ou publics, physiques ou virtuels (Mensah, 2007). Cependant, malgré le fait que nous considérons l'offre de services sexuels par l'entremise d'un médium audio ou virtuel comme étant une forme de travail du sexe, cette dernière est exclue de notre étude;

afin de participer, les TDS devaient avoir des contacts physiques avec leurs clients (voir la section « critères d'inclusion de l'étude » dans le chapitre *Méthodologie*).

3.2 Agentivité sexuelle

Étant donné que nous campons notre objet d'étude dans une perspective qui reconnaît explicitement le travail du sexe comme une forme de travail légitime, et les TDS comme des sujets compétentes, capables de décision, ayant droit aux mêmes droits fondamentaux que les autres travailleuses, la mobilisation du concept de l'agentivité sexuelle dans notre étude est cohérente et congruente avec notre position. Dans un premier temps, il convient de justifier la mobilisation du concept d'agentivité sexuelle et non d'agentivité au sein de notre étude. Définie selon certain·es auteur·es comme étant « la capacité d'agir en tant que personne compétence, consciente et responsable » (Smette *et al.*, 2009, p. 370, traduction libre), l'agentivité seule fait référence au fait d'être agent·e de ses actions (Bulot *et al.*, 2007). L'agentivité sexuelle, pour sa part, fait spécifiquement référence au déploiement de cette capacité d'agir dans la sphère sexuelle; considérant que la pratique du travail du sexe implique des interactions sexuelles avec les clients, la mobilisation de ce concept au sein de notre étude est judicieuse et congruente. Le concept d'agentivité sexuelle ayant principalement été mobilisé au sein de recherches explorant la sexualité personnelle des femmes, il convient de spécifier qu'au sein de notre étude, nous effectuons une distinction entre la sexualité personnelle des TDS et celle déployée dans la sphère professionnelle; le travail du sexe est un travail, une activité professionnelle qui implique de la sexualité, d'où la mobilisation du concept d'agentivité sexuelle et non d'agentivité personnelle. Nous considérons que l'agentivité personnelle est inhérente à l'agentivité sexuelle.

Le concept d'agentivité sexuelle est de plus en plus mobilisé dans les études empiriques portant sur la sexualité des filles et des femmes. Ce dernier,

particulièrement difficile à définir considérant son caractère hautement subjectif, est loin de faire l'objet d'une définition précise et uniforme (Lang, 2011). Les ouvrages traitant de l'agentivité sexuelle ont tout de même soulevé quelques éléments de définition. En premier lieu, cette dernière peut être définie par le fait d'être agent·e de sa sexualité, soit d'être en pleine possession de son corps et sa sexualité, de prendre en charge ses propres désirs (Slavin *et al.*, 2006). La notion de contrôle se trouve donc au coeur de ce concept, contrôle qui s'exerce non seulement sur son corps par la découverte et l'expérience de ce qui est plaisant pour soi, mais aussi sur son environnement par l'établissement de ses limites sexuelles avec ses partenaires (Hammers, 2009). Ainsi, le fait d'agir est aussi une composante de la définition d'agentivité sexuelle, composante qui permet principalement de la distinguer de la subjectivité sexuelle, concept qui fait davantage référence au fait d'avoir une identité en tant que personne sexuée, de se sentir sujet dans sa sexualité en choisissant une sexualité sécuritaire et plaisante (Tolman, 2002). Ces deux concepts ne sont pas à l'opposé ni mutuellement exclusifs; l'agentivité sexuelle représente un terme plus englobant qui implique que les femmes fassent preuve de subjectivité sexuelle, mais aussi qu'elles posent des actions qui reflètent leurs désirs et leurs limites, soit qu'elles agissent comme sujets (Hammers, 2009). En outre, l'agentivité sexuelle va bien au-delà de l'assertivité sexuelle qui fait référence à la capacité de communiquer ses désirs et de refuser des relations sexuelles non désirées, ou encore de l'auto-efficacité sexuelle qui est définie, pour sa part, comme étant la capacité à avoir des relations sexuelles protégées (Curtin *et al.*, 2011). En fait, Curtin et ses collègues (2011) conceptualisent ces deux notions comme étant des composantes de l'agentivité sexuelle. Ainsi, à la lumière de tous ces éléments de définition, cette dernière peut donc être conceptualisée comme étant la capacité à adopter une posture de sujet lors des interactions sexuelles, à ne pas seulement choisir les comportements sexuels effectués mais également de poser des actions qui reflètent ses désirs (Hammers, 2009). De plus, l'agentivité sexuelle n'est pas linéaire et libre de toute influence; cette dernière se construit en relation avec l'environnement (Lang, 2010; Tolman, 2002),

d'où l'importance d'explorer le contexte politique, social et relationnel dans lequel elle prend forme.

Tel que mentionné au sein du chapitre *État des connaissances*, l'agentivité sexuelle est un concept peu abordé dans les études portant sur les expériences des femmes TDS. Lorsque les recherches empiriques mobilisent l'agentivité, elle renvoie au choix d'effectuer le travail du sexe, choix faisant l'objet de multiples influences (Bailey et Figueroa, 2018; Benoît *et al.*, 2017; Swenderman *et al.*, 2015), à la capacité à maintenir un équilibre entre la sécurité économique et la négociation de pratiques sécuritaires avec les clients (Ragsdale *et al.*, 2007), à négocier du pouvoir ou exercer du contrôle dans le cadre de leur travail (Bailey et Figueroa, 2018; Burnes *et al.*, 2018), ou encore à mobiliser des ressources pour assurer leur bien-être et retirer des avantages de leur travail (Swenderman *et al.*, 2015). Nous nous distinguons de ces études en mobilisant une conceptualisation plus vaste et intégrative de l'agentivité sexuelle. Guidé·es par les auteur·es cité·es ci-haut, nous définissons cette dernière, au sein de notre étude, comme étant la capacité des personnes TDS s'identifiant au genre femme à faire des choix, notamment le choix de pratiquer le travail du sexe, à adopter une posture de sujet lors des interactions sexuelles avec les clients (Lang, 2011), et à identifier, communiquer et négocier leurs limites sexuelles (Hammers, 2009; Lang, 2011) dans le cadre de leur travail. Ainsi, cette définition mobilise explicitement le statut de sujet de ces dernières, explore le contrôle qu'elles exercent sur leurs conditions de travail et les actions qu'elles posent afin d'assurer leur sécurité physique et sexuelle. Aucune des études empiriques n'a, à notre connaissance, exploré l'agentivité sexuelle des TDS dans le cadre de leur profession en mobilisant une conceptualisation plus élargie. L'utilisation d'une définition vaste et intégrative du concept d'agentivité sexuelle nous permettra de documenter ce concept de façon globale, et donc de mettre en lumière la pluralité des expériences des personnes TDS s'identifiant au genre femme et les multiples manifestations de pouvoir exercées par ces dernières dans le cadre de leur travail.

Le concept d'agentivité sexuelle fait toutefois l'objet de plusieurs critiques. Bay-Cheng (2015), dans son article intitulé *The agency line: A neoliberal metric for appraising young women's sexuality*, souligne une limite importante du concept d'agentivité sexuelle; dans le contexte néolibéral actuel, ce concept, de plus en plus populaire, masque le fait que prôner et célébrer gratuitement la liberté sexuelle n'est en fait qu'un outil de contrôle de la sexualité des femmes. Le néolibéralisme est une philosophie économique, mais également sociale et politique qui prône le laissez-faire du marché capitaliste et une intervention minimale de l'État dans la sphère sociale. Ce mode de gouvernance des pays occidentaux instauré dans les années 1980 valorise les notions de choix individuels, d'autonomisation, de marchandisation, d'imputabilité individuelle et de responsabilisation (Ayo, 2012; Elliott, 2014). Ces injonctions mettent une pression accrue sur l'individu à faire ses propres choix et à gérer les risques inhérents qui peuvent en découler (Ayo, 2012; Elliott, 2014). Dans ce climat social ambiant où les normes collectives sont moins fortes, il incombe à l'individu d'observer un contrôle de soi, de s'autoréguler, et de gérer les insécurités qui émanent de cette responsabilisation individuelle. Cette gouvernance sociale et politique encense et stimule les capacités individuelles des sujets à construire leurs propres subjectivités, tout en évacuant la question des structures et influences sociales qui maintiennent certaines iniquités et positionnent les individus de manières différentes dans ce contexte social (Ayo, 2012).

En ce sens, selon Bay-Cheng (2015), l'agentivité sexuelle peut être interprétée comme une notion néolibérale puisqu'elle sous-entend que les femmes sont responsables et autonomes dans leurs choix et dans la construction de leurs subjectivités. L'agentivité semble peu tenir compte du climat social dans lequel s'effectuent ces choix; où le poids de certaines injonctions peut peser plus lourdement sur les femmes comme groupe social. En plus d'être situées sur le continuum allant de la vierge à la putain, outil de contrôle historique de la sexualité des femmes, celles-ci sont désormais jugées en fonction de leur niveau d'agentivité sexuelle (Bay-Cheng,

2015). Les femmes et les filles doivent maintenant être affirmatives, en contrôle, agentes de leur sexualité. Selon Bay-Cheng (2015), ce concept ne prend pas en considération les inégalités sociales et économiques auxquelles les femmes font face et pose l'entière responsabilité du vécu d'une sexualité positive, exempte de violences, sur les épaules de ces dernières, en plus de miner le sens de la collectivité. Selon Bay-Cheng (2015), l'importance désormais accordée aux actions individuelles dans la société néolibérale nuit à l'investissement collectif. L'oppression est déguisée; le fait de vivre des expériences sexuelles négatives est maintenant le résultat d'une moindre capacité individuelle à se protéger, à gérer les risques, ou à détecter les situations violentes (Bay-Cheng, 2015). Nous considérons que cette critique du concept d'agentivité sexuelle est tout à fait légitime et justifiée. C'est pourquoi, dans notre étude, nous portons une attention particulière aux influences et aux contextes dans lesquels l'agentivité sexuelle des personnes TDS s'identifiant au genre femme se vit et s'exprime. Nous considérons le développement de l'agentivité sexuelle comme un processus qui se construit en relation avec l'environnement d'où elle émerge (Lang, 2011). Cependant, de nombreuses critiques peuvent également être adressées aux propos de Bay-Cheng (2015). Tel que soulevé par Lerum et Dworkin (2015), sa conception de l'agentivité sexuelle comme un impératif néolibéral est particulièrement réductrice et occulte les avancées féministes sur les notions de choix, de contrôle et de pouvoir d'agir qui accompagnent l'émergence de ce concept. Selon Lerum et Dworkin (2015), l'agentivité sexuelle ne fait pas référence au fait de suivre les règles néolibérales, mais bien de les exposer et les défier afin d'améliorer collectivement et individuellement ses conditions de vie :

Plutôt que d'assumer que le système est correct et qu'il faut simplement suivre les règles, les concepts d'*empowerment* et d'agentivité poussent les personnes lésées par les politiques néolibérales (qui sont de manière disproportionnée des personnes s'identifiant comme femme, des personnes de couleur et des personnes pauvres) à défier les règles et changer le système qui les opprime (Lerum et Dworkin, 2015, p. 321, traduction libre)

Également, selon divers·es auteur·es, Bay-Cheng (2015) remet implicitement en question toutes manifestations d'agentivité sexuelle exprimées par les femmes en supposant qu'elles ne sont qu'une adhésion aux normes néolibérales actuelles, voire une fausse conscience (Lavigne *et al.*, 2019; Lerum et Dworkin, 2015), et ce principalement si ces dernières impliquent de multiples partenaires ou la pratique du travail du sexe (Lerum et Dworkin, 2015). Tout comme Lerum et Dworkin (2015), bien que nous reconnaissons que l'agentivité sexuelle s'opère dans un contexte social et politique individualiste, nous refusons la conception de cette dernière comme une contrainte néolibérale. Nous contestons également la dichotomie *victime/agente*; nous souhaitons documenter les expériences subjectives des personnes TDS s'identifiant au genre femme, expériences se modulant en interaction avec les politiques néolibérales. Tel que soulevé par Lavigne et ses collègues (2019), l'agentivité sexuelle existe chez chaque sujet; notre objectif est donc de documenter les manifestations de cette dernière à travers les diverses expériences des personnes TDS s'identifiant au genre femme.

Également, au sein de nombreuses études, une valeur est attribuée à l'agentivité; celle-ci est catégorisée comme étant bonne ou mauvaise, présente ou absente (Averett *et al.*, 2008; Lévy, 2005). Nous considérons que cette qualification hautement subjective de l'agentivité ne sert encore une fois qu'à porter un jugement sur la sexualité des femmes en effectuant une division entre les « bonnes » et les « mauvaises » femmes. Nous nous dissocions fortement de cette application de ce concept; nous visons à documenter les manifestations de l'agentivité sexuelle des personnes TDS s'identifiant au genre femme, et non leur attribuer une valeur positive ou négative.

Maintenant que nous avons défini et critiqué l'agentivité sexuelle, il est nécessaire de rappeler pourquoi nous la mobilisons comme concept central dans notre étude. Tel que mentionné précédemment, guidé par une perspective féministe radicale

prohibitionniste, un grand nombre de recherches empiriques portant sur le travail du sexe nie la présence d'une agentivité sexuelle chez les personnes TDS, et positionne ces dernières comme des victimes exemptes de pouvoir face à ce milieu misogyne, sexiste et violent qu'est l'industrie du sexe (Toupin, 2006; Weitzer, 2010). Inspiré·es par l'analyse proposée par Toupin (2006) au sein de son article *Analyser autrement la prostitution et la traite des femmes*, nous refusons d'utiliser l'exploitation comme postulat de base au sein de notre étude. Sans nier la forte prévalence de violence dans l'industrie du sexe, Toupin (2006) considère le travail du sexe comme une profession qui « peut engendrer, ou non, de l'exploitation, selon les contextes, les circonstances et le degré d'organisation des acteurs et des actrices » (p. 154). Ainsi, nous ne faisons pas que reconnaître le statut de sujet des personnes TDS s'identifiant au genre femme dans le cadre de leur travail, nous mettons l'accent sur ce dernier en le mobilisant comme concept central de notre étude, posture qui nécessite la mobilisation de l'approche féministe constructiviste.

3.3 Approche féministe constructiviste

Afin d'analyser nos données recueillies, nous mobiliserons une approche féministe constructiviste. Avant de détailler notre posture théorique, situons le savoir scientifique. Ce dernier est androcentrique; les problématiques, les modèles théoriques, les postulats ainsi que les concepts mobilisés dans les études prennent appui sur le masculin comme point de référence et occultent les femmes comme sujets sociaux et politiques (Mathieu, 1991). L'approche féministe permet de renverser cette tendance, où elle met de l'avant le statut d'actrice des femmes et les considère comme expertes de leurs expériences. En outre, elle accorde une attention particulière au rapport de pouvoir présent entre les chercheur·es et les participantes. Par l'entremise du savoir-être et du savoir-faire, l'approche féministe vise le

développement d'une collaboration, d'une co-construction du savoir, et refuse tout rapport hiérarchique entre ces dernières (Ollivier et Tremblay, 2000). Ces principes ont guidé l'ensemble de nos démarches méthodologiques.

Tel que l'affirment Ollivier et Tremblay (2000), les connaissances produites par la recherche scientifique s'inscrivent dans leur contexte social et historique, et sont donc fortement influencées par ce dernier. Ce constat est particulièrement observé dans les recherches portant sur le travail du sexe; un grand nombre d'études empiriques mobilise une approche prohibitionniste face à ce dernier (Weitzer, 2010), reflétant le contexte social actuel hostile et négatif qui discrédite l'industrie du sexe et les personnes y travaillant (Toupin, 2009; Weitzer, 2010). Les personnes TDS s'identifiant au genre femme, représentées par le discours dominant comme étant des victimes exemptes de pouvoir décisionnel manipulées par le patriarcat, ont peu d'espace dans le milieu académique pour s'exprimer sur leurs expériences subjectives et plurielles. Si ces dernières n'entrent pas dans le prisme de l'approche dominante qui continue d'encadrer les questions de recherches, les méthodologies et modèles théoriques avec une lunette distincte et biaisée, elles sont peu entendues et peu de place leur est accordée (Weitzer, 2005). Comme la recherche féministe vise deux grands buts idéologiques, soit de contrer l'invisibilité des expériences des femmes, particulièrement celles étant marginalisées, et de lutter contre les représentations erronées de leurs expériences par le discours dominant (Lather, 1988), la mobilisation de l'approche féministe est particulièrement justifiée afin de mener notre étude.

Concrètement, en quoi consiste la recherche féministe? Ollivier et Mathieu (2000) affirment que cette dernière vise « non seulement la compréhension, mais également la transformation des conditions économiques, culturelles et sociales qui légitiment et perpétuent la subordination des femmes dans diverses sociétés » (p. 8). Cette définition implique la remise en question des cadres théoriques et du savoir produit qui naturalisent la soumission des femmes (Ollivier et Mathieu, 2000). De par notre

posture théorique, considérant que nous mobilisons le concept d'agentivité sexuelle, nous aspirons à un changement de vision et une reconnaissance de l'expertise des personnes TDS s'identifiant au genre femme lorsqu'il est question de leur vécu et de leurs expériences, soit une transformation du discours dominant qui présente ces dernières comme étant foncièrement victimes. Tel que présenté dans le chapitre *Problématique*, considérant que l'achat de services sexuels est criminalisé au Canada (Ministère de la Justice, 2014), les TDS sont privées de droits et de protection dans l'exercice de leur métier (Vanwesenbeeck, 2017). Leur statut de travailleuse n'est pas reconnu et elles sont exclues des normes du travail (Toupin, 2006); elles ne sont que des victimes, des sous-femmes à la merci des besoins des hommes. Par la mobilisation de l'approche féministe et du concept d'agentivité sexuelle, nous dénonçons la représentation des personnes TDS s'identifiant au genre femme qui les positionne comme des personnes subordonnées, non seulement par rapport aux hommes, mais aussi par rapport aux autres femmes qui n'effectuent pas le travail de sexe (Pheterson, 2001).

En plus de mobiliser une approche féministe, notre étude s'inscrit à l'intérieur d'une perspective constructiviste. Comme le souligne Gayle Rubin (2010) dans son ouvrage *Surveiller et jouir*, la sexualité a pendant longtemps été analysée sous l'angle psychologique, psychiatrique et médical. Ce modèle dominant porte en lui une vision essentialiste qui interprète l'expérience de la sexualité à partir de caractéristiques biologiques. La vision essentialiste nie les influences sociales et politiques sur le vécu sexuel, comme si la sexualité « n'avait pas d'histoire ni de déterminations sociales significatives » (Rubin, 2010, p. 151). Nous n'adhérons pas à cette perspective. Tel que l'affirme Rubin (2010), le sexe est politique. Nous mobilisons donc une perspective constructiviste dans notre étude qui stipule que la sexualité doit être interprétée en l'inscrivant dans son contexte social et politique, et non seulement en termes mécaniques et biologiques. Rubin (2010) met d'ailleurs en lumière diverses caractéristiques de la société actuelle qui influencent grandement la sexualité des

individus. Plus précisément, elle stipule que la société est sous l'emprise d'une négativité sexuelle, soit d'une conceptualisation du sexe comme étant intrinsèquement quelque chose de mauvais. Seule la sexualité qui s'inscrit dans un cadre monogame, reproductif et affectif est validée, valorisée et encouragée. En outre, la société hiérarchise les actes sexuels; le sexe conjugal et reproductif se trouve au centre de ce que Rubin nomme le cercle vertueux, emplacement qui regroupe les activités liées à une sexualité normale, bonne et sacrée, alors que le travail du sexe (*commercial sex*) se trouve aux limites extérieures du cercle, pratique étant synonyme de criminalité et de déshonneur. Comme le soulève Rubin (2010), la sexualité « est organisée en systèmes de pouvoir qui récompensent et encouragent certains individus et certaines activités, en punissant et en supprimant d'autres. » (p. 206). Les personnes TDS, de par leur travail, sont étiquetées comme criminelles pratiquant du sexe mauvais, anormal et contre nature (Rubin, 2010). Ainsi, dans l'exploration de l'agentivité sexuelle des TDS, il est impératif que nous utilisions une perspective constructiviste afin d'analyser nos données recueillies, considérant que cette dernière se construit en relation avec son environnement et n'est pas imperméable au contexte social et politique dans lequel elle s'exerce (Lang, 2011). Ce contexte est en effet fortement teinté d'une vision négative du travail du sexe et empreint de jugements défavorables à l'égard des TDS.

Considérant que nous concevons le travail du sexe comme une profession, la sociologie du travail est particulièrement éclairante pour notre objet d'étude; en rejetant la représentation univoque du vécu des personnes TDS s'identifiant au genre femme comme une forme de violence, il nous sera possible de documenter non seulement l'évaluation subjective que ces dernières se font de leurs expériences, mais aussi leur posture de sujet en interaction avec les divers aspects organisationnels de leur travail.

3.4 Sociologie interactionniste du travail

Tel que mentionné précédemment, les expériences des personnes TDS s'identifiant au genre femme sont fréquemment interprétées à travers un prisme moraliste, soit sous l'angle de l'oppression où le travail du sexe est représenté comme une forme de violence. Selon Weitzer (2005, 2009), sociologue et criminologue, il est nécessaire d'éviter de se situer dans les extrêmes lorsqu'il est question d'interpréter le discours des personnes travaillant dans l'industrie du sexe; adopter une position nuancée est fondamental afin d'illustrer la complexité et la pluralité des expériences, et ainsi faire preuve de rigueur scientifique. En congruence avec cette prémisse, nous reconnaissons le travail du sexe comme une profession, une activité génératrice de revenus qui peut être vécue d'une multitude de façons par les personnes TDS s'identifiant au genre femme (Mensah, 2007). Nous mobiliserons donc certains apports théoriques issus de la sociologie du travail afin d'analyser les résultats obtenus, approche qui étudie le contexte, l'organisation et les rapports sociaux présents dans le milieu de travail (Bruckert et Parent, 2010; Toupin, 2006). À l'intérieur de cette approche, les TDS sont positionnées comme sujets, en interaction avec leur milieu de travail et les individus qui le composent (Toupin, 2006). Cette approche, peu utilisée dans les études sur le travail du sexe, propose une démarche d'analyse nuancée; le travail du sexe est considéré comme étant une profession légitime au sein de laquelle les femmes peuvent vivre de l'exploitation (Toupin, 2006).

La sociologie du travail est une sous-discipline de la sociologie (De Coster, 1998) qui se définit comme une approche générale

qui étudie des acteurs [...] à la fois dans des cadres organisationnels et dans des situations sociétales. [...] Ce que la sociologie du travail, dans sa forme classique comme dans ses formes nouvelles, nous apprend, c'est à

retrouver des rapports sociaux derrière des situations, la présence du pouvoir derrière les techniques ou les marchés. Et par conséquent à chercher les manières par lesquelles les catégories dominantes ou dominées cherchent à utiliser les techniques à leur profit, c'est-à-dire pour accroître leur degré de contrôle sur leur propre vie et sur leur environnement (Touraine, 1998, p. 8).

Ainsi, la sociologie du travail s'intéresse non seulement à l'organisation des activités de travail, mais aussi à l'interprétation que se font les individus de leurs expériences et au contrôle qu'ils exercent dans le cadre de leur profession (Touraine, 1998). Différentes approches sont mobilisées dans l'application de la sociologie du travail, dont les deux principales sont l'approche fonctionnaliste et interactionniste. Pour notre part, nous nous situons dans l'approche dite interactionniste qui considère que les expériences des individus dans le cadre de leur travail se construisent en interaction avec les personnes qui composent leur milieu professionnel (Dubar *et al.*, 2015). Ainsi, nous considérons l'agentivité sexuelle des personnes TDS s'identifiant au genre femme dans le cadre de leur travail comme une expérience subjective qui se façonne et se peaufine en interaction avec leurs clients, leurs collègues, et leurs employeurs. D'une part, leur milieu de travail influence leur agentivité sexuelle et d'autre part, les TDS exercent à leur tour une influence sur leurs conditions de travail.

L'usage de ces apports théoriques issus de la sociologie interactionniste du travail nous permettra d'assurer une représentation exhaustive des expériences des TDS, que ces dernières s'identifient comme victimes ou non (Toupin, 2006). Tel que l'affirment Bruckert et Parent (2010), chercheur·es ayant documenté l'expérience des TDS en mobilisant la sociologie du travail :

La sociologie du travail nous permet non seulement d'ancrer l'industrie du sexe dans les tendances plus larges du marché du travail, mais aussi d'étudier la position subjective des travailleuses du sexe. Elle éclaire aussi les défis, les compétences, la mise en œuvre et la configuration d'un

métier peu connu et surtout non reconnu. Enfin, elle attire l'attention sur la diversité d'un travail dont elle souligne les différences avec d'autres secteurs de l'industrie. (2010, p. 58)

Ainsi, concrètement, en mobilisant la sociologie du travail afin d'interpréter nos résultats, nous pourrions explorer l'agentivité sexuelle des personnes TDS s'identifiant au genre femme à travers les aspects organisationnels de leur milieu de travail, leurs conditions de travail, les relations qu'elles entretiennent avec leurs clients et leurs collègues ainsi que les services qu'elles offrent. Nous porterons donc une attention particulière aux spécificités de leur profession, soit la prévalence élevée de violence et la forte stigmatisation sociale à leur égard sur la base de leurs activités professionnelles (Bruckert et Parent, 2010).

3.5 Complémentarité des approches

Les théories et les concepts qui composent notre cadre conceptuel ont tous un élément en commun, soit la reconnaissance des TDS comme *sujets* de leurs expériences. Par le biais de l'utilisation du terme travailleuse du sexe, en mobilisant l'approche féministe constructiviste qui reconnaît les participantes comme expertes de leur expérience et par la mobilisation de la sociologie du travail qui positionne ces dernières en interaction avec leur environnement de travail, nous reconnaissons leur pouvoir d'agir. Cette posture théorique remet en question l'opposition figée et polarisée des termes *victime* et *agente* trop souvent présente dans les études portant sur le travail du sexe (Weitzer, 2009); les TDS peuvent être, simultanément, les deux à la fois. En d'autres mots, le fait que certaines aient pu vivre de la violence ne leur enlève pas leur pouvoir d'agir, d'où l'importance de mobiliser l'agentivité sexuelle comme postulat de départ, et non celui de l'exploitation. Les personnes TDS s'identifiant au genre femme agissent en interaction avec leur environnement et négocient leur agentivité sexuelle à travers les diverses expériences et composantes

liées à leur milieu de travail (Lang, 2011). Ainsi, les différents apports théoriques de notre cadre conceptuel sont complémentaires et nous permettent de documenter la pluralité des expériences de ces dernières. Notre posture théorique révèle aussi notre positionnement politique; nous reconnaissons l'expertise des TDS dans le cadre de leur travail et revendiquons la décriminalisation de leur travail.

CHAPITRE IV

MÉTHODOLOGIE

Ce quatrième chapitre présente, de façon détaillée, la démarche méthodologique mobilisée pour cette étude. Dans un premier temps, nous présenterons les objectifs de la recherche, le type de méthodologie utilisé ainsi que l'outil de collecte des données. Nous décrirons ensuite les procédures de recrutement, les critères d'inclusion de l'étude, et l'échantillon sondé. Nous présenterons par la suite les stratégies d'analyse du matériel empirique et les critères de scientificité qui ont permis d'assurer la validité des résultats. Pour terminer, nous exposerons les considérations éthiques mobilisées au sein de cette étude.

4.1 Objectifs de l'étude

L'objectif général de cette étude consiste à documenter l'agentivité sexuelle des personnes TDS s'identifiant au genre femme dans le cadre de leur travail. Ce dernier se décompose en quatre objectifs spécifiques, soit : 1) documenter leur prise de décision d'effectuer le travail du sexe; 2) explorer leur posture de sujet lors des interactions sexuelles avec leurs clients; 3) documenter le processus d'identification, de communication et de négociation de leurs limites sexuelles dans le cadre de leur travail; 4) explorer les influences individuelles, sociales, économiques et politiques agissant sur leur agentivité sexuelle.

Les objectifs spécifiques découlent directement de la définition du concept d'agentivité sexuelle mobilisée dans cette étude. Considérant que l'agentivité est définie, dans sa forme la plus simple, comme étant la capacité de faire un choix raisonné (Alsop et Heinsohn, 2005), la prise de décision des TDS de débiter et de poursuivre la pratique du travail du sexe a fait l'objet d'un premier objectif spécifique. Ensuite, étant donné que la capacité des personnes s'identifiant au genre femme à adopter une posture de sujet, soit d'être en pleine possession de son corps et de sa sexualité lors d'interactions à caractère sexuel, constitue un élément clé de la définition de l'agentivité sexuelle (Slavin *et al.*, 2006), cette dernière a fait l'objet d'un deuxième objectif spécifique. Ensuite, considérant que le contrôle exercé dans la sphère sexuelle représente également une composante centrale à l'agentivité sexuelle, la capacité des personnes TDS s'identifiant au genre femme à identifier, communiquer et négocier leurs limites sexuelles lors des interactions sexuelles avec leurs clients a fait l'objet d'un troisième objectif spécifique (Hammers, 2009; Lang, 2011). Pour terminer, considérant que l'agentivité sexuelle serait grandement influencée par l'environnement dans lequel elle s'exerce (Lang, 2011), les influences individuelles, sociales, économiques et politiques agissant sur cette dernière ont fait l'objet d'un quatrième objectif spécifique.

4.2 Méthodologie qualitative exploratoire

Ce projet de recherche a été mené en s'inspirant d'une méthodologie qualitative exploratoire. Considérant que notre sujet est peu documenté dans les écrits scientifiques, l'utilisation de l'approche qualitative qui analyse de façon approfondie un phénomène ou un concept s'avère justifiée (Fortin et Gagnon, 2016). Outre la paucité de données empiriques sur notre sujet, les connaissances émanant des études qui mobilisent des concepts s'apparentant à l'agentivité sexuelle sont plurielles et

équivoques. Ainsi, le choix d'une méthodologie qualitative exploratoire est d'autant plus justifié, méthodologie qui est utile et pertinente afin de « clarifier un problème qui a été plus ou moins défini » (Trudel *et al.*, 2007, p. 39), et ce en accordant une place prépondérante aux discours des personnes interviewées (Fortin et Gagnon, 2016). Cette méthodologie permet d'approfondir des sujets de recherche qui s'appuient sur peu de connaissances (Trudel *et al.*, 2007), objectif se trouvant à la base de notre étude. De plus, notre démarche méthodologique s'inscrit dans une approche inductive en ce sens que notre objectif n'était pas de prouver ou renforcer les postulats d'une théorie existante avec les données recueillies. Au contraire, nous avons adapté notre démarche méthodologique en fonction de l'information récoltée auprès des participantes; le guide d'entretien a été révisé à la lumière des éléments nommés par ces dernières lors des premiers entretiens, et le cadre théorique a été peaufiné après avoir analysé les résultats afin de s'assurer qu'il soit congruent avec le discours des participantes (Blais et Martineau, 2006).

4.3 Outil de collecte des données; l'entretien semi-dirigé

Nous avons utilisé la méthode de l'entretien individuel semi-dirigé comme outil de collecte des données, méthode permettant d'explorer l'interprétation qu'ont les participantes de leur expérience et d'avoir accès à une compréhension plus approfondie d'un concept donné (Savoie-Zajc, 2003). Savoie-Zajc (2003) propose la définition suivante de cette méthode de collecte de données :

L'entrevue semi-dirigée consiste en une interaction verbale animée de façon souple par le chercheur. Celui-ci se laissera guider par le rythme et le contenu unique de l'échange dans le but d'aborder, sur un mode qui ressemble à celui de la conversation, les thèmes généraux qu'il souhaite explorer avec le participant à la recherche. Grâce à cette interaction, une compréhension riche du phénomène à l'étude sera construite conjointement avec l'interviewé. (Savoie-Zajc, 2003, p. 295).

Cette définition met l'accent sur le développement d'une collaboration entre les chercheur·es et les participantes, collaboration qui constitue d'ailleurs un principe clé de certains éléments théoriques mobilisés dans notre recherche. Plus précisément, l'approche féministe et la sociologie interactionniste du travail défendent la capacité des personnes interviewées à définir et interpréter leurs expériences subjectives, compétence leur permettant de participer de façon active à la production de savoir (Dubar *et al.*, 2015; Ollivier et Tremblay, 2000). Ainsi, nous avons conduit les entretiens en attribuant un statut d'experte aux participantes; ces dernières sont les mieux placées pour décrire et interpréter leurs expériences. La mobilisation de ces approches et l'utilisation de l'entretien semi-dirigé a permis d'offrir de la latitude aux participantes si elles souhaitaient documenter davantage une composante spécifique de l'agentivité sexuelle (Fortin et Gagnon, 2016) et de laisser place à l'émergence de dimensions non préalablement déterminées dans sa conceptualisation (Fortin et Gagnon, 2016; Gauthier et Bourgeois, 2016).

Les entretiens semi-dirigés, dont la durée s'est étendue de 55 à 110 minutes, ont été menés à l'aide d'un guide d'entretien (voir Annexe A). Ce guide était divisé en trois sections, où chacune d'entre elles visait à répondre à un objectif spécifique. Ainsi, la première partie de l'entretien explorait le processus de prise de décision de pratiquer le travail du sexe, la deuxième portait sur l'adoption d'une posture de sujet dans les interactions sexuelles avec leurs clients et la troisième visait à documenter l'identification, la communication et la négociation de leurs limites sexuelles dans le cadre de leur travail. Les influences agissant sur leur agentivité sexuelle, pour leur part, étaient explorées à travers le discours des participantes tout au long de l'entretien. Nous avons également élaboré le guide d'entretien en mobilisant les concepts clés de la sociologie interactionniste du travail. Plus précisément, nous avons exploré les composantes liées aux conditions de travail, aux apports et défis du métier, aux relations entretenues avec les collègues ainsi qu'aux compétences nécessaires afin de pratiquer le travail du sexe (Bruckert et Parent, 2010). En

congruence avec les principes de l'entretien semi-dirigé, le guide d'entretien a été utilisé de façon flexible; le contenu de l'entretien variait en fonction du discours des participantes (Savoie-Zajc, 2003). Dans le but d'obtenir un portrait descriptif des participantes, nous leur avons posé quelques questions concernant certains marqueurs sociodémographiques en conclusion de l'entretien : l'âge, l'identité de genre, le revenu, l'appartenance ethnoculturelle et l'orientation sexuelle.

4.4 Recrutement des personnes participantes

Le recrutement s'est effectué du mois de septembre 2019 au mois de février 2020 par l'entremise de trois méthodes. Dans un premier temps, nous avons partagé l'affiche de recrutement (voir Annexe B) sur les réseaux sociaux Facebook et Instagram de façon publique, fonctionnalité qui permet à quiconque qui le souhaite de partager à nouveau l'information dans leurs réseaux personnels et professionnels. Ensuite, nous avons envoyé l'affiche de recrutement, accompagnée d'un texte décrivant l'étude (voir Annexe C) par courriel aux organismes oeuvrant auprès des personnes TDS s'identifiant au genre femme à Montréal et ses alentours afin de les inviter à partager l'information auprès de leurs usagères de services. Plus précisément, nous avons envoyé l'invitation aux organismes suivants : Stella, l'amie de Maimie, PIaMP (Projet d'intervention auprès des mineur.e.s prostitué.e.s), REZO, Passages, Emissère, Cactus Montréal (ASTTeQ) et Projet Vénus. Nous avons également envoyé l'invitation à quelques cliniques de dépistage, soit la clinique La Licorne, l'Actuel, la clinique A, la clinique l'Alternative, la clinique médicale urbaine du Quartier Latin et le Centre de santé des femmes de Montréal. Ces établissements rejoignent plusieurs personnes TDS par l'entremise de leurs services. Après quatre semaines, nous avons effectué une relance par courriel ou par téléphone auprès des destinataires n'ayant pas répondu à l'invitation. Certains établissements ont accepté d'apposer l'affiche dans

leurs espaces, alors que d'autres n'ont jamais été joints. Pour terminer, parallèlement aux deux premières méthodes, nous avons largement partagé l'affiche de recrutement dans nos réseaux personnels et professionnels afin que ces derniers partagent à leur tour l'information dans leurs entourages respectifs.

Les personnes TDS s'identifiant au genre femme intéressées à participer à l'étude étaient invitées à nous contacter par courriel ou par téléphone. Après avoir manifesté leur intérêt, selon le mode de communication choisi par la participante, de plus amples informations sur le projet leur étaient transmises afin de leur permettre de prendre une décision éclairée par rapport à leur participation (Fortin et Gagnon, 2016). Plus précisément, nous leur avons présenté et expliqué les thématiques abordées lors de l'entretien et les grandes lignes du formulaire de consentement (voir Annexe D). Les critères d'inclusion de l'étude étaient à nouveau spécifiés afin de s'assurer qu'ils étaient respectés. Nous avons offert aux participantes l'option de réfléchir à leur participation si elles le souhaitaient, soit de ne pas donner une réponse dans l'immédiat. Après que ces dernières aient confirmé leur volonté de participer, une date était ciblée et un endroit était déterminé pour la conduction de l'entretien. Un local où la confidentialité pouvait être respectée à l'Université du Québec à Montréal (UQAM) était proposé d'emblée aux personnes TDS s'identifiant au genre femme intéressées à participer, mais ces dernières pouvaient proposer un autre endroit si elles le souhaitaient. Dans la mesure où la confidentialité des propos était respectée, nous pouvions nous déplacer à un autre endroit choisi par ces dernières. Six entretiens se sont déroulés à l'UQAM et trois à l'extérieur, dans un endroit sécuritaire et confidentiel sélectionné par celles-ci. Suite à ces derniers, une liste de ressources était donnée aux participantes afin qu'elles puissent obtenir du soutien si elles en ressentaient le besoin (voir Annexe E).

En participant à notre étude, les TDS étaient amenées à nous partager, entre autres, le déroulement des services sexuels qu'elles offrent aux clients, sujet pouvant être

particulièrement intime. Considérant le caractère sensible du sujet de l'étude, nous avons utilisé un échantillonnage de convenance non probabiliste, méthode qui consiste à recruter des participantes sur une base volontaire (Fortin et Gagnon, 2016). Nous avons également utilisé la technique de recrutement par boule de neige, technique qui consiste à recruter de nouvelles participantes par l'entremise de personnes ayant déjà été interviewées (Fortin et Gagnon, 2016). Malgré le fait que nous n'avions pas ciblé ce type d'échantillonnage dans notre plan de recrutement, plusieurs participantes rencontrées ont manifesté leur volonté de promouvoir la recherche auprès de leurs pairs. Ainsi, il est possible que les participantes subséquentes proviennent de références de personnes ayant été interrogées préalablement.

4.5 Critères d'inclusion de l'étude

Afin de participer, les personnes TDS devaient respecter quatre critères d'inclusion, soit de s'identifier comme femme, partiellement ou entièrement, être âgée de 18 ans et plus, pratiquer le travail du sexe avec contacts, ainsi que comprendre et pouvoir s'exprimer en français. Étant donné que les personnes mineures qui échangent des services sexuels contre toute forme de rémunération font face à des enjeux différents en raison de leur âge (Van Bavel, 2017), seules les participantes âgées de 18 ans et plus étaient invitées à participer à l'étude. En outre, ces dernières devaient effectuer le travail du sexe avec contacts, excluant donc le travail du sexe effectué par l'entremise d'un médium virtuel ou audio. Considérant qu'elles ne sont pas en contact direct avec les clients, il est possible que les stratégies utilisées afin de communiquer et négocier leurs limites sexuelles diffèrent grandement de celles ayant un contact direct, d'où l'inclusion de ce critère d'admissibilité. En outre, les participantes devaient s'identifier comme femme, partiellement ou entièrement. Les personnes TDS

s'identifiant au genre femme, en plus d'être stigmatisées sur la base de leur profession, font aussi face à un double standard sexuel dû à leur genre. Plus précisément, les personnes s'identifiant au genre femme ayant des pratiques sexuelles en dehors de la norme hétérosexuelle, monogame et conjugale sont socialement jugées plus négativement que les hommes. C'est pourquoi seules ces dernières ont été retenues afin de composer notre échantillon, pour ainsi limiter les biais potentiels liés à ce contexte social précis. Pour terminer, elles devaient comprendre et pouvoir s'exprimer en français, considérant que l'entretien se déroulait dans cette langue.

4.6 Échantillon final

Nous avons initialement prévu obtenir un échantillon composé de douze personnes TDS s'identifiant au genre femme afin de réaliser cette étude. Plus précisément, il était prévu que les entretiens cessent après que la saturation thématique soit atteinte, soit lorsqu'aucun contenu nouveau n'émerge du discours des participantes (Paillé et Mucchielli, 2003). Cependant, nous avons arrêté le recrutement après neuf entretiens en raison de la pandémie de COVID-19 qui a frappé en mars 2020. Plusieurs personnes ont perdu leur emploi dans ce contexte de crise en raison de la fermeture temporaire de leur lieu de travail. Considérant que la profession de travailleuse du sexe n'est pas reconnue au niveau gouvernemental, plusieurs TDS n'ont pas pu obtenir une aide financière fédérale, les plaçant dans une situation de grande vulnérabilité économique. Nous avons donc décidé de cesser le recrutement puisqu'il aurait été particulièrement déplacé et irrespectueux de mobiliser ces dernières dans ce contexte de crise, et ce en ne leur offrant aucune rémunération en échange de leur expertise. En outre, il est possible de croire que le contexte exceptionnel provoqué par la pandémie aurait très certainement teinté le discours et les expériences des participantes; la pratique du travail du sexe en temps de COVID-19 pourrait, en elle

seule, faire l'objet d'une étude empirique. Ainsi, afin d'être cohérent·es avec notre objet d'étude, nous avons pris la décision de cesser le recrutement. Malgré le fait que nous n'avons pas atteint une saturation théorique, notre étude nous a permis de dresser un premier portrait de l'agentivité sexuelle des personnes TDS s'identifiant au genre femme dans le cadre de leur travail et ainsi guider la mise en place de recherches futures sur le sujet.

En ce qui concerne la composition de l'échantillon, étant donné que 25% des TDS au Canada sont nées à l'étranger (Shira *et al.*, 2014), que les femmes des Premières Nations sont surreprésentées dans l'industrie du sexe (Conseil du statut de la femme, 2012) et que les TDS ne détiennent pas les mêmes conditions selon leur milieu de travail (Bungay *et al.*, 2013), nous souhaitions recruter des participantes ayant une diversité de profils afin de représenter davantage l'hétérogénéité de la population des TDS. Par l'entremise d'un énoncé sur l'affiche de recrutement, les femmes trans, autochtones, appartenant à différentes origines ethnoculturelles et provenant de divers milieux socioéconomiques étaient particulièrement encouragées à participer à l'étude. Malgré cet énoncé et l'envoi de l'affiche de recrutement à des organismes oeuvrant principalement auprès de ces personnes, l'échantillon obtenu fut particulièrement homogène. Plus précisément, les participantes étaient âgées entre 21 ans et 30 ans, et détenaient entre 6 mois et 8 ans d'expérience dans l'industrie du sexe. L'ensemble de notre échantillon s'identifiait comme québécoise ou canadienne. Huit participantes s'identifiaient comme femme cisgenre et une participante comme demi-femme/queer. En ce qui concerne leur orientation sexuelle, trois d'entre elles s'identifiaient comme bisexuelles, trois d'entre elles comme pansexuelles, deux d'entre elles comme hétérosexuelles et une d'entre elles comme « à l'énergie sexuelle des individus ». Pour ce qui est de leurs revenus, une participante a déclaré gagner entre 15 000\$ et 29 000\$ annuellement, deux participantes entre 30 000\$ et 44 000\$, deux participantes

entre 45 000\$ et 54 000\$, et quatre participantes entre 60 000\$ et 75 000\$. Sept d'entre elles travaillaient de façon indépendante; soit en tant qu'escorte indépendante⁷ (Coralie, Alice, Noémie, Bianca et Mariève) ou en tant que *sugar baby*⁸ (Megan et Julie). Deux d'entre elles travaillaient aussi pour une agence⁹ en simultanément (Bianca et Mariève). En ce qui concerne les deux autres participantes composant notre échantillon, elles pratiquaient le travail du sexe au sein d'un établissement de massage érotique (Jennifer et Sarah) incluant ou non des extras¹⁰. Par souci de confidentialité, nous ne présentons pas de tableau décrivant les caractéristiques sociodémographiques de chacune des participantes. Nous préférons les présenter de façon globale afin d'éviter qu'une personne soit identifiable par association de ces dernières aux extraits de verbatims.

4.7 Stratégie d'analyse; analyse thématique

Nous avons mobilisé l'analyse thématique comme stratégie d'analyse qualitative, stratégie nous ayant permis d'identifier, organiser et mettre en relation les thèmes qui ont émergé du discours des participantes (Braun et Clarke, 2012). Accessible et

⁷ Personne TDS qui offre un service complet (incluant généralement une fellation et une relation sexuelle avec pénétration) et qui ne travaille pas pour une agence. Certaines personnes peuvent décider de s'associer avec d'autres TDS ou encore d'engager des tierces parties pour les aider dans la gestion de leur entreprise (définition inspirée de Bruckert et Law, 2013)

⁸ Personne TDS qui offre un service d'accompagnement à ses clients, service pouvant inclure des sorties au restaurant et des activités, avec ou sans offre de services complets. Selon nos participantes, le travail du sexe sous forme de *sugar baby* implique le développement d'une relation avec leurs clients, à moyen ou long terme.

⁹ Organisation qui assure la gestion des services sexuels entre les personnes TDS et les clients. Cette dernière se prend généralement un pourcentage des ventes et détient des règlements à l'interne. La relation entre l'organisation et les personnes TDS est donc de type employeur-employée (définition inspirée de Bruckert et Law, 2013)

¹⁰ Nos participantes mentionnent qu'un salon de massage avec extras permet aux personnes TDS d'offrir aux clients des services autres que le massage, tels qu'une fellation ou une relation sexuelle avec pénétration, services nécessitant des frais additionnels. Un salon de massage sans extras ne permet pas aux personnes TDS d'offrir d'autres services aux clients que le massage.

flexible, cette méthode constituait une stratégie d'analyse particulièrement adaptée pour notre étude qui s'inscrit dans une visée exploratoire. Dans un premier temps, les entretiens effectués ont été retranscrits de façon intégrale sous forme de verbatims dans le logiciel Nvivo 12 et lus à de multiples reprises, étape nous ayant permis de nous familiariser avec les données recueillies (Braun et Clarke, 2012; Paillé et Mucchielli, 2003). Ensuite, nous avons entamé la deuxième phase de l'analyse thématique, soit la codification des données collectées. Plus précisément, des codes initiaux, soit de courtes expressions décrivant ou interprétant ce que la participante exprime, ont été construits à partir des propos (Braun et Clarke, 2012). En fonction de leurs similarités, ces codes ont ensuite été regroupés en thèmes et sous-thèmes pertinents au sujet étudié (Braun et Clarke, 2012). La validité de ces thèmes a par la suite été vérifiée; ils ont été mis en relation avec le discours des participantes afin de s'assurer qu'ils étaient cohérents avec ces derniers, utiles à la question de recherche et significatifs dans la mesure où ils représentent la réalité de plusieurs participantes TDS (Braun et Clarke, 2012). Les thèmes faisant référence au même sujet ont été fusionnés et ceux renvoyant à des thématiques différentes ont été subdivisés. En outre, les thèmes ont été hiérarchisés en fonction de leur récurrence dans le discours des participantes (Paillé et Mucchielli, 2003). Pour terminer, les thèmes ont été nommés et définis à l'aide d'extraits de verbatims des entretiens (Braun et Clarke, 2012). Nous avons schématisé l'ensemble de ces thèmes sous forme d'arbre thématique que nous déclinons dans le chapitre *Résultats*.

4.8 Critères de scientificité de l'étude

Tout d'abord, afin d'assurer une rigueur scientifique aux conclusions proposées, nous avons effectué une triangulation des données par une tierce personne, soit le directeur de recherche (Paillé et Mucchielli, 2003). Une fois l'arbre thématique complété,

l'étudiante-chercheuse ainsi que le directeur de recherche se sont rencontrés afin d'analyser la codification effectuée et comparer les thèmes obtenus avec les données brutes, étape ayant pour but de s'assurer que les résultats proposés soient près des dires des participantes. En outre, nous avons comparé nos résultats aux données scientifiques reconnues qui traitent de sujets similaires, processus nous ayant permis d'identifier des similitudes et d'accroître la validité interne de notre étude (Drapeau, 2004). Ensuite, tout au long de la recherche, nous avons été particulièrement sensibles aux influences potentielles de nos positionnements idéologiques personnels sur notre analyse des données recueillies. Plus précisément, nous avons constamment remis en question nos motivations derrière le fait de thématiser un élément du discours de telle façon plutôt qu'une autre, afin de s'assurer que les conclusions proposées ne soient pas le résultat de croyances personnelles, mais bien une représentation fidèle et adéquate du discours des participantes (Paillé et Mucchielli, 2003; Tracy, 2010). Cependant, il est primordial de ne pas confondre le terme sensibilité avec neutralité. L'approche féministe, perspective théorique mobilisée au sein de notre étude, remet en question les notions d'objectivité et de neutralité dans la recherche scientifique en les qualifiant d'illusoire (Ollivier et Tremblay, 2000). Dans la recherche féministe, la scientificité s'appuie davantage sur un engagement social et éthique :

À la séparation radicale entre objet et sujet de recherche, la recherche féministe oppose la notion d'engagement: engagement personnel de la chercheuse envers son objet de recherche, engagement théorique envers une perspective féministe, engagement pratique envers une transformation des rapports sociaux. (Ollivier et Tremblay, 2000, p.11)

Ainsi, comme le proposent Ollivier et Tremblay (2000), l'analyse des données n'a pas été effectuée de façon neutre, mais bien dans une quête de changement social, considérant que nous reconnaissons d'emblée le statut d'experte des personnes TDS s'identifiant au genre femme au sein de cette étude comme dans la société, posture allant à l'encontre du discours sociétal dominant. Cette perspective ne remet

aucunement en question la scientificité de l'étude; une représentation fidèle des données empiriques y est tout autant livrée. Pour terminer, toutes les étapes méthodologiques que nous avons empruntées pour cette étude sont explicitées de façon détaillée dans ce mémoire afin d'offrir une transparence au lectorat et permettre aux chercheur·es consultant les résultats de pouvoir critiquer et améliorer le processus méthodologique pour fins de recherches ultérieures (Tracy, 2010). Considérant la paucité des données sur le concept d'agentivité sexuelle des personnes TDS s'identifiant au genre femme dans le cadre de leur travail, la présentation détaillée de nos démarches méthodologiques est d'autant plus pertinente afin de permettre, éventuellement, le développement d'une conceptualisation bonifiée de cette composante centrale à notre objet.

4.9 Considérations éthiques

Notre étude a reçu l'approbation du comité d'éthique de la recherche pour les projets étudiants de la Faculté des sciences humaines de l'Université du Québec à Montréal (CERPE) en date du 14 mai 2019 (# 3518) (voir Annexe F). Tout au long de l'étude, nous avons respecté les principes éthiques de la recherche avec des êtres humains élaborés par les trois Conseils de recherche au Canada (EPTC2, 2014). En premier lieu, la sélection des participantes s'est effectuée sur une base volontaire. Après que les participantes aient démontré de l'intérêt à participer à la recherche, nous avons expliqué de façon claire les objectifs de l'étude, le déroulement de l'entretien ainsi que les avantages et préjudices potentiels liés à leur participation par le biais d'un formulaire de consentement détaillé. Avant d'effectuer l'entretien, nous avons présenté à nouveau ce document et avons répondu à toutes les questions des participantes. De plus, nous avons répété à de nombreuses reprises que ces dernières

pouvaient retirer leur consentement à tout moment, que ce soit avant, pendant ou après l'entretien.

En deuxième lieu, plusieurs mesures ont été mises en place afin d'assurer la confidentialité de l'identité des participantes et des propos recueillis. Dans un premier temps, toutes les communications effectuées entre l'étudiante-chercheuse et les participantes ont été supprimées du téléphone et du serveur du courrier UQAM de l'étudiante-chercheuse suite aux entretiens. Ensuite, nous avons utilisé des pseudonymes, choisis majoritairement par les participantes lors de la passation des entretiens, afin de préserver leur anonymat. En ce qui concerne la conservation des données, une fois l'entretien terminé, l'enregistrement a été transféré sur une clé USB protégée par mot de passe. Cette clé, ainsi que les formulaires de consentement, sont conservés dans un classeur fermé à clé dans le bureau du directeur de recherche. Seul·es l'étudiante-chercheuse et le directeur de recherche ont accès à ces informations. Ces dernières seront conservées pour une durée de cinq ans et ensuite détruites. Aucune utilisation secondaire des données ne sera effectuée. Pour terminer, tout élément pouvant identifier une participante, qu'il expose une caractéristique personnelle spécifique, un lieu de travail ou encore des événements précis a été éliminé lors de la transcription des entretiens. Ainsi, les données présentées dans le chapitre *Résultats* sont dépersonnalisées; elles ne peuvent en aucun cas être associées à une participante en particulier.

Ensuite, effectuer une recherche portant sur le vécu des personnes TDS, une population particulièrement marginalisée et stigmatisée, nécessite le respect de principes éthiques spécifiques. Tel que mentionné précédemment, la parole de ces dernières est constamment exclue de l'espace public ou considérée illégitime lorsqu'elle se fait entendre (Mensah, 2003). Plusieurs chercheur·es s'intéressant aux expériences des personnes TDS s'identifiant au genre femme représentent ces dernières sous l'angle de la victimisation et de l'oppression, angle fréquemment

adopté afin de justifier l'abolition de la prostitution (Jeffreys, 2009). En étant conscient·es de cette réticence tout à fait justifiée des TDS à participer à un projet de recherche qui explore leurs expériences, nous avons été transparent·es dès les premiers contacts avec celles-ci. Nous avons nommé explicitement notre position politique par rapport au travail du sexe et nos motivations derrière la conduite de cette recherche, motivations qui s'inscrivent dans une volonté de contribuer à l'amélioration des conditions de travail des TDS en mettant l'accent sur leur agentivité sexuelle. Cette dernière est bien souvent discréditée dans les discours dominants et pratiquement absente des recherches empiriques. Ce dévoilement était nécessaire afin de permettre aux participantes de prendre la décision de participer à l'étude de façon éclairée. Pour terminer, des TDS ont contribué au développement de ce projet de recherche. Dans un premier temps, nous avons choisi le sujet de recherche après avoir échangé avec des personnes effectuant le travail du sexe; ces dernières dénonçaient le manque de reconnaissance de leur pouvoir d'agir dans le cadre de leur travail, et ce autant dans les médias traditionnels que dans les écrits scientifiques. Ensuite, avant de débiter le recrutement des participantes, le guide d'entretien et l'affiche de recrutement ont été révisés par deux femmes TDS afin de s'assurer que les termes utilisés soient respectueux et exempts de jugements. Nous aurions particulièrement souhaité mener cette étude en collaboration avec plusieurs personnes TDS, soit que celles-ci participent à l'ensemble des étapes de la recherche, mais ce souhait n'a pu être réalisé principalement en raison des délais imposés pour la complétion de la maîtrise.

En résumé, les démarches méthodologiques effectuées tout au long de cette étude, de l'identification de nos objectifs spécifiques à l'analyse des résultats, s'imbriquent dans le cadre conceptuel choisi. Au sein de chacune des étapes, la posture de sujet des TDS et la reconnaissance du pouvoir qu'elles détiennent sur leurs expériences ont été mises de l'avant; deux principes centraux de l'approche féministe constructiviste et de la sociologie interactionniste du travail.

CHAPITRE V

RÉSULTATS

Dans ce chapitre, nous présenterons les résultats de l'analyse thématique effectuée sur nos neuf entrevues semi-dirigées conduites auprès de personnes TDS s'identifiant partiellement ou entièrement au genre femme sur le sujet de l'agentivité sexuelle. Ces derniers se déclinent autour de quatre grands thèmes centraux, soit les motivations initiales de ces dernières à pratiquer du travail du sexe, le contrôle qu'elles exercent dans le cadre de leur travail, l'évaluation de leurs expériences, et leurs conceptions du travail du sexe.

5.1 Motivations initiales à pratiquer le travail du sexe

Les participantes évoquent diverses raisons les ayant motivées à débiter le travail du sexe, soit les motifs à la base de leur entrée dans ce milieu de travail, le pourquoi de cette décision. Plus précisément, ces dernières ont débuté la pratique du travail du sexe en réponse à des motivations financières, sexuelles, ou encore à une certaine curiosité.

5.1.1 Financières

Huit participantes sur neuf ont débuté le travail du sexe afin de répondre à leurs besoins financiers. Ces dernières mentionnent que les conditions salariales que confère ce travail sont beaucoup plus intéressantes que d'autres emplois, leur permettant ainsi de répondre à leur « besoin immédiat d'argent », de « renflouer leurs coffres » ou encore d'acquiescer davantage « d'indépendance financière », comme nous l'explique Mariève :

C'est beaucoup pour moi avoir ce montant d'argent-là vu que j'ai comme toujours travaillé au salaire minimum, [...] pour moi d'avoir un aussi gros montant comme ça, ça m'impressionnait pis c'était, j'imaginai toutes les possibilités que je pouvais avoir au niveau de l'indépendance, puis de ne plus me priver, de pouvoir partir en appartement, pis des trucs de même...
(Mariève)

Jennifer, pour sa part, nous partage que le travail du sexe est le seul emploi qui lui permettait, et lui permet encore, de survivre à l'endettement et mettre de l'argent de côté pour poursuivre ses études :

C'est la seule job qui me permet de payer mes dettes d'une façon, sans me mettre dans la *marde* là, tsé la compagnie de carte de crédit, de prêt étudiant qui t'appelle trois fois par semaine là, j'mexcuse salaire minimum là, mais tu te sors pas de ça. Fak moi ça me permet de me sortir de mes dettes, de mettre de l'argent de côté pis finalement faire mon bac
(Jennifer)

Outre le fait que le travail du sexe permet de répondre à un besoin urgent d'argent, il demande moins d'heures de travail pour le même revenu, comme nous l'explique Bianca :

Quand j'ai commencé à être travailleuse du sexe c'était par un besoin immédiat d'argent, en fait, j'arrivais au bout de, j'avais épuisé toutes mes opportunités, plus conventionnelles je dirais? [...] J'ai pris une décision libre et éclairée de, est-ce que je vais continuer à faire des 16h, puis genre des heures qui ont pas d'allure, à un salaire qui a pas d'allure, pour juste arriver, ou j'ai cette opportunité-là, avec laquelle je suis bien (Bianca)

Aux dires de certaines participantes, il va de soi que la motivation financière ait préséance pour la grande majorité des personnes TDS, comme nous le souligne Coralie, considérant que le travail du sexe est un travail :

Ah c'est monétaire à 110%. 110%. La première raison pour laquelle j'ai voulu faire du travail du sexe c'est pour faire de l'argent. C'est vraiment ça. Pis je pense que... On a peur de le dire, souvent, parce que ça peut pas être juste ça, mais tsé 90% des gens pourquoi qui travaillent dans vie? Tsé c'est pas juste le travail du sexe là, ton comptable, ton boucher pis ton banquier, y travaille pour faire de l'argent. J'veux dire ça implique pas nécessairement que t'aimes pas ta job, mais c'est normal de vouloir être payée en bout de ligne là, j'pense pas que ton comptable va se mettre à faire des impôts gratuit pour l'amour de la comptabilité tsé un moment donné faut être réaliste (Coralie)

5.1.2 Sexuelles

Cinq participantes sur neuf considéraient aussi cette profession comme une occasion de vivre d'autres expériences sexuelles ou encore de répondre à leurs besoins en matière de sexualité. Lorsqu'elles sont questionnées sur leurs motivations initiales à débiter le travail du sexe, Alice et Julie nous répondent :

L'argent, le cul. C'est ça qui est ça! [...] Ah ouais bin non j'avais du fun en *esti* au début là pour vrai là tsé quand t'arrives t'es comme la petite chair fraîche que tout le monde se pitch sur toi (Alice)

Avant j'avais un appétit sexuel très très fort pis c'est pour ça que j'avais commencé le travail du sexe, j'ai envie de coucher avec du monde, tant qu'à le faire, je vais le faire pour de l'argent! Fak tant qu'à coucher avec des inconnus dans un bar, tsé je vais aller le faire pour 100, 200\$ tsé! [...] J'avais vraiment une forte libido, la première année je dirais que j'ai aimé ça faire ça. J'aimais ça. Même que j'arrivais chez nous pis je me masturbais encore là... [...] J'avais une sexualité vraiment, surchargée là, *too much* là (Julie)

Alors que la motivation sexuelle est combinée à la motivation financière pour les autres participantes, elle constituait la seule raison de pratiquer le travail du sexe pour Megan qui souhaitait rencontrer de nouveaux partenaires et vivre de nouvelles expériences sexuelles :

Ça répondait définitivement à un besoin de sexualité là ça venait répondre *all the way* à un besoin d'expérience [...] aussi. [...] [Le] travail du sexe moi ça *fittais* juste parce que ça entrait avec mon besoin d'aller trouver des partenaires sexuels (Megan)

5.1.3 Curiosité

Quatre participantes sur neuf se sont aussi lancées dans la pratique du travail du sexe en réponse à une curiosité, curiosité qui est combinée à des motivations financières et/ou sexuelles. Plus précisément, elles considéraient le travail du sexe comme un « milieu fascinant » ou encore un « fantasme » qu'elles souhaitaient explorer davantage.

5.2 Contrôle exercé dans la pratique du travail du sexe

Lorsqu'elles décrivent leur pratique du travail du sexe, l'ensemble des participantes mentionne qu'elles exercent du contrôle dans l'exercice de leur profession, qu'elles détiennent du pouvoir dans le cadre de leur travail, et ce de diverses façons. Plus précisément, elles exercent un contrôle dans leurs offres de services auprès de leurs clients, soit en déterminant les termes de leurs services et l'ambiance dans laquelle ils se déroulent, mais aussi sur leurs conditions de travail, en sélectionnant le contexte dans lequel elles exercent le travail du sexe et en adaptant leur rythme de travail en fonction de leur bien-être. Simultanément, les TDS déploient aussi des stratégies pour

protéger leur santé sexuelle et accroître leur sécurité dans la pratique du travail du sexe.

5.2.1 Contrôle exercé dans leurs offres de service

Considérant que les participantes ont des limites personnelles qui diffèrent et des personnalités diversifiées, leurs offres de services varient grandement. Ces dernières sont « maitres » de leurs services; elles déterminent les termes de leurs services, communiquent ces derniers aux clients par l'entremise de diverses stratégies, et instaurent l'ambiance du rendez-vous, atmosphère qu'elles personnalisent en fonction du type de service qu'elles veulent offrir.

5.2.1.1 Contrôle exercé sur les termes de leurs services

L'ensemble des participantes exerce un contrôle sur les termes de leurs services, et ce à différents niveaux en fonction de leur contexte de travail. L'expression « termes du service » comprend les extraits de verbatims faisant référence aux pratiques sexuelles comprises dans le service, au montant demandé pour ces dernières ainsi qu'aux modalités de paiement. Les participantes qui pratiquent le travail du sexe de façon indépendante, que ce soit le travail de *sugar baby* ou d'escorte, affirment détenir un plus grand contrôle par rapport aux termes de leurs services, considérant qu'elles sont leur propre employeur, comme nous l'expliquent Alice et Megan :

[...] j'ai 100% du contrôle, c'est tout, ouais solide là, oui c'est mon espace, c'est ma job, c'est moi, c'est mon moment, c'est ma *business*. C'est eux qui viennent me voir pour mon service pis comme, ouais! Non c'est 100% moi (Alice)

Moi j'avais tout le contrôle que je voulais. Moi je décidais vraiment de toute. [...] Étant donné que rien ne me forçait à le faire, vraiment absolument rien à part mes propres décisions, tsé c'était vraiment, je décidais de la personne, je décidais de l'endroit, je décidais du prix, je décidais de l'heure, je décidais de tout! (Megan)

La majorité des participantes qui travaillent de façon indépendante affirme avoir déterminé leurs prix en fonction de la valeur personnelle qu'elles attribuent aux pratiques sexuelles effectuées et en comparaison avec les tarifs de leurs collègues. En ce qui concerne les participantes qui pratiquent le travail du sexe pour un employeur, soit dans un salon de massage érotique ou dans une agence d'escorte, malgré le fait que leurs établissements de travail exercent un contrôle sur les modalités de paiement et les montants demandés, elles peuvent tout de même détenir un certain contrôle sur ces composantes selon le milieu de travail. Par exemple, certains salons de massage érotique donnent la possibilité aux TDS d'effectuer des « extras », donc d'offrir d'autres services sexuels que le massage de base, et laissent aux travailleuses la discrétion de déterminer le prix de ces derniers. En ce qui concerne les pratiques sexuelles effectuées, elles détiennent également un certain contrôle comme nous le partage Sarah qui travaille dans un salon de massage érotique :

[...] t'es comme maître de ta salle, [...] y'en a [des clients] qui vont, qui arrivent en salle pis qui sont juste comme « non non moi je veux pas de massage ta ta ta » pis y te prennent pour une escorte pis t'es comme, « non non, tu vas avoir un massage pis tu vas avoir le temps donné [...] de la finition » [...]. Admettre ses limites c'est aussi à la fin un moment donné tu vas pas te laisser fourrer, j'aime pas ça dire ça de même, tu vas pas te laisser fourrer pendant genre 45 minutes là, un moment donné t'es juste comme, écoute coco, j'vas te finir à la main » (Sarah)

Les participantes communiquent les termes de leurs services aux clients de différentes façons, soit de façon verbale, non verbale, par écrit ou par l'entremise d'indices non verbaux, mais aussi à différents moments, soit avant, pendant et parfois après la rencontre. Le moment et le mode de communication choisi par ces dernières

dépendent de leurs préférences personnelles, de leur sentiment de sécurité et de leur lecture de la situation. L'ensemble des participantes qui pratiquent le travail du sexe de façon indépendante explicitent « les grandes lignes » de leurs services soit par l'entremise de leur site internet, ou encore lors des premières conversations avec les clients. Si les limites de leurs services n'ont pas fait l'objet d'une discussion avant la rencontre, notamment pour les TDS qui exercent le travail du sexe pour un employeur, ils seront discutés lors des premiers contacts entre cette dernière et le client. De plus, s'ils ne sont pas respectés pendant l'offre de service, un rappel sera fait, jusqu'à mettre fin au rendez-vous si nécessaire.

Certaines participantes préfèrent communiquer les termes de leurs services par écrit puisqu'elles considèrent que c'est une façon plus « simple » et « claire » d'imposer ses limites. Ce mode de communication est aussi considéré comme plus « sécuritaire » pour certaines participantes, notamment pour communiquer avec des clients qui semblent agressifs, comme l'explique Bianca :

Si je sens que je vais pas être bien reçue avec mon commentaire, je vais simplement attendre que la personne parte, comme ça je peux assurer ma sécurité sur l'interaction qui va avoir. Si la personne ne réagit pas bien, on est plus dans la même pièce. Donc là je vais procéder par écrit pour la suite (Bianca)

Plusieurs participantes communiquent aussi les termes de leurs services de façon non verbale lors du rendez-vous, mode de communication qui leur permet entre autres de ne pas nuire à l'ambiance de leurs services, comme nous l'expliquent Megan et Mariève :

À quoi que je pense en ce moment c'est donner un anulingus, qui m'intéressait vraiment pas, pis un moment donné le gars, y'insistait pas, [...] mais tsé y se positionnait toujours pour que je me place là pis je me plaçais jamais là pis un moment donné [...] je l'ai juste repoussé gentiment pis y'a fini par comprendre le message là. J'aurais pu y dire

très verbalement on arrête mais ça aurait pété notre *mood*, mais ça quand même bien fonctionné (Megan)

Au départ par exemple pour la fellation je le disais [qu'elle effectue la fellation avec un condom], pis je réalisais que c'était un *turn off*. Fak là je le dis pu mais je le fais. Fak là je les mets devant le fait accompli (Mariève)

En outre, certaines participantes affirment qu'il n'est pas nécessaire d'utiliser des mots pour passer un message, certains signaux non verbaux suffisent pour montrer à leurs clients qu'elles n'apprécient pas quelque chose qu'ils font, comme nous l'expliquent Coralie et Bianca :

Moi genre je crispe, mais j'suis pas capable, tsé c'est physique là, [...] j'suis comme « *oh mon dieu* fais pas ça! » J'suis pas, j'suis pas bien pis tsé, j'ai même pas besoin de le verbaliser, souvent y voit le message pendant que je crispe (Coralie)

« Tsé, des fois peut-être pousser un peu si j'veux plus d'espace, sans nécessairement le dire mais, ça reste toujours du *body langage* facile à comprendre. De comme j'ai besoin d'un peu d'air ou tu tires mes cheveux (Bianca)

Les participantes affirment avoir déterminé les pratiques sexuelles qu'elles offrent dans leurs services en fonction de leur bien-être et leurs limites personnelles, processus ayant été effectué principalement à travers leurs expériences professionnelles. Avec le temps, les participantes ont acquis davantage de connaissances sur l'industrie du sexe, notamment sur les différents types de services offerts, et ont pu identifier ce qui leur correspond, c'est-à-dire ce avec quoi elles sont à l'aise. Elles soulignent avoir fait des « erreurs de débutantes », d'avoir appris « sur le tas » la pratique de leur métier, et mentionnent ne plus être la même travailleuse du sexe qu'au début de leur pratique. D'ailleurs, l'ensemble des participantes souligne l'importance du soutien dans la pratique du travail du sexe, que ce dernier provienne d'organismes ou de collègues, soutien qui leur a permis entre autres de peaufiner les

termes de leurs services et accroître leur sentiment de contrôle, comme nous l'explique Bianca :

J'ai un réseau de contacts, puis on s'échange des trucs et astuces sur ce milieu-là donc ça ça m'a vraiment permis d'évoluer au niveau de ma pratique puis de me rendre compte, de voir différents modèles aussi qui étaient faits puis moi qu'est-ce que je fais par rapport à ça, puis qu'est-ce que je pense de celui-là puis tout ça, donc je suis beaucoup plus terre à terre avec la réalité puis j'suis beaucoup plus en contrôle vu que j'ai accès à ce réseau-là maintenant que j'avais pas avant (Bianca)

Malheureusement, ce n'est pas toutes les participantes qui ont accès à ce soutien. Julie, qui détient maintenant un réseau de collègues, affirme qu'elle aurait aimé recevoir de l'aide au début de sa pratique pour l'accompagner dans l'identification des termes de son service :

C'est un milieu très très particulier pis c'est important qui aille comme un réseau d'aide [...] soit entre nous ou par le biais des organismes parce que les filles qui commencent justement moi j'avais pas cette aide là au début, pis j'me suis... J'me suis brûlée à faire des affaires que j'avais pas envie de faire (Julie)

Mariève, qui n'a pas non plus eu accès à ce soutien lorsqu'elle a débuté sa pratique, nous partage qu'elle prend maintenant ce rôle en main auprès de ses collègues afin qu'elles aient les informations nécessaires pour se protéger dans leur pratique et qu'elles aient davantage de contrôle dans le cadre de leur travail :

Je demande à la fille t'as tu tout ce qui te faut dans ta sacoche? Voici les trucs à éviter avec les clients, si y te propose ça, y veut t'avoir fak fais pas ça, fak c'est plus comme des trucs que je donne parce que moi j'ai pas eu de trucs, moi j'ai tout appris *sur le tas* toute seule pis y'avait personne pour me le dire là. Parce que je veux dire moi j'aurais aimé ça avoir ça. J'aurais vraiment aimé ça, toutes les informations au niveau de la santé (Mariève)

Avec l'expérience et le soutien de collègues pour certaines, elles ont peaufiné leurs offres de services; les pratiques sexuelles qui entraînaient un inconfort ont été retirées de leur offre, comme nous l'expliquent Bianca et Jennifer :

Quand j'ai commencé au début début, je savais pas trop c'était quoi un GFE¹¹ pis un PSE¹², j'ai commencé un petit peu *sur le tas*, puis au début j'offrais comme le *whole package deal* puis je me suis vite rendue compte que ça correspondait pas du tout à ce que je voulais faire. [...] Fak c'est essais erreurs. T'as une mauvaise expérience, on répète pas la chose, on agit sur la chose (Bianca)

I mean moi *basic* c'est [...] un ou l'autre [*happy ending*¹³ ou service complet¹⁴]. J'aime pas aller dans les milieux, dans les trucs genre crache moi dans bouche, domination, je l'ai déjà fait, c'est pas mon fort, j'suis trop douce, j'aime pas ça (Jennifer)

Cet inconfort à l'égard de certaines pratiques est parfois survenu avant la tenue d'une rencontre, ce qui leur a permis de soit refuser de rencontrer le client comme nous le partage Bianca, ou encore d'accepter d'offrir leurs services à condition que le client apporte des ajustements à sa demande comme nous l'explique Coralie :

¹¹ Acronyme pour *Girlfriend Experience*. Nos participantes décrivent ce service comme une reproduction de ce qui est typiquement expérimenté lors d'une relation sexuelle entre deux partenaires amoureux. Il correspond à une expérience dite plus « intime », pouvant inclure des baisers, des caresses, une fellation sans condom et une relation sexuelle avec pénétration (les termes de ce service varient en fonction des personnes TDS).

¹² Acronyme pour *Pornstar Experience*. Ce service correspond à une reproduction de ce qui est typiquement vu dans les productions pornographiques, pouvant inclure plusieurs positions sexuelles, une éjaculation dans le visage, une fellation « gorge profonde » et une relation sexuelle anale (les termes de ce service varient en fonction des personnes TDS) (définition inspirée de Bruckert et Law, 2013).

¹³ Nos participantes décrivent ce service comme étant un massage érotique se terminant par une masturbation.

¹⁴ Nos participantes décrivent ce service comme étant un massage érotique incluant une fellation et/ou une relation sexuelle avec pénétration, terme traduit de l'anglais *full service*. Les termes de ce service varient en fonction des personnes TDS.

C'est juste un feeling. J'suis pas bien. Je... Quand je travaille je suis bien avec ce que je fais, pis là? C'est des trucs qui, j'étais angoissée à l'idée de cette rencontre-là. [...] Si j'suis angoissée à l'idée d'avoir ce rendez-vous là, c'est que je ne suis pas bien dans cette relation professionnelle là? Non, c'est pour ça que j'arrête (Bianca)

Moi [le client] j'vais, pendant le scénario, moi j'vais t'appeler *** par exemple. Pis moi c'est pas un terme avec lequel je suis à l'aise. Moi je suis pas à l'aise qu'on m'appelle comme ça, donc j'y dis moi ton scénario me convient, je l'accepte, mais je veux pas que tu m'appelles comme ça. (Coralie)

Alors que certaines limites sexuelles sont déterminées assez rapidement, soit l'exclusion de certaines pratiques dans leurs offres de services, d'autres peuvent faire l'objet d'une prise de conscience graduelle avant d'être retirées, comme le mentionne Bianca :

Y'a des trucs qui sont pas sur le coup pis que c'est graduel. Tsé, au début, j'avais un inconfort, je me suis pas écoutée, j'ai continué, l'inconfort grandit pis un moment donné tu fais juste comme, l'entrée d'argent que j'ai vaut pas ce par quoi je passe (Bianca)

Plusieurs participantes soulèvent que leur bien-être et le respect de leurs limites dans la pratique du travail du sexe est plus important que l'argent; aucun montant d'argent ne les incite à s'engager dans une pratique sexuelle avec laquelle elles ne sont pas à l'aise. Comme l'expliquent Sarah et Coralie, le fait qu'elles soient bien dans la pratique du travail du sexe est étroitement associé au fait qu'elles respectent leurs limites dans le cadre de leur travail :

Si [...] l'argent prend le dessus sur ta tête bin là un moment donné t'es juste pu ben tandis que si tu retournes genre à la fin de la journée chez toi, t'es bin avec ce que t'as fait c'est... C'est pas lourd sur le moral, c'est là que ça devient genre un travail normal que tu te respectes dans ton travail (Sarah)

Tout l'argent du monde ne va pas me faire faire quelque chose que je ne veux pas faire. Ça aussi c'est une chose qui faut démystifier, tu peux pas acheter le consentement. Ça ne s'achète pas. Moi je ne fais pas de relations anales, t'as bin beau me proposer 2000\$, j'vas pas te dire oui. Ça m'intéresse pas. Parce que moi, à fin de la journée quand je rentre chez nous, je suis bien avec ce que je fais. Parce que je le fais dans le respect de moi-même et de mes limites. C'est ça (Coralie)

Le respect de leur bien-être s'effectue aussi par l'élimination de pratiques sexuelles qui engendrent un stress. Par exemple, Mariève et Jennifer nous expliquent qu'elles n'offrent pas la fellation sans condom malgré la perte importante d'argent :

C'était trop de stress dans ma tête, perdre du *cash*, perdre beaucoup plus de *cash* maintenant, mais au moins je me couche le soir pis je me dis ok au moins ma gorge est correcte (Mariève)

Je me sens pas mal de pas pouvoir offrir quelque chose qui veut parce que j'préfères respecter moi, pis pas arriver chez nous après pis être comme... Tu sais quoi d'un coup que ma langue a me pique pis commencer à *spotter* tous les p'tits bobos, avoir peur, aller chez le médecin, perdre ton temps, dépenser de l'argent dans des tests... (Jennifer)

Outre le fait que les participantes déterminent les pratiques sexuelles comprises dans leurs services en fonction de leur bien-être, elles modulent aussi ces dernières en fonction de leur niveau d'aisance avec le client, soit en fonction de la « chimie », de la « réceptivité » ou encore de la « connexion » qu'elles ont avec ce dernier. Considérant que chaque client est unique, la relation avec ces derniers peut différer et donc entraîner des changements au niveau de leurs limites sexuelles. Elles peuvent être ouvertes à effectuer des pratiques qu'elles n'offrent pas d'emblée si elles se sentent à l'aise ou en confiance avec leur client, comme nous le mentionnent Coralie et Megan :

Chaque humain est différent, pis j'ai des gens avec qui je vais être à l'aise de faire certaines choses, et avec d'autres je le serai pas (Coralie)

Même chose pour me faire attacher, j'étais comme première fois, non, mais c'est arrivé que je l'ai franchi parce que j'avais confiance en la personne. Je leur disais d'avance, même si ça faisait partie des trucs de base, tu m'attacheras pas la première fois, je suis pas à l'aise. [...] Des fois je disais ah finalement, je suis d'accord pour que tu m'attaches (Megan)

De façon similaire, Sarah établit ses limites sexuelles en fonction du courant qui passe entre elle et son client, mais aussi selon les sensations qu'elle éprouve dans le moment :

J'tais comme « on y va avec le *flow* » [...] J'tun humain pis tsé [...] Si j'le *feel* pas, j'le *feel* pas là. [...] Si pendant le massage, des fois c'est eux qui sont juste comme... Qu'est-ce qui a de plus? Pis là dépendamment moi si j'le *feel* moyen ou si j'le *feel*, j'pouvais faire comme « ben le plus que tu peux avoir c'est genre une fellation ». Si j'avais pas envie de faire un *full service*. Ou sinon « ah tu peux avoir le *full service* ». Ou des fois... [...] la *vibe* est aussi *sexy*. La *vibe*, est excitante. Fak des fois moi aussi j'suis excitée. Fak des fois en faisant un massage, moi quand j'arrivais comme au *happy ending*, j'tais comme « quel genre de *happy ending* que tu voulais? » Fak là après ça le gars qui comprend est comme « ah ça y peut avoir plus? » J'suis comme « hum hum! » [Rires] Tsé c'est pas juste pour l'argent, c'est comme coco j'te veux là! [Rires] (Sarah)

Que les participantes travaillent pour un employeur ou de façon indépendante, elles refusent les clients qui ont des demandes qui diffèrent de ce qu'elles offrent; elles détiennent le dernier mot sur les termes du service offert. Elles sélectionnent leurs clients sur cette base non seulement afin de respecter leurs limites et proposer un service qui leur convient, mais aussi pour s'assurer que leurs clients obtiennent ce qu'ils recherchent, qu'ils soient satisfaits dans le service qui leur est offert, comme nous expliquent Bianca et Jennifer :

Y'a des clients à qui j'ai écrit que malheureusement ce qu'ils voulaient je ne le faisais plus, puis si y voulaient continuer à me voir bin ça se faisait dans ces termes-là. Y'en a qui sont restés puis y'en a d'autres qui ont été voir ailleurs pis c'est tout à fait correct comme ça. Parce que je pense que

les gens qui font ça c'est pour aller chercher un service d'épanouissement sexuel. Puis je vois pas pourquoi tu viendrais me voir moi si je t'épanouis pas, si je t'offres pas ce service là pour t'épanouir (Bianca)

Pis r'garde si y veut pas bin [porter le condom lors de la fellation]... Y peuvent *switcher* avec une autre fille, si y veulent absolument ça y'en a qui le font, pis on le dit au salon, [...], j'avertis la réceptionniste pis j'demande aux filles si y'a quelqu'un qui le veut, pis *that's it* là! Son temps, c'est lui qui décide ce qui veut faire avec. *There is no shame at all*. Pis moi je me sens pas mal de pas pouvoir offrir quelque chose qui veut (Jennifer)

Coralie, pour sa part, rajoute que ce n'est pas plus agréable pour elle d'offrir des services à un client dont les besoins ne sont pas répondus :

Donc les limites c'est important qui soient respectées, moi je les dis très clairement, si t'es pas correct avec mes limites, bin tsé *feel free* d'aller voir quelqu'un d'autre qui te correspond plus, c'est parfait de toute façon, moi j'ai pas le goût de passer une heure avec quelqu'un qui est pas content de ce que je lui offre là. C'est pas plus intéressant pour moi (Coralie)

La correspondance entre ce que le client veut et ce que les participantes offrent concerne aussi les modalités de paiement. Alors que le paiement par argent semble être une évidence pour les TDS qui pratiquent le travail d'escorte ou de masseuse érotique, il ne l'est pas autant pour celles qui exercent cette profession en tant que *sugar baby*. Comme Julie nous le partage, après « s'être fait avoir » quelques fois où les hommes qu'elles rencontraient ne voulaient pas lui donner un montant d'argent pour son service, elle n'accepte plus d'offrir des services à des clients qui ne veulent pas lui offrir d'argent :

En fait la plupart des hommes aimerait ça que ce soit, que te payer en cadeaux ou en restos ou en sorties ou en voyages ou peu importe, mais tsé tu veux pas ça, j'veux dire moi si j'veux un resto, je vais me le payer, j'veux dire moi j'veux d'l'argent, c'est ça que je veux, tsé moi c'est mon gagne-pain je veux de l'argent (Julie)

5.2.1.2 Contrôle exercé sur l'ambiance du service

Outre le fait qu'elles exercent du contrôle sur les termes de leurs services, les participantes dirigent aussi l'ambiance dans laquelle ils se déroulent, climat qu'elles vont elles-mêmes instaurer en fonction du type de service qu'elles souhaitent offrir. Différents termes sont utilisés par ces dernières lorsqu'elles décrivent l'ambiance de leurs services, tels que « authentique », « naturelle », « vraie » ou encore « affectueuse ». Plusieurs d'entre elles comparent leurs rendez-vous avec leurs clients à des « dates » dont elles vont contrôler le déroulement; elles affirment vouloir « recréer un sentiment de réalité » pour leurs clients. Coralie et Noémie, pour leur part, instaurent une ambiance empreinte de simplicité et de légèreté lors de leurs rendez-vous :

Moi c'est ça que je voulais, [...] dans mon service je suis plus dans la douceur, dans la sensualité, c'est très simple pis terre-à-terre, ce que j'offre, donc tsé moi je parle souvent de [...] chimie réelle. Parce que c'est vraiment ça que j'essaie de créer, avec mes clients, un sentiment de réalité. Vraiment t'as une pause, puis t'as l'impression qui est dans une vraie *date* qui va maudiquement bien! [rires] (Coralie)

On rit beaucoup, on se taquine, j'suis pas quelqu'un qui me prend au sérieux, j'trouve pas que le sexe devrait être sérieux non plus, donc j'ai tendance à prendre les choses vraiment à la légère, pis garder ça léger, pis je pense qui aime ça beaucoup, j'suis très cajoleuse aussi [...], le calin là c'est tellement, on le sous-estime le pouvoir du câlin j'pense (Noémie)

En ce qui concerne Alice et Mariève, elles décrivent l'atmosphère de leurs services comme étant authentique et spontanée:

C'est authentique. Ouin, c'est ce que j'aime le plus là, j'ai l'impression que eux y'arrivent vraiment avec ce qu'il y a le plus vrai de eux pis moi je leur donne ce qui est le plus vrai de moi. C'est l'fun *man*, on s'aime

pendant le petit moment qu'on est ensemble, on s'aime pour de vrai (Alice)

Bin moi je veux que ça soit le plus naturel possible, je raconte pas de menteries, [...] des fois on trouve des points en commun, des fois on trouve des gros points en commun! [rires] [...] C'est l'approche la plus comme, près de moi possible, c'est je suis pas capable de jouer un personnage, je suis pas capable de *faker*, [...] comme j'reste spontanée, quand j'ai quelque chose à dire je le dis comme ça, pis ça, ça va aussi avec l'approche un peu comme *cute*, *girl next door*, toute, voyons comment dire, toute *sweet*, ouin pis c'est ça. Fak c'est plus cette approche là que je fais (Mariève)

Le fait de vouloir recréer un « sentiment de réalité » lors de leurs offres de services n'entraîne pas nécessairement un dévoilement complet de soi; ce dernier varie selon les participantes. Par exemple, malgré le fait que Bianca instaure aussi une ambiance naturelle et *bubbly* lors de son service, elle choisit de ne montrer qu'une facette de sa personne lorsqu'elle travaille :

Je suis un peu une actrice tsé, c'est comme, c'est une façade, oui c'est moi, mais c'est les façons, c'est mon jeu construit, c'est ce que je te permets de voir (Bianca)

5.2.2 Contrôle exercé sur leurs conditions de travail

Outre le fait que les participantes exercent un contrôle sur les termes de leurs services et l'ambiance dans lesquels ils se déroulent, elles exercent aussi un contrôle sur leurs conditions de travail; elles déterminent le type de travail du sexe qu'elles effectuent, le milieu dans lequel elles le pratiquent, et elles adaptent leur rythme de travail en fonction de leur bien-être et leurs préférences personnelles. Ces décisions sont le résultat de réflexions et de périodes d'essais, et ne sont pas statiques dans le temps; elles font l'objet de changements si les besoins de ces dernières ne sont plus répondus.

5.2.2.1 Décision par rapport au contexte de travail

La pratique du travail du sexe étant particulièrement variée, les participantes ont dû prendre une décision par rapport au contexte de travail dans lequel elles souhaitaient l'effectuer. Le terme « contexte de travail », comprend les extraits de verbatims qui renvoient à la forme de travail du sexe pratiquée, tels que le travail d'escorte, de *sugar baby*, de massage ou de danse érotique, ainsi que le milieu dans lequel elles l'effectuent, soit pour un employeur ou de façon indépendante. Les participantes ont pris principalement cette décision en fonction de leurs limites et de leur sentiment de sécurité. Cependant, à travers leurs expériences professionnelles, cette dernière a fait l'objet de nombreux changements pour la majorité des participantes. Plus précisément, huit d'entre elles ont changé de contexte de travail depuis qu'elles ont débuté la pratique du travail du sexe; elles ont essayé diverses formes de travail du sexe et/ou expérimenté divers milieux de travail avant de trouver ce qui leur convenait le plus.

Avant de débiter leur pratique, quelques participantes affirment avoir recherché et consulté de l'information sur le travail du sexe provenant de l'organisme Stella, un organisme par et pour les travailleuses du sexe à Montréal, ou encore de blogs ou d'ouvrages sur le sujet, afin de les outiller dans leur prise de décision liée à leur contexte de travail. C'est le cas de Bianca, qui a choisi le travail d'escorte après avoir lu des essais féministes sur le sujet du travail du sexe, considérant que cette forme respectait ses limites personnelles :

Moi un *sugar baby*, c'était hors de question. Parce que j'aurais l'impression que cette personne aurait beaucoup trop de contrôle sur ma vie, je peux pas me permettre ça puis [...] l'industrie de la pornographie... J'aimais pas beaucoup le non anonymat. [rires] Fak

j'trouvais que le travail d'escorte était, dans le continuum du travail du sexe, vraiment, ce où je *fittais* le mieux je te dirais (Bianca)

La forme de travail du sexe effectuée a aussi, pour certaines participantes, été déterminée après avoir eu une conversation avec une personne oeuvrant dans le milieu. Par exemple, Sarah a choisi d'effectuer le massage érotique en établissement puisque c'est une pratique avec laquelle elle se sentait plus en sécurité, décision qui fut prise avec l'aide des conseils d'une amie :

J'tais comme ok je vais me lancer là-dedans, c'est une amie puis au début j'avais escorte en tête parce que je connaissais pas le monde des masseuses, c'est une amie qui m'a dit « non non, tu vas pas aller escorte, tu vas aller masseuse, parce que c'est un lieu qui est physiquement sécuritaire tu t'en vas pas chez des inconnus [...] tandis que masseuse ben t'es dans une place qui est *safe*, les portes sont pas barrées si jamais y'a de quoi pis c'est toi qui décide à chaque personne qu'est-ce que tu veux faire. T'as le droit de refuser » (Sarah)

En ce qui concerne leur milieu de travail, pour les participantes qui ont débuté leur pratique du travail du sexe en agence, plusieurs affirment avoir sélectionné leur lieu de travail en fonction de leur intuition, soit en choisissant le site internet qui semblait le moins « *shady* » (louche), ou encore celui dont les annonces présentaient le moins de fautes d'orthographe. Pour les participantes qui se sont lancées dans le travail du sexe en tant que travailleuses du sexe indépendantes, elles mentionnent s'être tout simplement créé un compte de *sugar baby*, ou encore avoir lancé une annonce de service d'escorte, et attendu de voir ce qui allait se produire. Ainsi, pour certaines, l'identification du contexte de travail s'est effectuée de façon spontanée, alors que pour d'autres, diverses étapes ont été franchies pour éclairer la prise de décision. C'est le cas de Coralie, qui a tout d'abord travaillé dans un bar de danse érotique en service avant de débiter le travail du sexe. Elle a essayé de pratiquer cette forme, forme avec laquelle elle n'était pas confortable, et s'est ensuite tournée vers le massage érotique, forme qu'elle a particulièrement appréciée :

Donc je l'ai essayé, j'ai pas aimé ça [rires] danser c'est pas fait pour moi, c'est un super beau métier, je les admire énormément, mais moi je suis plus à l'aise dans l'intimité. Moi le spectacle je l'adore, je le trouve beau, mais je veux pas en faire partie. Donc finalement ce que j'ai essayé par la suite c'est d'être masseuse érotique puis ça j'ai vraiment aimé ça (Coralie)

Après réflexion, elle a ensuite pris la décision de se tourner vers le travail d'escorte pour être plus autonome dans la gestion de son temps et de son argent :

J'étais quand même nue, collée contre des hommes, à avoir des rapports sexuels parce que tsé une masturbation, c'est un rapport sexuel, puis je me suis dit mais, la marge est tellement rendue mince, puis j'avais le goût de plus, j'avais le goût de plus d'autonomie de mon temps puis de mon argent (Coralie)

Coralie n'est pas la seule à avoir expérimenté divers contextes de travail avant de trouver ce qui lui convenait. Quelques participantes ont aussi pris la décision de changer de milieu de travail afin d'accroître leur sentiment de sécurité, comme c'est le cas de Jennifer qui mentionne être retournée travailler dans un salon de massage après avoir expérimenté le travail du sexe en tant qu'indépendante :

Meilleure expérience en salon qu'indépendante, indépendante t'as moins de contrôle, tu te sens moins *safe* (Jennifer)

Julie, pour sa part, après avoir expérimenté le travail du sexe dans un salon de massage érotique et en tant qu'escorte indépendante, préfère effectuer le travail du sexe en tant que *sugar baby*. La connexion établie avec ses clients augmente son sentiment de sécurité, comparativement aux autres contextes de travail où les clients étaient majoritairement des inconnus :

Moi toute ce côté là... Que y'avait pas de connexion? Connexion ouais ou de relation ou que tsé, toi tu connais un peu sa vie, y connaît un peu la tienne, pis toute ça, [...] Ça m'intéressait moins cet espèce d'anonymat là, pis j'trouvais ça aussi peu sécuritaire pour moi (Julie)

Quelques participantes qui pratiquent maintenant le travail du sexe de façon indépendante affirment qu'elles n'auraient pas été prêtes d'exercer leur profession seules lorsqu'elles ont commencé. Travailler pour un employeur leur a permis d'acquérir de l'expérience et du contrôle dans leur pratique, et donc d'être plus confiante dans la gestion de leur « entreprise » et dans leurs offres de services, comme nous l'explique Coralie :

J'en ai *scrappé* des clients, j'ai pas peur de le dire, je suis assez humble pour dire que j'ai pas bien fait ça au début j'ai fait pleins d'erreurs, puis c'est pour ça que je suis reconnaissante d'avoir travaillé en agence parce que tsé, j'avais mon pseudonyme qui est juste un prénom, tu te ressembles tellement pas sur des photos d'agence parce que qui modifient les photos dans le *kotoff*, donc ça m'a permis de faire toutes mes erreurs, vraiment très anonymement, puis quand j'ai été prête à démarrer mon entreprise à moi, bin j'avais toute accumulé les outils que ça me prenait pour le faire. Pis tsé j'étais *safe* maintenant de voir les clients avec la confiance que j'allais pas les « briser » entre guillemets (Coralie)

L'identification du contexte de travail n'est pas seulement établie en fonction des limites personnelles des participantes et de leur sentiment de sécurité, mais aussi en fonction du respect que porte leur milieu de travail à leur égard. Quelques participantes ont mentionné avoir pratiqué le travail du sexe au sein d'établissements qui leur imposaient certains termes de services, notamment la fellation sans condom, ou encore qui les positionnaient dans l'impossibilité de refuser des clients. Ayant vécu ces expériences au début de leur pratique, ces dernières mentionnent avoir quitté ces milieux de travail, milieux dans lesquels elles ne se sentaient ni respectées, ni en sécurité, et au sein desquels elles ont vécu de la violence, comme nous le partagent Mariève et Jennifer :

C'était des complets, que c'était forcé, t'avais pas le droit de dire non, fak moi j'ai été pognée mon premier client, que c'est ça. J'avais pas le droit de dire non. Fak la première expérience a été atroce (Jennifer)

Bin je me ferais pu avoir, pas me faire avoir mais d'imposer des trucs comme ça, même m'informer sans toute parce que évidemment le fait que je savais pas certains trucs ça faisait son affaire évidemment (Mariève)

Au contraire, lorsque leur employeur respecte leurs limites sexuelles et leur offre de la protection, les participantes continuent de travailler pour ce dernier. Elles sentent que leur sécurité est une priorité, et ont le pouvoir de mettre fin à des rencontres si elles le souhaitent, comme nous l'expliquent Bianca et Sarah :

Quand toi t'as des limites personnelles, ils les prennent en considération, si ça se passe pas bien avec un client bin le client est barré pis ça s'arrête là tsé (Bianca)

Jamais que j'me suis fait dire comme « non mais t'as pas fini ton temps-là » j'ai juste fait comme « y me faisait chier je l'ai crissé dehors », pis c'est bin correct (Sarah)

De façon similaire, Jennifer, qui a travaillé au sein de différents salons de massage, souligne l'importance d'être soutenue par son employeur lorsqu'il se produit une situation problématique avec un client. Après avoir vécu des expériences particulièrement négatives au sein d'autres établissements, elle est maintenant « bien » dans son travail considérant que son employeur priorise ses intérêts avant ceux du client :

Faut que tu sois *backée* là, moi y'a un client qui a essayé de pas me payer, pour deux heures y'a voulu me donner 100\$. Y me devait 360\$. Fak y s'est mis à me jouer son violon, a me l'a pas dit que c'était ce prix-là, pis tout de suite la réceptionniste a m'a *backée*, elle a appelé la police, pis ma *boss* était prête à débarquer. Pas de violence mais, *they have my back*. C'est pas toutes les propriétaires, écoute la plupart des hommes, y prennent le côté des clients (Jennifer)

5.2.2.2 Décision par rapport au rythme de travail

Plusieurs participantes adaptent leur rythme de travail, soit le nombre de clients qu'elles voient par semaine ou encore le temps qu'elles investissent dans la promotion de leurs services, en fonction de leurs limites et leur bien-être. Pour quelques participantes, le travail du sexe est combiné à un autre travail, combinaison qui leur permet d'avoir un meilleur équilibre de vie, comme nous l'indique Megan :

J'ai une autre job, [...] je ferais définitivement pas que du travail du sexe ça me conviendrait certainement pas, mais c'était comme un *sur le side* là, [...] tsé c'était deux jobs complètement différentes, [...] c'est juste deux expériences qui sont tellement différentes, que c'était le fun de balancer avec les deux (Megan)

Alice, de son côté, a réduit la quantité d'énergie déployée dans la promotion de ses services pour se concentrer davantage sur sa clientèle :

J'ai trouvé une bonne équilibre, un bon équilibre j'ai comme enlevé mon *Twitter*, j'ai gardé mon site pis tout, pis là quand j'travaille j'fais juste mes clients pis je donne 100% de moi à mes clients avec qui je suis dans le moment pis, pis ça c'est parfait pour moi là c'est exactement tout ce qui me convient (Alice)

Julie, de son côté, après avoir travaillé très intensément, soit jusqu'à 16 heures par jour, 5 jours par semaine, a pris la décision de réduire son rythme de travail afin d'avoir une meilleure qualité de vie :

J'ai juste décidé de réduire mon rythme de vie, de manger, de pu me payer des affaires pas de bon sens justement, d'être plus, d'être plus terre à terre, plus minimaliste, puis... Pis être heureuse là... Le plus possible. Parce qu'au final c'est ça qui compte c'est ton bonheur, c'est pas ton revenu (Julie)

La modulation du rythme de travail comprend aussi la prise de pauses, moment utilisé pour se « recentrer », pour « prendre soin de soi », ou encore pour mettre fin temporairement à une situation qui est épuisante émotionnellement. Alors que la prise

de pauses représente une journée dans la semaine pour certaines participantes, elle constitue une période indéterminée pour d'autres. Comme nous mentionne Noémie et Jennifer, elles ont besoin de journées tampons dans leurs semaines afin de se ressourcer ou simplement être dans leur bulle :

J'ai besoin de journée tampon, là où est-ce que je vais faire mon ménage chez nous, comme des journées de ressourcement, remettre mes choses en ordre, puis après ça je peux focus puis repartir sur une bonne base (Noémie)

J' fais mon épicerie, je fais du ménage comme une maniaque, je fais la grasse matinée puis je veux être dans ma bulle. Mais comme, j' veux pas voir personne. T' es tannée de voir du monde (Jennifer)

Alice, de son côté, affirme avoir pris plusieurs pauses du travail du sexe pour se recentrer, pour retrouver un équilibre dans cette pratique qui prenait parfois prendre trop de place dans sa vie :

En tout cas il y a eu les hauts et les bas de la vie là, j' ai eu besoin de prendre plusieurs pauses quand même... Pour me recentrer souvent parce que tsé moi quand je me lance dans quelque chose je suis comme vraiment extrême là fak j' me lance à fond puis là c' est ma vie puis ça me consume puis un moment donné c' est juste... Ça devenait malsain tsé pas parce que c' est malsain en soi mais parce que j' avais juste pas d' équilibre là-dedans puis en tout cas j' ai pris un gros break [...] puis là [...] je suis revenue (Alice)

En ce qui concerne Megan, au moment de l'entrevue, elle avait pris la décision récente de prendre une pause du travail du sexe, pause dont elle ne sait pas la longueur. Trouvant la négociation et la recherche de clients comme étant une étape particulièrement difficile, elle a décidé de mettre un terme au travail du sexe pour une durée indéterminée :

I : Donc c' est en pause pour le moment et on verra.

Oui c'est ça. [...] Quand je vais avoir le temps pis tout, je vais me remettre pis je vais voir si ça me tente pis si je me rends rapidement compte que ça me décourage toujours autant de me faire négocier pis de voir si je *fite* avec la personne pis tout, j' compte laisser faire de nouveau mais... C'est ça (Megan)

5.2.3 Stratégies mobilisées pour protéger leur santé sexuelle

Outre le fait que les participantes exercent du contrôle dans leurs offres de services et sur leurs conditions de travail, elles mobilisent diverses stratégies afin de prendre soin de leur santé sexuelle et éviter de contracter des infections transmissibles sexuellement et par le sang (ITSS). Plus précisément, elles utilisent des condoms lors des relations sexuelles avec leurs clients et effectuent des tests de dépistage sur une base régulière.

5.2.3.1 Port du condom

Toutes les participantes utilisent le condom de façon systématique lors de la pénétration. En outre, plusieurs d'entre elles affirment prendre en charge la protection lors de leurs services; elles amènent leurs propres condoms, du lubrifiant, vérifient fréquemment que le condom est toujours en place par l'entremise de différentes techniques et surveillent les clients pour ne pas qu'ils aient de comportements sexuels à risque, comme nous le mentionnent Noémie, Coralie et Sarah :

C'est moi qui met le condom systématiquement donc je prends ça en charge, et j'ai tendance à garder un œil dessus ou une fois de temps en temps je vais toucher, je vais m'assurer que c'est là (Noémie)

Je fais toujours, les clients jamais qui vont pouvoir frotter leur sexe sur moi non plus, tsé, moi j'suis un faucon là, je les *spotte* là qu'est-ce qui font là? (Coralie)

Si j'vois que tu t'es comme touché avec ta main ton pénis, bin tu vas pas venir me toucher après avec la même main (Sarah)

Lorsqu'elles offrent un service à plusieurs travailleuses du sexe, l'ensemble de ces dernières assure la protection, comme nous l'illustre Sarah :

Quand on faisait des 4 mains¹⁵ à mettons [...] que le client prend deux filles, on s'arrangeait pour avoir genre notre main [...] j'*watchais* la main du client si y'avait touché l'autre fille avec sa main gauche bin... Y'allait pas me toucher avec cette main-là (Sarah)

En ce qui concerne la fellation, quatre participantes choisissent de ne pas utiliser le condom lorsqu'elles offrent ce service, et ce en étant conscientes des risques potentiels. C'est une décision individuelle qu'elles ont prise dans l'exercice de leur pratique, soit parce qu'elles préfèrent offrir ce service de cette façon ou simplement parce qu'elles ont « appris à vivre avec les conséquences probables ». Elles savent que la majorité des ITSS sont asymptomatiques, mais inspectent tout de même le pénis de leurs clients avant d'effectuer une fellation sans condom au cas où elles détecteraient une odeur irrégulière ou des symptômes visibles associés à une ITSS.

5.2.3.2 Dépistage régulier

¹⁵ Nos participantes décrivent ce service comme étant un massage offert par deux travailleuses du sexe en simultané.

Huit participantes sur neuf se font dépister pour les ITSS de façon régulière, dont la majorité spécifie aux trois mois. Considérant qu'elles ont un niveau de relations sexuelles supérieur à la moyenne et que la majorité des ITSS sont asymptomatiques, elles préfèrent effectuer un suivi soutenu et régulier de leur santé sexuelle.

Cependant, au moment des entrevues, deux participantes soulèvent qu'il est désormais plus difficile pour les travailleuses du sexe de se faire dépister à Montréal. Alors qu'elles pouvaient se faire tester par l'entremise d'organisations communautaires sans avoir à prendre de rendez-vous, ce service a désormais été restreint à une autre clientèle. Considérant que sa santé sexuelle est particulièrement importante pour elle, Coralie nous exprime que cette décision lui fait vivre beaucoup de colère et de découragement :

C'était facile d'aller se faire tester parce qu'on avait pas besoin de rendez-vous, pis là y'ont décidé qu'on avait pu accès à ces services-là. *For some reason.* [...] Je suis découragée, je suis en colère, complètement, je comprends pas la décision, tsé de ce que j'ai pu comprendre, c'est que les deux endroits étaient engorgés de personnes, fak, mais tsé, ouvre un autre endroit! Tsé j'veux dire débloquez des budgets quelque part, la santé c'est vraiment important là, surtout la santé sexuelle (Coralie)

5.2.4 Stratégies mobilisées afin d'accroître leur sécurité

La majorité des participantes soulève que le travail du sexe est une profession à risque, soit à risque de violence physique et/ou de violence sexuelle. En conséquence, elles mettent en oeuvre plusieurs stratégies afin d'accroître leur sécurité dans leur pratique du travail du sexe. Ces stratégies sont déployées pendant, mais aussi avant leurs offres de services, afin de leur permettre de détecter des clients potentiellement problématiques. Plus précisément, elles effectuent diverses vérifications par rapport à leurs clients avant d'accepter de les rencontrer, informent une personne externe de

leurs rendez-vous afin que cette dernière intervienne si elle n'a pas de nouvelles après un certain temps, font usage de leur intuition, utilisent des stratégies d'autodéfense, communiquent de façon non violente et/ou évitent de consommer des substances pendant leur rendez-vous afin de rester alertes face à tout élément pouvant être inquiétant.

5.2.4.1 Vérifications pour identifier les clients problématiques

Avant d'accepter de rencontrer un nouveau client, plusieurs participantes font du « *screening* », soit vérifient, à l'aide de différentes procédures, si un client est problématique. Par l'entremise d'une plateforme de communication commune, quatre participantes demandent à leurs collègues travailleuses du sexe si elles ont déjà rencontré le client en question. Si oui, elles les interrogent sur la capacité de ce dernier à faire preuve de respect : respect des limites de la travailleuse du sexe, du temps alloué et du montant demandé. Pour Coralie, cette étape lui permet de déceler des clients problématiques qui, à la base, semblent respectueux dans leurs demandes de services :

Des fois, j'en reçois des demandes qui ont l'air légitimes, mais j'prends toujours la peine d'aller demander des références quand même. Pis ça m'est arrivé justement d'avoir des demandes qui ont l'air très belles, d'aller demander une référence pis les filles m'ont répondu non, c'est une grosse perte de temps, ce client-là va pas se pointer à son rendez-vous, ou il est vraiment désagréable en personne même si il est gentil en message, donc d'avoir ce réseau-là, ensemble, c'est merveilleux là. Ça nous sauve du temps puis du trouble (Coralie)

En outre, lorsqu'elles reçoivent une demande d'un client qu'elles n'ont jamais rencontré, cinq participantes consultent la *blacklist*, un outil de partage des mauvais clients développé par leur réseau d'escortes indépendantes. Si le nom du client se

trouve sur cette liste, elles refusent de leur offrir des services. Outre la vérification de références et la consultation de la *blacklist*, une participante a aussi une routine dont elle ne déroge pas lors de la rencontre d'un nouveau client. Plus précisément, elle laisse s'écouler du temps entre la demande de ce dernier et le rendez-vous pour lui permettre de vérifier les comportements et l'attitude de ce dernier :

[...] quand je *book* un rendez-vous avec quelqu'un, si je l'ai jamais vu, ça peut pas être la journée même, y faut une distance parce que cette distance de temps-là, me permet d'avoir une idée sur la personne que je vais rencontrer. Le moment d'attente, la réaction de la personne va donner un indice de son caractère. Si c'est quelqu'un qui est frustré [...], qui va pousser tes limites au moment de la rencontre, c'est quelqu'un qui va pas arrêter de texter puis redemander constamment, constamment même si on a établi des limites claires. Déjà ça permet d'éliminer une coupe de gens qui ont pas d'allure. [...] la personne qui va toute faire ces démarches-là est vraiment sérieuse pis est vraiment respectueuse de tes limites parce qu'elle a respecté tes limites de gestion de temps en fait. Donc c'est quelqu'un qui va être beaucoup plus à même de respecter tes limites au niveau de la rencontre (Bianca)

Deux participantes analysent aussi les demandes de services des nouveaux clients avant de les accepter. Si ces derniers ne prennent pas la peine d'effectuer leurs demandes avec respect et n'explicitent pas ce qu'ils recherchent, elles refusent de leur offrir des services, comme l'explique Coralie :

Y'a beaucoup la présentation du message aussi, j'essaie quand même de pas m'attarder à l'orthographe parce que ce n'est pas tout le monde qui a les mêmes privilèges à ce niveau-là, mais tsé juste la personne a prend le temps de se présenter. De dire son nom, son âge, sa nationalité, j'discrimine pas mais c'est juste le *l'fun* de pouvoir imaginer la personne [...] Puis la personne me dit qu'est-ce qu'elle recherche, elle est quelle genre de personne, tsé pour que je puisse me faire une idée. M'imaginer c'est qui le personnage. Donc c'est sûr que les demandes qui sont complètes comme ça c'est les demandes que je vais aller prioriser. Tsé on en reçoit beaucoup des... Salut, dispo? Ou *you're avail?* Bin on, tsé je réponds pas à ça là. J'veux dire t'es pas capable de prendre deux minutes

de ton temps pour te présenter, pour me faire sentir en sécurité par rapport à toi, je vais pas te rencontrer (Coralie)

La sélection des clients se fait aussi suite à l'évaluation des premières communications. Comme le mentionne Bianca, si elle n'apprécie pas les premiers échanges avec un client, elle refuse de le rencontrer :

Moi déjà au niveau de la communication avant la rencontre, si ça se passe pas comme je l'entends, j'arrête ça là. J'ai pas d'explications, je me sens pas d'explications à donner outre mesure que je ne veux pas te voir pour telle raison. Fak déjà c'est assez clair (Bianca)

5.2.4.2 Personne externe en soutien

Afin d'accroître leur sentiment de sécurité, cinq participantes donnent les informations de leur rendez-vous à une personne externe afin que cette dernière intervienne si elle n'a pas de nouvelles après un certain temps. Alors que certaines préfèrent donner des informations plus générales telles que la journée de leur rendez-vous et le lieu, d'autres partagent aussi l'heure exacte de la rencontre et diverses informations sur le client. C'est propre à chacune, en fonction de ce dont elles ont besoin pour se sentir en sécurité. Dans tous les cas, si les participantes ne donnent pas de nouvelles après un temps déterminé, la personne externe est appelée à intervenir, comme l'expliquent Megan et Coralie :

J'textais mes amies de l'endroit, le numéro de la chambre et toutes les informations que j'avais sur le gars [...] Pis l'heure que je devais les retexter par après. Fak tsé comme, eux y'avait toutes mes infos. Fak moi je me rendais à la chambre, je me sentais un petit peu plus en sécurité avec ça, pis généralement je disais aussi au gars que on savait j'étais où (Megan)

Moi j'ai toujours ma petite routine, je rentre à l'hôtel, j'prends mes sous, je m'excuse, je vais aux toilettes, pis quand je vais aux toilettes, j'y dis tsé le client a l'air correct, j'ai été payée, je t'écris quand je sors. Pis je lui dis à quelle heure je suis supposée finir (Coralie)

Une participante a aussi embauché un chauffeur afin d'assurer sa sécurité, personne qui la conduit à ses « *outcall* », soit ses rendez-vous chez les clients, et qui lui apporte du renfort au besoin. En ce qui concerne les deux participantes qui travaillent actuellement dans un salon de massage érotique, elles nomment aussi que leurs collègues à proximité peuvent leur apporter du soutien au besoin.

5.2.4.3 Usage de leur intuition

Huit participantes sur neuf affirment se fier à leur intuition soit pour identifier les clients problématiques, ou encore pour déceler une situation où leur sécurité pourrait être compromise. Plus précisément, cinq d'entre elles mentionnent que si elles ont un « mauvais *feeling* » par rapport à une demande de client, elles refusent de rencontrer ce dernier. Alors que certaines combinent d'autres stratégies à l'intuition dans la sélection de leurs clients, d'autres font entièrement confiance à cette dernière pour les guider dans leurs décisions, considérant qu'elle ne les a jamais induites en erreur, comme nous le mentionnent Alice et Noémie :

Honnêtement moi j'y vas 100% au *gutfeeling*. Pour vrai je sais qu'il y a bin des filles qui *screen* pis qui demandent plein d'informations, mais moi j'y vas 100% au *gutfeeling* pis ça m'a pas fait défaut à date, c'est aussi simple que ça (Alice)

J'y vas pas mal à mon *gutfeeling*... Heureusement, malheureusement, y m'est rien arrivé encore, je dis malheureusement parce que peut-être que j'pourrais raffiner mes méthodes de *screening* là. Mais vraiment la mon *gutfeeling* m'a pas fait défaut encore. Pis je répète, je touche du bois (Noémie)

De façon similaire, Coralie nous partage que son intuition domine dans sa prise de décision de rencontrer ou non le client :

Je suis beaucoup mon *feeling*, tsé des fois j'ai des courriels que j'ai envoyé, des *screen shot* à des ami.e.s pour, pis je leur ai dit j'ai pas un bon *feeling*. Pis était comme, ouin, mais c'est une belle présentation j'veux dire y t'a rien dit de, y te manque pas de respect, j'y dit non! Je sais pas, c'est en dedans de moi j'ai un mauvais *feeling*. Puis cette voix-là, les rares fois que je l'ai pas écoutée, je l'ai vraiment regretté. Fak c'est ça, je sais pas on est plus dans la spiritualité là je pense? Mais je l'écoute vraiment mon *feeling* parce qui me sert bien, jusqu'à maintenant (Coralie)

Trois participantes nomment aussi la puissance de l'intuition pour accroître leur protection physique lors d'un rendez-vous. Si elles ne sont pas confortables avec l'énergie du client, elles tentent de mettre fin à leur service le plus rapidement possible. Par exemple, Mariève nous partage avoir quitté les lieux après qu'un client ait eu des propos inquiétants :

J'ai quitté les lieux [...] parce que tsé quand quelqu'un est tellement saoul que comme, dans ses yeux tu vois de la folie [...] Y commence à me dire, « bin là tu me laisses tout seul, vous êtes toutes pareilles les femmes vous êtes toutes » y commence à sortir ça comme argument *oupelaye!* Moi *j'décriss* là! (Mariève)

5.2.4.4 Autodéfense

Cinq participantes mentionnent avoir recours à des stratégies d'autodéfense pour accroître leur sécurité dans leur pratique du travail du sexe. Quelques participantes font usage de matériel de défense, tel que du poivre de Cayenne, et une participante affirme avoir appris des techniques d'auto-défense depuis qu'elle a débuté le travail du sexe, acquis qui lui permet de maîtriser une personne violente :

Depuis que j'ai commencé à travailler [j'ai] appris quelques mouvements d'auto-défense, simplement pour me sentir en sécurité, c'est pas, je peux pas mettre personne *KO* là, [...] mais je peux me défaire de certaines situations où je suis prise de force, je suis capable de momentanément faire mal, fak ça, ça m'a permis d'avoir un plus grand sentiment de sécurité, déjà en partant (Bianca)

Une participante, pour sa part, se défend par l'entremise de sa posture et de son attitude. Plus précisément, lorsqu'un de ses clients est de plus en plus agressif, Coralie devient imposante et prend le contrôle de la situation en étant plus agressive que lui :

Ta seule chance de t'en sortir, c'est d'avoir l'air d'une *criss* de folle dangereuse. Je sais que ça a l'air bizarre un peu comme conseil! Mais ça m'a sauvé la vie, ce conseil-là. [...] J'ai quelques souvenirs où les clients ont commencé à être un petit peu plus agressifs, puis je le suis devenue plus qu'eux, je me suis organisée pour avoir l'air très agressive, très imposante, en dedans je voulais mourir, mais, [rires] je me suis organisée vraiment pour m'imposer pis souvent y *back off*, ok non ça, ça l'a l'air d'une *maudite* folle elle, ça me tente pas de m'embarquer là-dedans (Coralie)

5.2.4.5 Sobriété

Trois participantes précisent qu'elles ne consomment pas lorsqu'elles travaillent, que ce soit de l'alcool, du cannabis ou toutes autres substances pouvant altérer leur conscience, afin de « rester en contrôle », d'être « consciente, de savoir ce qui se passe » et « d'être plus alerte », ce qui augmente leur sentiment de sécurité.

5.2.4.6 Communication non violente

Lors de leur rendez-vous, deux participantes affirment faire usage d'une communication non violente avec leurs clients afin d'accroître leur sécurité, méthode leur permettant de « descendre l'escalier » de l'agressivité. Elles parlent au « je » et restent calmes, ce qui leur permet d'aborder les conflits en douceur, et non dans la violence, comme le nomme Noémie :

J'aborde les conflits de façon douce, je parle au je, et je pense que j'ai une capacité à dé-escalader les situations, pis j'pense que ça m'a aidé beaucoup, ouais (Noémie)

5.3 Évaluation de leurs expériences en tant que TDS

Les participantes utilisent divers termes lorsqu'elles décrivent leurs expériences de façon générale. Huit participantes sur neuf affirment se sentir « bien » dans la pratique du travail du sexe; elles décrivent leurs expériences comme étant « plus bénéfiques que pas bénéfiques », « plus positives que négatives », « somme toute positives » ou encore « très enrichissantes ». Certaines participantes nomment qu'elles se sentent « épanouies » dans leur travail, ou encore « choyées » d'effectuer le travail du sexe. Une participante, pour sa part, a souligné être « tannée » et « épuisée » de pratiquer ce dernier, et pense « avoir fait le tour ». Malgré l'hétérogénéité de leurs discours, toutes les participantes ont un point en commun lorsqu'elles décrivent leurs expériences; elles considèrent que ces dernières comportent des éléments « positifs » et des éléments « négatifs », comme dans l'exercice de tout autre travail.

5.3.1. Éléments positifs de leur pratique du travail du sexe

Les participantes affirment que la pratique du travail du sexe comporte de nombreux éléments positifs. Par « éléments positifs », on entend soit des avantages qu'elles retirent en effectuant le travail du sexe, des conséquences positives découlant de la pratique de cette profession sur leurs vies, ou encore simplement des éléments qu'elles apprécient de leur travail. Plus précisément, elles nomment que le travail du sexe leur a permis d'obtenir une plus grande liberté d'horaire, d'établir une connexion avec une pluralité de gens, de bonifier leur sexualité, de se découvrir sur un point de vue personnel, d'obtenir un sentiment de valorisation et de se développer un réseau de contacts.

5.3.1.1 Liberté d'horaire

L'ensemble des participantes mentionne qu'elles apprécient particulièrement la liberté d'horaire que leur offre la pratique du travail du sexe, le fait qu'elles soient « maitre de leur temps ». Considérant que cette profession leur permet d'obtenir une rémunération plus élevée que bien d'autres métiers en un nombre plus restreint d'heures, elles ont davantage de temps pour remplir d'autres obligations ou vaguer à d'autres occupations, telles qu'étudier, faire des activités qui leur plaisent, voyager, voir davantage leur entourage, ou prendre soin d'elle. Pour plusieurs d'entre elles, cet emploi leur permet donc d'avoir un mode de vie plus sain, comme nous explique Bianca :

D'avoir une job plus ou moins bien payée, genre salaire minimum *ish*, 20 heures par semaine, c'est pu dans ma capacité mentale, physique de faire ça. Peut-être que je suis paresseuse, *I don't know*, mais j'pense pas que ça en vaut la peine, je ne pense pas que ce mode de vie là en vaut la peine de ma vision à moi, ce qui fait que d'être travailleuse du sexe ça m'apporte, je suis capable de faire beaucoup moins d'heures en une semaine, que vraiment beaucoup de gens, pour arriver à avoir un mode de vie décent (Bianca)

5.3.1.2 Connexion avec une pluralité de gens

Toutes les participantes affirment que le travail du sexe leur permet de rencontrer une pluralité de gens, individus avec qui elles développent des connexions à différents niveaux. Ces dernières affirment qu'il n'y a pas de client type; les demandeurs de services ont des personnalités et des besoins multiples, ce qui fait qu'elles vivent des expériences particulièrement diversifiées dans la pratique du travail du sexe. Cette profession permet aux participantes de rencontrer des individus qu'elles n'auraient pas rencontré dans un autre contexte, ce qu'apprécie particulièrement Alice :

L'intimité partagée avec ce monde-là, j'adooore ça. J'adore ça, c'est comme, pis c'est tellement facile, pis rapide, pis ça donne un contexte, un contexte prédéterminé, préétabli pour comme avoir une relation sexuelle pis intime avec quelqu'un que, j'trouve ça malade, que j'aurais pas dans vie tsé (Alice)

Par l'entremise de ces rencontres, les participantes affirment apprendre de nouvelles choses, ce qu'elles apprécient particulièrement. La différence d'âge, d'intérêts ou de « *background* » entre elles et leurs clients ne leur empêchent pas de connecter, de passer des moments de qualité, comme nous expliquent Noémie et Megan :

Ça c'est quelque chose que j'aime beaucoup et que j'aimais beaucoup avant de commencer le travail du sexe, la première rencontre avec quelqu'un, t'as tout à découvrir l'un de l'autre, pis de se rendre compte que même si on a absolument rien en commun, pas de, on vient pas du même *background*, donc, bin de voir qu'on est capable de se rejoindre, [...] pis de s'entendre, pis de se comprendre, ça j'trouve ça vraiment beau pis je trouve ça vraiment le fun aussi? On les aime nos clients réguliers qui reviennent tout le temps mais les nouvelles rencontres ont quelque chose d'assez spécial je dirais ouais (Noémie)

C'est des conversations que j'avais pas nécessairement avec tout le monde non plus, tsé y'a des trucs [...] que c'était vraiment du *small talk*,

vraiment *basic*, mais t'as d'autres tsé y'a un gars qu'on a parlé de politique pendant deux heures cette soirée-là [...] mais tsé y viennent d'un autre milieu, y viennent pas de la même place, beaucoup plus vieux, beaucoup plus d'argent, nos visions étaient pas pareilles mais en même temps venaient se rejoindre à certains endroits (Megan)

5.3.1.3 Bonification de leur sexualité

Six participantes mentionnent que la pratique du travail du sexe a engendré des effets positifs dans leur vie sexuelle. Certaines soulignent que cette dernière leur a permis de « rehausser les standards de l'intimité et de la sexualité », de vivre des « bonnes baisés », mais aussi de mieux connaître leur corps et maintenant vivre des expériences sexuelles plus positives, comme nous le partagent Sarah et Julie :

J'connais vraiment plus mon corps, tu sais vraiment plus ce que tu veux...[...] Ouais ça l'a aidé! (Sarah)

Pis ça m'a donné aussi vraiment beaucoup de pouvoir sur mon corps, pis ma sexualité, parce qu'avant ça moi j'avais des relations sexuelles avec les gars pas d'orgasme, j'avais pas de plaisir, les gars y venaient se vider les couilles pis y s'en allaient tsé, pis moi j'me rends compte que y'a beaucoup comme de filles dans mon entourage comme ça. Tsé que y'en parlent pas là qui aimeraient peut-être ça avoir un vibreur, ou à leur chum, ou *whatever*, qui aimeraient changer certaines pratiques sexuelles, ou qui aimeraient essayer des choses nouvelles ou, tsé les gens sont super coincés là-dessus, fak pour moi, ça m'a donné ça au moins là, c'est les points positifs (Julie)

De façon similaire, Megan mentionne que le travail du sexe lui a permis d'avoir des relations sexuelles avec des hommes plus âgés et expérimentés, et donc découvrir de nouvelles pratiques sexuelles :

Ça me faisait des expériences que tu vis pas à tous les jours pis ça me faisait rencontrer des gars quand même plus vieux? Généralement qui ont

plus d'expérience au niveau de la sexualité, pis y me faisaient découvrir des trucs que je découvrais pas nécessairement avec du monde de mon âge pis, qui avaient plus confiance aussi généralement? Fak ça, j'*trippais* aussi, du fait qui savaient plus où est-ce qui s'en allaient, surtout quand j'allais avec des gars qui sont plus dominants, ou en tout cas qui se donnaient l'air, généralement y l'étaient quand même plus qu'un gars de mon âge (Megan)

Coralie, pour sa part, affirme que le travail du sexe lui a permis de s'épanouir sexuellement et de changer sa vision de la sexualité :

Ça m'a épanouie sur le plan sexuel, s'te job là. [...] La sexualité au lieu d'être un stress dans ma vie, c'est devenu vraiment plus un plaisir, c'est devenu, c'est devenu *l'fun*, c'est devenu léger. [...] Le paquet de choses que j'ai réalisé sur ma sexualité en faisant ce travail-là, c'est inimaginable. [...] Les clients m'ont énormément appris à me connaître, sexuellement (Coralie)

5.3.1.4 Sentiment de valorisation

Six participantes retirent aussi un sentiment de valorisation dans la pratique du travail du sexe. Plus précisément, certaines trouvent particulièrement gratifiant le fait que des clients reviennent les voir parce qu'ils ont apprécié leurs services; certains vont même jusqu'à les chercher activement à travers d'autres établissements offrant des services sexuels lorsqu'elles quittent leurs milieux de travail. En outre, plusieurs participantes soulèvent que le sentiment de valorisation découle du fait qu'elles contribuent à l'épanouissement sexuel de leurs clients, comme l'expliquent Mariève et Coralie :

Quand je sens que le client est content, moi j'suis rendue contente. [claquement de doigts]. Le fait de sentir qu'il se sent mieux [...] suite à mon départ, ça c'est comme, oui y'a l'argent mais ça c'est gratifiant aussi. Fak ça je l'apprécie beaucoup ce moment-là (Mariève)

J'ai tellement un sentiment gratifiant. À la fin de la majorité de mes rendez-vous. Je les sens, y me le disent verbalement la plupart, mais certains ne me le disent pas et je le sens. Comment que ça l'a justement fait du bien dans leur quotidien, que ça l'a enlevé une grosse pression (Coralie)

Bianca, pour sa part, explique que les travailleuses du sexe sont essentielles dans la société puisqu'elles contribuent à la santé sexuelle des individus, apport qui favorise le sentiment de valorisation :

Y'a beaucoup de facettes à ce travail-là que j'aime, j'vois beaucoup le travail du sexe comme une vision holistique de la santé. Pour moi, j'considère que la santé en société, c'est une santé psychologique, c'est une santé physique, une santé émotionnelle mais aussi une santé sexuelle. Pis y'a énormément de gens qui oublient cette portion-là. Puis j'pense que les travailleuses du sexe on aide beaucoup là-dessus? Puis j'aime pouvoir apporter ce sentiment d'épanouissement là, d'un point de vue sexuel à des gens (Bianca)

Pour Megan, ce sentiment de gratification vient du fait qu'elle se sent désirée, considérant que les clients déboursent un montant assez important pour passer la soirée avec elle :

En le faisant, [...] je me sentais *hot* dans le sens que, je me donnais une valeur qui correspondait à l'argent que je recevais, pour vrai, tsé comme je sors de là, on me paye pour ça, je me trouve belle, je me sens désirée, fak clairement que, ça je le savais pas nécessairement au début, mais je m'en suis rendue compte rapidement, première soirée en fait probablement... Tsé j'suis sortie de là la tête enflée là, ça avait juste pas de sens, fak comme rapidement [rires] je me suis rendue compte que la valorisation était là (Megan)

5.3.1.5 Cheminement personnel

Cinq participantes soulèvent que la pratique du travail du sexe leur ait permis de se découvrir, soit de « grandir en tant qu'humain », d'être plus « forte », « d'acquérir une confiance » ou encore de retrouver « l'amour de son propre corps ». Quelques participantes affirment que cette profession leur a permis de cheminer sur le plan personnel, de surmonter des épreuves du passé, comme nous le partagent Coralie et Jennifer :

Ça m'a tellement apporté sur le plan personnel, ce travail-là, ça l'a débloqué, c'est con à dire parce qu'on parle souvent que c'est traumatique d'être travailleuse du sexe, mais pour moi ça l'a réglé des traumas du passé (Coralie)

Récemment, c'est devenu un truc positif qui m'a vraiment permis de... Comment expliquer ça? Mon ex [...] était vraiment violent, [...] y m'a fait sentir comme une merde, pis quand j'ai recommencé à travailler au salon, j'ai réalisé que, j'ai comme repris moi-même mon sens de contrôle, mon amour de mon propre corps, pis vraiment, y m'a fait sentir tellement petite, pis tsé là le fait que c'est moi qui établit les règlements, avec les hommes, c'est moi qui décide oui ou non, avec lui j'avais pas le choix là. Fak moi ça m'a *I don't know how to say it... I like, rebirth through it* (Jennifer)

5.3.1.6 Développement d'un réseau

Quatre participantes travaillant dans une organisation avec plusieurs collègues nomment que le travail du sexe leur a permis de se développer un réseau, de rencontrer des personnes qui leur sont maintenant significatives, avec qui elles peuvent parler librement du travail du sexe, sans jugements ni tabous, comme nous l'expliquent Alice et Mariève :

C'est le fun d'avoir des collègues de travail avec qui tu peux parler de la job pis parler librement, pis tsé genre parler des clients pis toute, tsé y'a jamais personne dans vie avec qui je peux parler de t'sa parce que c'est

un peu tabou là... Ce qui est pas normal là mais bon. Mais non c'est l'*fun* de, ouin sentiment d'appartenance, mais moi je les admire vraiment ces filles-là j'trouve c'est toute, toute la gang on est toute un numéro à nous autres pour vrai là toutes des *esti* de belles personnalités pis des femmes fortes *men* pis qui savent où est-ce qu'elles s'en vont pis qui ont de la *drive* (Alice)

C'est d'avoir un réseau aussi d'amies qui me comprend. Tsé quand on se fait des soupers de pute, c'est comme c'est vraiment le fun là, parce qu'on peut être *trash*, on peut rire, on peut se comprendre dans nos *insights*, chose que c'est pas tout le monde qui pourrait nécessairement comprendre là (Mariève)

5.3.2 Éléments négatifs de leur pratique du travail du sexe

Comme dans l'exercice de tout autre travail, malgré le fait que les participantes soulèvent plusieurs points positifs dans leur pratique du travail du sexe, elles affirment que cette dernière est aussi accompagnée d'éléments négatifs. Par « éléments négatifs », on entend le vécu de situations qui sont particulièrement difficiles à gérer, de violence, ou encore la présence d'obstacles auxquels elles doivent faire face dans l'exercice de leur profession. Les principaux éléments identifiés par les participantes sont : la gestion des « mauvais clients », la criminalisation de leur profession, la forte compétition de l'industrie, la stigmatisation de leur profession, le triage des demandes de services, l'instabilité de l'industrie et le rappel des limites professionnelles au client.

5.3.2.1 Gestion des « mauvais clients »

Huit participantes affirment avoir rencontré de « mauvais » clients dans leur pratique du travail du sexe, soit des clients qui n'ont pas respecté leurs limites, qui ont été

désagréables avec elles ou encore qui ont été violents. Le respect étant fondamental pour les participantes lors de leurs offres de services, lorsqu'un client est irrespectueux ou violent, que ce soit par l'entremise de leurs comportements, leurs paroles ou leurs attitudes, elles mettent fin au rendez-vous et/ou refusent d'offrir à nouveau des services à ce client. Par exemple, Julie nous raconte avoir mis fin à un service après que le client ait été violent avec elle :

Ça m'est arrivé une fois que le gars m'a pogné la tête pis m'a fait ça de même sur le mur là [simule qu'elle se cogne la tête sur le mur], pis lui voyait ça comme du sexe *hardcore* là! Non ça c'est de la violence là. Tsé non ça c'est pas *nice*. [...] J'ai arrêté puis j'suis partie. [...] J'ai dit ça suffit, on arrête. J'suis vraiment pu à l'aise, j'aime vraiment pu ça, pis j'trouve pas ça *cool* de ta part là. C'est vraiment pas *cool*. [...] Y'a des *criss* de limites un moment donné, genre tsé, tu peux te soucier de l'autre aussi là? Tsé y'a des trucs de respect de base là! T'aimerais-tu ça que je sorte un *strap on* de nul part pis que je te le rentre dans le *cul*? Non là tsé...*Same shit* là! (Julie)

Sarah, pour sa part, nous partage qu'elle expulse les clients de sa salle s'ils ne respectent pas les limites de son massage :

J'suis rendue à un stade où que ça me dérange même pas de sortir quelqu'un de salle, [...] tsé j'ai déjà dit à quelqu'un comme, bin même à plusieurs personnes, comme, ok, là c'est la dernière fois que j'te le dis, après ça c'est fini. Pis après ça y recommence pis là, ok, tu peux aller dans ta douche pis tu *criss* ton camp. Pis là sont comme « ben là? » ouin bin là y'a rien là (Sarah)

Ce manque de respect peut aussi s'exercer à travers l'attitude et la tenue de propos déplacés. Comme nous le partage Coralie, elle ne revoit pas les clients qui ont des opinions qu'elle qualifie de « dégueulasses », aussi rares soient-ils :

Très rares encore une fois, mais [ceux] qui se sont mis à me parler du travail du sexe mais de façon vraiment désagréable là? Dans le style « je sais mieux que toi comment mener ta *business* là ». Ça c'est vraiment

crinch. Mais tsé, tu vois, moi je les revois pas ces clients-là. Ça pour moi t'es barré. Moi j'ai pas à endurer ça là, tes opinions dégueulasses? Ça m'intéresse pas, pas du tout besoin de vivre ça dans mon quotidien. J'en vois déjà assez, quand j'suis pas payée, pas nécessaire (Coralie)

Plusieurs participantes mentionnent qu'elles ne basent pas leur estime personnelle sur les rencontres ou les communications avec les « mauvais clients », qu'elles ne prennent pas de façon personnelle les propos de ces derniers, comme nous l'indiquent Mariève et Megan :

Comme le gars qui a été méchant, ça, ça m'a vraiment fâché là, mais je le prends pu comme, je base plus mon estime là-dessus (Mariève)

Moi j'étais vraiment confiante, mon estime est quand même assez solide, fak si y'avais des [trucs] négatifs qui arrivaient avant de le rencontrer ou peu importe, tsé des trucs blessants, ça venait vraiment pas m'atteindre. Genre je me sentais pas rabaisée pis comme, genre pour vrai m'atteindre dans cette optique là c'était vraiment difficile là (Megan)

De façon similaire, plusieurs participantes affirment qu'elles se détachent des éléments plus négatifs de leur travail, soit qu'elles minimisent l'énergie déployée dans ces derniers. Dans leur pratique du travail du sexe, elles mentionnent « choisir leurs combats » et « garder juste le positif », processus qu'elles effectuent en « ne prenant pas personnel » les rencontres désagréables avec des clients. Sarah, par exemple, effectue cette distance émotionnelle en se représentant les « mauvais clients » qu'elle rencontre dans le cadre de son travail comme des « enfants » :

Au début si tu prends toute vraiment à cœur, tu ressors de là pis t'es découragée des hommes. Mais après ça t'es traites un petit peu comme des enfants, pis tu leur parles un petit peu comme des enfants, pis ça vient ajouter une espèce de légèreté à tout ça, parce que t'es comme, dans le fond c'est juste des enfants (Sarah)

5.3.2.2 Criminalisation de leur profession

Six participantes soulèvent que la criminalisation de leur travail est non seulement une barrière à leur protection, mais aussi à l'information. Considérant que l'achat de services sexuels, la négociation des termes de leurs services et le recours à de tierces personnes (e.g. chauffeurs) sont des actes illégaux au Canada, ces dernières ne peuvent librement assurer leur protection et négocier ouvertement leurs limites sexuelles. Elles sont clandestines et doivent se cacher pour pratiquer leur travail, isolement qui les met particulièrement à risque de faire l'objet de violences. Alice, pour sa part, priorise sa sécurité et communique librement ses limites sexuelles aux clients :

C'est un des désavantages de la criminalisation tu peux pas, techniquement tu serais pas supposée vendre des services sexuels, donc tu peux pas communiquer normalement les activités, mais j'crois pas en ça pis j'men fou pis j'va aller en cour si y faut, j'en ai rien à foutre, même je vais mettre toutes les activités sur mon site, j'en ai rien à chier (Alice)

Le fait que les participantes ne peuvent avoir recours à de tierces personnes limite leur accès à du soutien, et positionne toute personne leur venant en aide dans la peur de commettre un acte illégal, comme nous Coralie :

Comme les chauffeurs c'est criminalisé, fak si toi par exemple là, tu décides d'aller conduire une de tes amies chez un client pis que la police te pogne, c'est illégal. D'avoir été reconduire ton amie, c'est illégal. Tsé c'est atroce quand on pense à ça là! Toi tu fais ça juste pour la protéger, pis tu te mets dans le trouble! C'est épouvantable, mais justement dans un avenir où ça serait décriminalisé, on va vraiment pouvoir s'entraider les unes des autres sans avoir peur, justement des représailles, pis de faire quelque chose d'illégal (Coralie)

La criminalisation constitue aussi une barrière à l'information. Considérant que le travail du sexe est illégal au Canada, les participantes sont limitées dans les renseignements qu'elles reçoivent pour les guider dans leur pratique, comme nous l'indique Mariève :

Tu peux pas avoir de l'information par exemple nécessairement de Stella, parce que ça peut être considéré comme de la sollicitation, fak tu peux avoir des conseils généraux mais pas assez...[pas spécifique] ouais c'est ça exactement pis c'est normal parce que à cause des lois là (Mariève)

Plusieurs participantes soulèvent que l'abolition du travail du sexe n'est pas la solution. Comme l'indique Sarah, il y aura toujours de la demande, il y aura toujours de l'offre. Les personnes dans l'industrie ne veulent qu'être protégées :

La façon la plus *safe* de pratiquer le travail du sexe c'est que ça soit encadré, tsé juste, en tant que masseuse j'me trouve déjà plus en sécurité que une escorte, pis ça c'est... Pis on n'est quand même dans une haute gamme versus comme une travailleuse de rue, pour qu'une travailleuse du sexe soit en sécurité, y faut pas abolir son travail, faut genre l'aider à... À avoir un environnement qui est sécuritaire, parce qui va toujours avoir de la demande, y va toujours avoir l'offre (Sarah)

De façon similaire, Julie affirme que si son travail était légal, elle n'aurait probablement pas fait face aux dangers auxquels elle a été confrontée dans le passé, et aurait reçu de l'aide lorsqu'elle en avait besoin :

C'est juste que dans un contexte où ça l'aurait été par exemple légal, bin j'aurais pas été exposée à tous ces dangers-là, et puis j'aurais eu plus de soutien également (Julie)

5.3.2.3 Compétition dans l'industrie

Six participantes soulèvent que l'industrie du sexe est un milieu particulièrement compétitif; la concurrence est forte entre les TDS, mais aussi entre les établissements qui offrent des services sexuels. Cette compétition entraîne une baisse des prix demandés, et nuit à la liberté des participantes d'offrir leurs services aux montants qu'elles souhaitent. Elle peut aussi pousser ces dernières à pratiquer des actes sexuels qu'elles n'offriraient pas dans d'autres circonstances, comme nous l'explique Julie :

Y'a le marché qui est un peu pas très bon à Montréal qui pousse les filles à aller de plus en plus loin, de moins en moins cher, fak ça c'est aussi un énorme problème là, pour moi dans l'industrie, par exemple quand on parle de sexe anal là, [...] y'a beaucoup de clients qui en demandent pis... Le marché à Montréal c'est rendu que les filles chargent même pu d'extras pour ça. C'est terrible là, tsé avant c'était comme 100, 150\$ de plus pour du sexe anal, maintenant c'est gratuit! Tsé fak y'a des semaines où que t'es crissement à court de *cash*, fak tu le fais men! (Julie)

Sans surprise, en réponse à cette compétition, plusieurs agences poussent les personnes qui travaillent pour elles à aller plus loin dans leurs limites sexuelles pour obtenir des clients, ce que Coralie trouve déplorable :

Tsé des agences à Montréal, y'en a beaucoup, 1) y'a beaucoup d'agences, 2) y'en a trop pour le nombre de clients que y'a, pis justement y compétitionnent toutes entre elles, fak si tu fais pas toute, tu compétitionnes pas avec celles qui font toute. Fak ça vient pas vivable (Coralie)

5.3.2.4 Stigmatisation de leur profession

Cinq participantes déplorent la stigmatisation associée à leur profession; le travail du sexe est perçu socialement comme un problème et non un travail, ce qui les isole et mine leur accès à diverses ressources. Elles affirment être mises en marge socialement et ne pas être considérées ni prises au sérieux. Elles sont découragées de

constater à quel point la société est fermée, à quel point la sexualité est encore un tabou alors qu'elle concerne l'ensemble des individus, comme nous l'explique Alice :

J'en ai marre là, je suis tannée pis j'aimerais ça que le monde soit juste, ouverts, pis que tu puisses le dire comme oui je suis travailleuse du sexe pis que ça finisse là (Alice)

Tout ce que t'entends dans ta vie [...] c'est vraiment comme... Même plus que de la putophobie là je te dirais, c'est la sexophobie, parce que le monde a juste, j'sais pas *men* c'est tellement hypocrite, le monde y'en a partout du sexe, partout, pour vendre tout ce qui existe, [...] mais comme quand qui vient le temps d'en faire, bin là le monde est comme toute puritains... Pourtant c'est quelque chose que tout le monde fait, ça fait aucun sens honnêtement (Alice)

Cette stigmatisation entraîne une peur de dévoiler sa profession à ses proches, notamment à ses partenaires intimes, comme nous l'explique Bianca :

Vraiment le stigma, c'est quelque chose qui est, un inconvénient de ça, j'ai pas un *casual job* genre j'suis pas vendeuse de café, j'suis pas enseignante, comme j'ai une job un peu plus piquante que eux autres tsé, [...] mais c'est ça donc le stigma. [...] L'appréhension avant de le dire à quelqu'un c'est quelque chose qui est difficile, c'est un inconvénient, j'suis pas en train de te dire que je joue au bowling le samedi soir là tsé [rires] mais ça va avec le stigma en fait (Bianca)

Plusieurs d'entre elles partagent avoir été jugées par des professionnel·les de la santé, des policier·ères, ou parfois des membres de leur entourage. Elles doivent constamment combattre les préjugés qui circulent à leur égard, dont le plus tenace est la représentation de l'ensemble des travailleuses du sexe comme des victimes, comme nous l'illustrent Mariève et Coralie :

Quand y'a du monde qui généralise pis qui met comme l'exploitation dans le travail, ça aussi, comme y'a un article qui est sorti [...] c'est un long témoignage d'une fille qui fait partie du programme Les Survivantes, qui rêve de devenir procureure, fak tsé c'est comme, oui elle a vécu du

trauma la fille mais c'est de l'exploitation, c'est pas du travail, fak là encore là, les gens vont encore toute mélanger, pis les préjugés qui ont contre ça bin, y vont encore plus le faire (Mariève)

J'pense que tu comprends bien que c'est un choix avec ma façon de parler, si tu trouves le tour de me dire à la fin de ce rendez-vous là que j'suis une victime pis je le sais pas là, je sais pas quoi te dire. C'est ça, de déconstruire tout ça, pis le concept du choix, j'pense que c'est souvent ça qui revient, dans les gens qui sont contre la *décrim*, c'est vraiment ça c'est le concept du choix, pis les gens ont de la misère à comprendre que c'est un travail, comme un autre travail, mais c'est le fait d'avoir entré la sexualité là-dedans (Coralie)

5.3.2.5 Triage des demandes de services

Quatre participantes affirment que le « *booking* », soit la réception des demandes de services, le triage de ces dernières et la planification des rendez-vous, est une étape particulièrement difficile qui exige beaucoup d'énergie. Considérant que leurs annonces de services sont accessibles à tous, elles reçoivent une multitude de demandes, dont plusieurs d'entre elles sont « désagréables », ou « pas sérieuses ». Les participantes mentionnent que cette étape de leur travail entraîne beaucoup de travail émotionnel, et c'est pourquoi il est nécessaire de mettre une limite à la quantité d'énergie investie dans cette tâche, comme nous l'expliquent Noémie et Coralie :

Le *emotional labor* des courriels, tsé c'est filtrer les demandes, les demandes sérieuses versus les demandes qui sont pas sérieuses, ça demande beaucoup de temps, beaucoup d'énergie, pis tsé c'est pas toujours des demandes claires et précises déjà, [...] c'est à toi de *gager* à quel point t'es prête à en donner avant qui aille un rendez-vous de *setter* tsé, y'en a pour qui c'est pas de *bullshit*, si tu me donnes pas dans ton premier email une date une heure pis une durée, moi j'te réponds pas, donc c'est à toi de décider à quel point t'en prends pis t'en laisses, de ce côté-là (Noémie)

Le gros du négatif je te dirais qui est pendant le *booking*. Vraiment yé là, pas pendant mes rendez-vous, mes rendez-vous se passent très très bien. [...] C'est le *booking*, qui est particulièrement désagréable, parce que c'est là, c'est ouvert à tout le monde. Mon site est public, n'importe qui peut me faire une demande, fak n'importe quel *moron* peut venir m'écrire. J'en ai des demandes de *morons*, j'en ai souvent. Pis tu les tries, tu réponds pas le $\frac{3}{4}$ du temps, c'est la meilleure façon de t'épuiser de répondre aux *morons* là, j'apprends encore aujourd'hui (Coralie)

Pour Julie et Megan qui pratiquent le travail du sexe en tant que *sugar baby*, trouver un client pour une visée à plus long terme peut être long et exigeant, particulièrement si elles recherchent un client qui détient un profil en particulier, comme c'est le cas de Megan :

Moi c'était pas la négociation des pratiques mais la négociation du où, quand, comment, pourquoi, et le tatati tatata là, tsé comme de se faire *choker*, ça arrivait souvent, toujours en avoir un sur le *side* ça j'ai trouvé que c'était un défi, [...] de pas trouver exactement ce que tu cherches, moi mes attentes étaient rendues trop élevées (Megan)

5.3.2.6 Instabilité de l'industrie

Quatre participantes soulèvent que l'instabilité de l'industrie est particulièrement difficile à gérer. Considérant que le travail du sexe est un métier qui n'est pas reconnu comme tel et qui n'offre donc pas de sécurité d'emploi, si ces dernières n'ont pas de clients, elles n'ont aucun revenu. Alors qu'elles peuvent avoir des semaines particulièrement mouvementées, elles vivent aussi des périodes creuses qui nécessitent davantage de recherches de clients et de publications de services. Cette instabilité de l'industrie peut plonger les participantes dans une grande précarité financière.

5.3.2.7 Rappel des limites de la relation professionnelle au client

Deux participantes soulèvent qu'il est difficile de rappeler aux clients les limites de la relation professionnelle lorsque ces derniers développent des sentiments amoureux à leur égard et/ou souhaitent transposer leurs rencontres dans la sphère intime. Lorsqu'une telle situation se produit, elles rappellent en douceur le cadre de leurs offres de service, comme l'explique Bianca :

Ça c'est un défi au quotidien, de bien s'en sortir quand les gens commencent à aborder cette question-là, non, c'est purement professionnel, j'apprécie quand tu viens ici, j'apprécie les moments qu'on a ensemble, le plaisir est réel, mais... C'est pas vrai, tsé on peut pas faire ça en dehors, tsé comme mon personnage, c'est un personnage, puis c'est tout ce que c'est. Fak ça c'est un défi je dirais (Bianca)

Jennifer, afin de protéger ses clients et elle-même, établit aussi des barrières en ce qui concerne les cadeaux et les pourboires, astuce qui lui permet de maintenir un cadre professionnel :

C'est ça, dans ces cas-là, la meilleure façon de gérer [...] c'est de refuser les cadeaux. Refuser les trop gros pourboires. Tsé, un petit peu ok, mais si y dépasse vraiment trop, les montants d'argent, je sais que c'est dur à accepter, mais eux y prennent ça pour un oui, que y'a comme de l'espoir [...] quand tu vois que la personne est vraiment attachée, faut que t'établis des barrières un peu. Autant pour toi que cette personne-là. [...] « J'suis ici pour le travail, je passe du bon temps avec toi! *But business is business. Still* (Jennifer)

5.4 Conception du travail du sexe comme un travail

L'ensemble des participantes considère le travail du sexe comme un travail, une activité génératrice de revenus. Lorsqu'elles font référence au travail du sexe, plusieurs d'entre elles décrivent ce dernier comme leur « *business* », leur « entreprise », et s'identifient comme étant des « travailleuses autonomes », des « professionnelles ». Outre le fait qu'elles considèrent ce dernier comme une profession, elles soulèvent que sa pratique implique de nombreuses responsabilités, outre la tenue de leurs rendez-vous avec leurs clients, et ne se résume pas à la performance de divers actes sexuels; elles font aussi de l'écoute, de l'éducation et de l'accompagnement dans le cadre de leur travail.

5.4.1 Un travail qui implique de nombreuses responsabilités

Plusieurs participantes mentionnent que la pratique du travail du sexe implique de nombreuses responsabilités, principalement pour celles qui pratiquent en tant que travailleuse du sexe indépendante. Plus précisément, outre la tenue de leurs rendez-vous avec leurs clients, elles doivent effectuer de nombreuses heures de travail administratif, soit d'accomplissement de tâches secondaires afin d'assurer le succès de leur entreprise, incluant la création de matériel promotionnel, la publicité de leurs services et la gestion des demandes de service. Ces tâches exigent beaucoup de temps et d'énergie, comme nous l'explique Coralie :

Le travail du sexe là, c'est pas l'heure que t'es chez ton client, tu fais 200-300\$ merci *babye* là. C'est parce que pour le faire ce client-là, pour aller le chercher, c'est des heures et des heures de composition de textes, d'annonces, de *marketing*, de travail de réseaux sociaux (Coralie)

En outre, les participantes doivent effectuer des séances photos afin d'avoir du matériel pour promouvoir leurs services, séances qui demandent aussi du temps, des efforts physiques ainsi que de l'argent, comme nous le mentionne Noémie :

J'pense pas que les gens se rendent compte à quel point c'est beaucoup de travail administratif, tsé faut se mettre des annonces, faire des *photoshoots* sur une base régulière, ça coûte beaucoup de sous puis c'est c'est demandant physiquement! (Noémie)

Outre la promotion de leurs services, elles passent un temps considérable à communiquer avec leurs clients avant la tenue du rendez-vous et à filtrer les demandes entrantes, étape qui nécessite encore une fois du temps et de l'énergie. En ce qui concerne les participantes qui pratiquent le travail du sexe pour un employeur, malgré le fait qu'elles ne détiennent pas les mêmes responsabilités, elles doivent tout de même assurer une bonne gestion de leur argent considérant qu'elles détiennent le statut de « travailleuse autonome ».

5.4.2 Un travail qui ne se limite pas à la performance d'actes sexuels

La pratique du travail du sexe est beaucoup plus qu'une offre de services sexuels; plusieurs participantes soulèvent qu'elles effectuent aussi de l'éducation sexuelle à travers leurs services, qu'elles aident leurs clients à développer des compétences sociales, et qu'elles agissent à titre de confidentes. Comme l'indique Noémie, plusieurs de ses clients sont des hommes en « mal d'amour » qui viennent chercher beaucoup plus que de l'expérience sexuelle :

C'est des gens qui ont beaucoup de difficultés à s'intégrer socialement, tsé qu'on parle d'amitié, encore moins en amour, donc j'ai l'impression qui viennent chercher de l'expérience oui sexuelle, mais sociale aussi? Tsé apprendre à communiquer avec les gens, apprendre à communiquer avec les femmes aussi (Noémie)

Quelques participantes affirment aussi que leurs services soulagent de nombreux maux, soit des « maux du cœur et du corps », qu'elles agissent comme un « baume » sur les problèmes des clients, que ces derniers soient sexuels ou non. Elles affirment

que leurs services comportent du « *caring* » (soin), ou encore une « réparation au niveau de l'âme ». Elles agissent à titre de confidentes où les clients peuvent discuter librement de leurs problèmes, en toute ouverture, comme nous l'explique Noémie :

J'essaie d'aller gratter les *bobos* un peu aussi un peu tsé, aussi j'pense que ça fait partie de notre job là, y'ont pas toujours quelqu'un à qui se confier dans leurs vies personnelles, pis nous, tsé, on n'est là? Puis on est tellement neutres, c'est sans conséquence si y nous disent leurs secrets. Tsé on va pas aller raconter ça à personne, donc j'pense que ça, c'est libérateur pour certains, pis j'pense qui en a aussi que y le font surtout pour ça, plus que le côté sexe (Noémie)

Les participantes voient aussi leurs offres de services comme une occasion pour les clients de diminuer le stress quotidien, de relaxer et de sentir mieux dans leurs corps, comme nous l'explique Jennifer :

C'est des gens qui sont négligés, qui sont *overworked*, moi c'est ça que j'attire. Fak moi si je peux, au-delà du physique, faire en sorte qui se sentent mieux, pis qui s'en aillent, pis comme, *they feel better about themselves*, moi c'est ça mon fort. Moi y'en a beaucoup qui viennent me voir pis qui sont comme « j'ai eu une mauvaise journée, pis je sais que je vais m'en aller pis je vais être mieux tsé. » [...] Beaucoup de gens stressés (Jennifer)

Ainsi, le service que les participantes offrent ne se résume pas à la performance de divers actes sexuels, il est beaucoup plus complexe ; comme le dit Noémie, elles « vendent du bonheur »!

CHAPITRE VI

DISCUSSION

Au sein de ce chapitre, nous proposons une analyse de nos principaux résultats à la lumière de notre cadre conceptuel, soit en mobilisant les éléments de définition du concept d'agentivité sexuelle, les prémisses de la sociologie interactionniste du travail ainsi que les postulats de l'approche féministe constructiviste. En conclusion, les retombées et les limites de ce projet de recherche seront présentées.

6.1 Rappel des objectifs de l'étude

Ancrée dans une posture féministe constructiviste et guidée par l'approche de la sociologie interactionniste du travail, notre étude qualitative exploratoire visait à documenter l'agentivité sexuelle des personnes TDS s'identifiant au genre femme dans le cadre de leur travail. Plus précisément notre étude visait à explorer la prise de décision de ces dernières d'effectuer le travail du sexe, leur posture de sujet dans leurs interactions sexuelles avec les clients (Lang, 2011), et le processus d'identification, de communication et négociation de leurs limites sexuelles (Hammers, 2009; Lang, 2011) dans le cadre de leur travail. Cet objectif général se déclinait en quatre objectifs spécifiques, soit : 1) documenter la prise de décision des personnes TDS s'identifiant au genre femme d'effectuer le travail du sexe; 2) explorer la posture de sujet de celles-ci dans leurs interactions sexuelles avec leurs

clients; 3) documenter le processus d'identification, de communication et de négociation de leurs limites sexuelles dans le cadre de leur travail; 4) explorer les influences individuelles, sociales, économiques et politiques agissant sur leur agentivité sexuelle. L'utilisation d'une définition élargie et intégrative de l'agentivité sexuelle nous a permis de documenter cette composante de manière transversale et donc de mettre en lumière la pluralité des expériences des TDS et les multiples manifestations de pouvoir exercées par ces dernières dans le cadre de leur travail. En effet, en interaction avec le contexte social et leur environnement de travail, elles font preuve d'agentivité non seulement dans leur prise de décision d'exercer cette profession, mais aussi dans leur pratique du travail du sexe et à travers la conception qu'elles ont de leur travail. Ainsi, ce chapitre se divise en quatre grands axes de discussion, axes étant étroitement liés à nos objectifs spécifiques. Plus précisément, les thématiques suivantes seront abordées : 1) leur prise de décision d'effectuer le travail du sexe, sujet correspondant à notre premier objectif spécifique, 2) leur posture de sujet, voire d'experte de leurs expériences, et le contrôle qu'elles exercent dans le cadre de leur travail, thématiques associées à notre deuxième et troisième objectif spécifique, 3) leur conception du travail du sexe comme un travail, thème émergent étroitement lié à notre objet d'étude et 4) les influences agissant sur l'agentivité sexuelle de ces dernières, sujet correspondant à notre quatrième objectif spécifique.

6.2 Le travail du sexe comme une réponse à divers besoins

Alors que la prise de décision d'effectuer le travail du sexe est dépeinte par la position prohibitionniste comme un acte s'effectuant nécessairement sous la contrainte et la coercition (Moran et Farley, 2019), notre étude met en lumière une réalité plus nuancée; la pratique du travail du sexe constitue, pour nos participantes,

une décision consciente afin de répondre à leurs divers besoins. La majorité des participantes a débuté ce travail afin de répondre à des besoins financiers, motivation étant aussi rapportée au sein de nombreuses études empiriques (Bailey et Figueora, 2018; Benoît *et al.*, 2017; Parent et Bruckert, 2005; Swendeman *et al.*, 2015). Alors que certaines d'entre elles présentaient un besoin urgent d'argent, d'autres ont débuté la pratique de ce dernier afin d'obtenir une plus grande indépendance financière, soit dans le but d'obtenir davantage de liberté au niveau économique. Alors que les tenant-es de l'approche prohibitionniste rejettent la possibilité pour les personnes TDS s'identifiant au genre femme de consentir librement à la pratique du travail du sexe dû, entre autres, à leur précarité financière (e.g. Farley *et al.*, 2004), notre posture théorique qui conçoit le travail du sexe comme un *travail* conteste cet argument s'inscrivant dans une perspective moraliste. Plus précisément, alors que la motivation financière est considérée comme inhérente à l'exercice de toute autre profession, elle est seulement remise en question, voire invalidée lorsqu'il est question du travail du sexe. La société étant incapable de dissocier le sexe de l'intimité (Parent et Bruckert, 2005), la pratique de la sexualité tarifée de façon volontaire devient inconcevable et inacceptable, conception étant particulièrement renforcée par la criminalisation du travail du sexe. Par exemple, Moran et Farley (2019) perçoivent l'argent comme une arme, un instrument de coercition; le consentement donné dans la pratique du travail du sexe est donc impensable et systématiquement invalidé. En concevant le travail du sexe comme une « occupation génératrice de revenus » (Mensah, 2007, p.1), la motivation financière devient incontestable et manifeste; comme dirait Coralie, « votre boucher, votre comptable ou votre banquier, il travaille pour faire de l'argent », motivation qui, d'ailleurs, n'écarte pas le fait qu'ils peuvent aimer leur travail. Pourquoi la délégitimer lorsqu'il est question du travail du sexe ? Évoluant dans une société capitaliste, le travail du sexe constitue un moyen légitime pour les participantes, au même titre de toute autre profession, de répondre à leurs besoins financiers (Benoît *et al.*, 2020). Si cet argument était mobilisé de façon constante par la position prohibitionniste, toute

profession profitant de la vulnérabilité économique des femmes serait considérée comme une forme de violence, ce qui n'est actuellement pas le cas. Cette inconstance illustre la valence émotionnelle associée au discours prohibitionniste, soit l'influence de la moralité dans la construction de leurs arguments. Tel que soulevé par Vanwesenbeeck (2017), il est nécessaire de s'attaquer aux conditions structurelles empreintes de disparités économiques et d'injustices basées sur le genre et le sexe, mais également basées sur la couleur de peau et l'ethnicité, et non au travail du sexe qui constitue, pour plusieurs personnes, un moyen afin de répondre à leurs besoins primaires dans notre société capitaliste.

En outre, quelques participantes affirment avoir débuté la pratique du travail du sexe afin d'explorer leur sexualité, motivation également rapportée dans les écrits scientifiques (Benoît *et al.*, 2017; Parent et Bruckert, 2005). En effet, ce travail leur offre un contexte afin qu'elles puissent rencontrer de nouveaux partenaires, expérimenter diverses pratiques sexuelles, ou tout simplement répondre à leurs besoins sexuels. La société actuelle étant particulièrement restrictive à l'endroit de la sexualité des personnes s'identifiant au genre femme, où seule la sexualité s'inscrivant dans un contexte conjugal et reproductif est acceptable et valorisée (Rubin, 2010), la pratique du travail du sexe représente un moyen pour certaines participantes de vivre des expériences sexuelles plurielles et laisser libre cours à leur curiosité. Cette motivation confronte particulièrement le discours social dominant qui dépeint les personnes TDS s'identifiant au genre femme comme des victimes soumises aux désirs des hommes (e.g. Poulin, 2017); certaines d'entre elles, dans notre société empreinte de négativité sexuelle qui discrédite la sexualité pratiquée dans une visée purement hédoniste (Rubin, 2010), mobilisent le travail du sexe afin de répondre à leurs besoins sexuels personnels. Une troisième motivation fut aussi soulevée par quelques participantes; le travail du sexe étant une profession remplie de mystères, certaines d'entre elles rapportent avoir aussi débuté la pratique du travail du sexe en réponse à une curiosité personnelle, motivation aussi rapportée au sein de

l'étude de Benoît et ses collègues (2017). Ainsi, sujets de leurs expériences, elles ont débuté le travail du sexe afin de répondre à leurs divers besoins; outre le fait que ce dernier représentait une opportunité d'accroître considérablement leur revenu, il représentait aussi, pour quelques participantes, un moyen efficace de satisfaire leurs besoins sexuels et leur curiosité personnelle. Que la prise de décision de pratiquer le travail du sexe soit effectuée en réponse à diverses contraintes ou non, il n'en demeure pas moins que le travail du sexe est un *travail*, profession que les participantes ont décidé de pratiquer afin de répondre à divers besoins, économiques et autres, démontrant ainsi leur posture de sujet.

6.3 Les TDS comme expertes de leurs expériences

Ancrée dans une posture théorique qui reconnaît le statut de sujet des personnes TDS s'identifiant au genre femme dans le cadre de leur travail, notre étude nous a permis de documenter les diverses formes de contrôle que ces dernières détiennent dans la pratique du travail du sexe, contrôle qu'elles exercent non seulement dans leurs offres de services, mais aussi sur leurs conditions de travail. En effet, la représentation des de ces dernières comme des êtres subordonnés soumis aux besoins sexuels des hommes (e.g. Poulin, 2017) occulte les réalités de ces dernières et nie l'agentivité qu'elles déploient dans le cadre de leur travail (Vanwesenbeeck, 2017; Weitzer, 2010); le travail du sexe est leur « *business* », « *business* » dont elles assurent la gestion.

Devant les diverses possibilités qui s'offrent à elles (travailler de façon indépendante ou pour un employeur, pratiquer la danse érotique, des massages érotiques, ou encore pratiquer le travail du sexe en tant que *sugar baby* ou escorte), les participantes déterminent leur contexte de travail en fonction de leur sentiment de sécurité, leur

degré de liberté et leurs limites personnelles. Plus précisément, tel que soulevé au sein d'autres études empiriques (Katsulis *et al.*, 2010; Krüsi *et al.*, 2012; Parent et Bruckert, 2005), certaines d'entre elles décident de travailler pour un employeur, soit pour une agence d'escorte ou un salon de massage, afin de bénéficier d'une plus grande protection dans le cadre de leur travail, protection étant renforcée par la présence de tierces parties ou encore d'équipement de protection (e.g. caméras de sécurité). D'autre part, certaines participantes décident de pratiquer le travail du sexe de façon indépendante afin de bénéficier d'une plus grande liberté de leur temps, de leur argent et de leurs conditions de travail, constat ayant aussi été documenté au sein d'autres études empiriques (Katsulis *et al.*, 2010; Pitcher, 2015). En ce qui concerne la forme de travail du sexe effectuée (danse érotique, massage érotique, *sugar baby* ou escorte), elle est déterminée par ces dernières en fonction de leurs limites personnelles. Plus précisément, les participantes ont sélectionné cette dernière en fonction de leur niveau d'aisance ressenti à l'égard de chacune de ces pratiques, décision ayant été prise pour certaines suite à la consultation de diverses ressources sur le sujet du travail du sexe ou par le biais de conversations avec leur entourage. Cependant, ces décisions ne sont pas statiques ; elles seront réévaluées en fonction de leurs expériences dans ces contextes de travail. Outre le fait que ces derniers doivent respecter leurs limites personnelles, les participantes doivent retirer des avantages en pratiquant le travail du sexe dans ces contextes, que ces avantages soient monétaires ou humains (e.g. bénéficier de protection). En l'absence de ces critères, elles changent de contexte en recherchant de meilleures conditions de travail. Elles ajustent aussi leur rythme de travail en fonction de leurs capacités et leur bien-être, ce qui leur permet de maintenir une bonne santé psychologique et d'être « bien » dans la pratique du travail du sexe. Ainsi, d'une part les participantes déterminent leur contexte de travail afin qu'il soit en congruence avec leurs besoins, et d'autre part leur contexte de travail exerce une influence sur le déroulement de leur pratique du travail du sexe, interaction également documentée au sein de l'étude de Burnes et ses collègues (2018). Les expériences subjectives de ces dernières se construisent donc en

interaction avec leur environnement de travail (Touraine, 1998). Cependant, comme au sein d'autres emplois, le travail du sexe est une profession au sein de laquelle les participantes peuvent vivre de l'exploitation (Toupin, 2006). Tel que soulevé au sein de diverses études empiriques (Bruckert et Law, 2013; Goldenberg *et al.*, 2015), les relations entre les participantes et leurs employeurs varient grandement. Au sein de notre étude, certaines participantes rapportent avoir vécu de mauvaises expériences en travaillant pour un employeur, contexte de travail dans lequel elles n'étaient ni respectées, ni protégées, et au sein duquel elles ont été victimes de violence. Elles ont quitté ces milieux de travail qu'elles qualifiaient de « malsains » à la recherche de conditions de travail qui respectaient leurs limites. Ce constat remet particulièrement en question la dichotomie agente/victime (Weitzer, 2009); le fait qu'elles aient vécu de la violence n'élimine pas le fait qu'elles détiennent de l'agentivité dans le cadre de leur travail. Le travail du sexe n'est pas violence; le non-respect de leurs limites et l'imposition de certaines conditions de travail est violence. Tel que soulevé par Burnes et ses collègues (2018), afin de pouvoir être agentives, les TDS doivent pouvoir bénéficier de soutien dans l'exercice de leur profession et pouvoir exercer leur travail au sein d'établissements sécuritaires et respectueux de leurs limites. Ces dernières sont sujets de leurs expériences et expertes de leurs besoins; maintenant, il est grand temps de leur offrir des espaces de travail sécuritaires et des conditions de travail qui respectent leur consentement et leurs limites personnelles.

Outre le pouvoir qu'elles exercent sur leurs conditions de travail, les participantes affirment qu'elles exercent du contrôle dans leurs offres de services, soit sur les termes de leurs services et l'ambiance dans laquelle ils se déroulent. Alors que les participantes travaillant pour un employeur détiennent moins de liberté en ce qui concerne le prix demandé pour certains actes et les modalités de paiement, sans égard à leur contexte de travail, l'ensemble de ces dernières exerce un contrôle sur les pratiques sexuelles effectuées, contrôle qui a aussi été documenté par Benoît et ses collègues (2020). Tel que soulevé au sein de l'étude de Burnes et ses collègues (2018),

les participantes déterminent les services sexuels offerts à leurs clients en fonction de leurs limites personnelles, soit en fonction de leur capacité et de leur niveau d'aisance à exécuter certaines pratiques sexuelles, processus qui s'effectue notamment à travers les expériences professionnelles. En effet, loin de représenter un processus linéaire exempt d'influences (Lang, 2011), l'agentivité sexuelle s'acquiert et se peaufine à travers les rencontres professionnelles et en interaction avec les individus composant leur environnement de travail (Lang, 2011; Touraine, 1998). Plus précisément, la plupart des participantes affirment « n'être plus la même TDS qu'au début de leur pratique »; à travers les expériences professionnelles, elles ont identifié leurs limites sexuelles et développé une plus grande confiance dans l'établissement de ces dernières avec leurs clients. Nos participantes communiquent leurs limites sexuelles à leurs clients, que ce soit par écrit ou en personne, et refusent d'offrir des services à ceux qui ne respectent pas ces dernières ou dont leurs demandes diffèrent de ce qu'elles peuvent et veulent offrir, constat rejoignant les résultats de l'étude de Benoît et ses collègues (2020). En accord avec les postulats de la sociologie interactionniste du travail, le processus d'identification et de communication de leurs limites sexuelles s'est donc effectué et peaufiné en interaction avec leurs clients (Dubar, Tripier et Boussard, 2015). En outre, pour plusieurs participantes, ce processus s'est aussi effectué en interaction avec leurs collègues de travail, constat rejoignant les résultats de diverses études empiriques (Bailey et Figueora, 2018; Burnes *et al.*, 2018; Harris *et al.*, 2011; Krusi *et al.*, 2012; Swendeman *et al.*, 2015). Plus précisément, grâce aux conseils et au soutien de collègues, plusieurs de nos participantes ont fait l'acquisition de compétences et de connaissances dans le cadre de leur travail, acquis qui leur ont permis de moduler leurs offres de services afin que ces dernières respectent leurs limites et soient en accord avec leur bien-être. Elles ont appris les divers types de services offerts dans l'industrie du sexe, ont développé des stratégies de prévention des violences, et ont peaufiné leurs connaissances par rapport à la santé sexuelle par le biais de leurs collègues, ce qui leur a permis de personnaliser leur pratique, mais aussi accroître leur sécurité dans le cadre de leur travail. Ce résultat va

à l'encontre du postulat de Bay-Cheng (2015) stipulant que le contexte néolibéral mine le sens de la collectivité; plusieurs participantes mettent de l'avant l'importance de l'entraide dans la pratique du travail du sexe et se mobilisent pour le bien-être et la protection de leurs collègues.

En plus du contrôle exercé par les participantes sur leurs conditions de travail et dans leurs offres de service, la posture de sujet de ces dernières dans le cadre de leur travail se reflète par leur mobilisation de diverses stratégies afin d'augmenter le contrôle qu'elles détiennent dans le cadre de leur travail (Touraine, 1998). Plus précisément, elles utilisent diverses stratégies afin d'accroître leur sécurité physique et protéger leur santé sexuelle dans le cadre de leur travail. Dans un premier temps, rejoignant les conclusions d'études antérieures, nos participantes utilisent le condom lors de pénétration vaginale ou anale (Parent et Bruckert, 2005; Reuben *et al.*, 2011) et effectuent aussi un dépistage régulier des ITSS. Dans un deuxième temps, elles déploient de nombreuses stratégies afin de prévenir ou faire face à la violence, stratégies ayant aussi été documentées au sein d'autres études empiriques : elles soumettent les nouvelles demandes de clients à diverses vérifications (Anderson *et al.*, 2015), mobilisent des personnes externes en soutien (Bungay et Guta, 2018), font usage de leur intuition dans la reconnaissance de situations ou de clients problématiques (Bungay et Guta, 2018; Harris *et al.*, 2011), utilisent diverses techniques d'autodéfense (Bungay et Guta, 2018; Harris *et al.*, 2011; Katsulis *et al.*, 2010; Krüsi *et al.*, 2012), utilisent une communication non violente afin de réduire l'occurrence de conflits (Bungay et Guta, 2018) et évitent de consommer pendant le travail afin d'accroître leur vigilance.

L'ensemble de ces éléments démontre la posture d'experte des personnes TDS s'identifiant au genre femme dans le cadre de leur travail. Non seulement elles font preuve d'agentivité sexuelle à travers diverses manifestations fragmentées, soit par la mobilisation de stratégies afin de protéger leur santé sexuelle et accroître leur sécurité

physique, mais aussi de manière transversale; l'ensemble de leur pratique est personnalisé en fonction de leurs limites personnelles et adapté à leur bien-être, processus qui implique une grande connaissance de soi et qui s'effectue en interaction avec les membres composant leur environnement de travail (Touraine, 1998).

6.4 Conception du travail du sexe comme un *travail*

La posture de sujet des participantes s'exprime aussi à travers la conception qu'elles ont de leur travail. Plus précisément, ces dernières se perçoivent comme des « professionnelles » offrant une « performance », soit un « service d'intimité personnalisé » qui nécessite de nombreuses compétences et qui implique diverses responsabilités. Tel que documenté au sein l'étude de Parent et Bruckert (2005), comme dans plusieurs autres emplois du domaine des services, les TDS doivent posséder ou développer des aptitudes interpersonnelles dans la pratique du travail du sexe. En effet, les participantes soulèvent que leur travail ne se limite pas à la performance d'actes sexuels; elles effectuent de l'éducation sexuelle à travers leurs services, aident leurs clients à développer des compétences sociales et agissent à titre de confidentes pour les hommes « en mal d'amour ». Tel que soulevé par Parent et Bruckert (2005), pour les TDS qui pratiquent le travail du sexe de façon indépendante, elles doivent aussi exécuter de nombreuses tâches administratives afin d'assurer le succès de leur « *business* ». La représentation univoque du travail du sexe comme une forme de violence invisibilise non seulement les multiples compétences développées et déployées par les femmes TDS dans le cadre de leur travail, mais aussi leurs apports dans la société; le travail du sexe est un service qui répond à de multiples besoins, besoins ne se limitant pas qu'à la sphère sexuelle. Nos participantes reconnaissent l'importance et les bienfaits de leurs services, reconnaissance qui engendre d'ailleurs un sentiment de valorisation dans le cadre de leur travail pour

plusieurs d'entre elles. Alors que le discours dominant dépeint ces dernières comme des victimes soumises aux désirs des hommes, cette vision qu'elles ont d'elles-mêmes et de leur travail est au contraire le reflet de leur posture de sujet; elles sont des « professionnelles » offrant un service qui répond à un besoin de la population, posture également documentée au sein de l'étude de Burnes et ses collègues (2018).

En outre, la mobilisation de l'approche de la sociologie du travail ainsi que la conception du travail du sexe comme un métier nous a permis de documenter non seulement les aspects organisationnels derrière la pratique du travail du sexe, mais aussi l'évaluation subjective des participantes à l'égard de leurs expériences (Touraine, 1998). Plus précisément, ces dernières affirment que comme dans l'exercice de tout autre travail, la pratique du travail du sexe comporte des éléments positifs et des éléments négatifs. Plus précisément, tel que documenté au sein d'autres études empiriques, nos participantes affirment que le travail du sexe leur permet d'avoir une grande liberté au niveau de leur temps (Bailey et Figueora, 2018; Benoît *et al.*, 2017; Benoît *et al.*, 2020; Swendeman *et al.*, 2015), de bonifier leur sexualité (Parent et Bruckert, 2005), et d'en retirer une grande valorisation (Benoît *et al.*, 2020), sentiment étant étroitement lié au fait qu'elles contribuent à l'épanouissement sexuel de leurs clients. Notre étude a aussi relevé que le travail du sexe leur permet d'établir une connexion avec une pluralité de gens, de se découvrir sur un point de vue personnel, et de se développer un réseau de contacts avec qui elles peuvent librement s'exprimer sur leur pratique du travail du sexe, sans tabous ni jugements. Ces dernières pratiquent le travail du sexe puisqu'elles en retirent des apports positifs, apports pouvant aussi être des motivations à poursuivre l'exercice de ce travail pour certaines participantes. En revanche, malgré le fait que nos participantes soulèvent plusieurs points positifs découlant de leur pratique du travail du sexe, elles affirment que cette dernière est aussi accompagnée d'éléments négatifs. En effet, elles font face à des situations particulièrement difficiles à gérer ou encore à divers obstacles qui nuisent à leur bien-être et leur sécurité dans le cadre de leur travail, composantes étant

aussi documentées au sein d'autres études empiriques, soit : la rencontre et la gestion de « mauvais clients » (Parent et Bruckert, 2005), la forte compétition de l'industrie (Parent et Bruckert, 2005; Katsulis *et al.*, 2010), la stigmatisation de leur travail (Benoît *et al.*, 2020; Burnes *et al.*, 2018), et le rappel des limites professionnelles au client lorsque celui-ci ne les respecte plus (Parent et Bruckert, 2005). Plusieurs de nos participantes dénoncent aussi la criminalisation de leur profession, criminalisation qui les prive de leurs droits et nuit à leur sécurité, constat aussi dénoncé par de nombreux auteur·es (Anderson *et al.*, 2015; Deering *et al.*, 2014; Krüsi *et al.*, 2014; Lyons *et al.*, 2017; McBride *et al.*, 2020). Notre étude démontre que le triage des demandes de services en fonction de leur sérieux et l'instabilité de l'industrie constituent aussi des défis auxquels les participantes font face. Comme le soulèvent d'autres études empiriques (Abel, 2011; Harris *et al.*, 2011; Parent et Bruckert, 2005), les défis spécifiques au métier de TDS peuvent être particulièrement épuisants émotionnellement pour les participantes. En revanche, certaines d'entre elles minimisent l'énergie déployée à gérer les éléments négatifs de leur travail et effectuent une séparation entre leur vie personnelle et professionnelle, stratégie qui leur permet de préserver leur santé psychologique et leur estime de soi.

L'évaluation subjective des participantes de leur pratique du travail du sexe, qui s'avère être particulièrement diversifiée, illustre la pluralité et la complexité de leurs expériences dans le cadre de leur travail; ces dernières ne peuvent être analysées qu'à travers la lunette de l'oppression. La représentation de leurs expériences de façon univoque, soit comme une forme de violence, occulte leurs réalités et invisibilise leur posture de sujet dans le cadre de leur travail; malgré le fait que la pratique du travail du sexe implique plusieurs éléments négatifs, la grande majorité des participantes affirment être « bien », voire « choyées » dans l'exercice de cette profession, compte tenu des multiples bénéfices qu'elles en retirent. Nos résultats réitèrent l'importance de se distancier de la vision dichotomique *victime-agente*, vision nuisant considérablement aux droits et à la sécurité des TDS (Vanwesenbeeck, 2017); les

réalités des participantes sont multiples, complexes, et ces dernières peuvent à la fois être agentives et vivre de la violence dans le cadre de leur travail. Ces résultats renforcent la nécessité d'analyser le travail du sexe comme une forme de travail, analyse nuancée qui permet non seulement de reconnaître la posture de sujet des personnes TDS, mais aussi de relever les défis spécifiques de leur travail pour ensuite déployer des solutions pour y faire face (Bruckert et Parent, 2010). Le constat est clair; il est nécessaire d'offrir des espaces de travail sécuritaires aux TDS qui respectent leurs limites, et non de criminaliser leurs activités, criminalisation qui les rend particulièrement à risque de violence et limite le déploiement de leur agentivité sexuelle dans le cadre de leurs activités professionnelles (Vanwesenbeeck, 2017).

6.5 Influences agissant sur l'agentivité sexuelle

Sans équivoque, nos participantes incarnent une posture de sujet dans le cadre de leur travail, et ce à travers leur prise de décision d'exercer cette profession, leur pratique du travail du sexe et leur conception de leur travail. Cependant, l'agentivité sexuelle ne relève pas seulement de caractéristiques individuelles (Lang, 2011; Tolman, 2002); cette dernière se construit en relation avec l'environnement d'où elle émerge et est donc grandement influencée par le contexte dans lequel elle se vit et s'exprime (Lang, 2011). En effet, nos participantes naviguent dans un contexte social particulièrement hostile à leur endroit. Ces dernières dénoncent la stigmatisation à laquelle elles font face; considérant que le travail du sexe est perçu socialement comme un problème et non un travail, l'ensemble de leurs expériences est considéré comme une forme d'exploitation. Lorsque leurs réalités divergent du discours social dominant, elles sont mises en marge socialement. Cette stigmatisation, étroitement liée à la criminalisation du travail du sexe, maintient certaines participantes dans l'isolement et limite leur accès à diverses ressources, constat étant aussi soulevé au sein de l'étude de Burnes et

ses collègues (2018). Nos participantes déplorent que la sexualité soit encore taboue en 2020; cette critique fait écho au cercle vertueux de Rubin (2010) qui illustre que les personnes TDS, de par leur travail, sont étiquetées comme des criminelles pratiquant du sexe mauvais, anormal et contre nature. Alors que le sexe conjugal et reproductif est associé socialement à une sexualité normale, bonne et sacrée, le travail du sexe se trouve aux limites extérieures du cercle, pratique étant synonyme de criminalité et de déshonneur (Rubin, 2010). Bien que les normes en matière de sexualité semblent moins rigides en contexte néolibéral (Bay-Cheng, 2015), l'exercice de la sexualité tarifée est encore profondément stigmatisée. Alors que l'agentivité des femmes et des filles est de plus en plus reconnue et défendue dans la société, celle des TDS est encore contestée, voire niée considérant la présence de rémunération contre les services sexuels offerts; selon Moran et Farley (2019), « le sexe tarifé est du sexe coercitif par sa nature. L'argent est la force coercitive » (p. 1950, traduction libre). Cette représentation du travail du sexe, représentation issue de la position prohibitionniste, occulte toute possibilité de consentement entre les personnes TDS et leurs clients. Ainsi, d'une part, il incombe à ces dernières de faire preuve d'agentivité dans le cadre de leur travail en contexte néolibéral (Bay-Cheng, 2015) et d'autre part, le contexte social et politique actuel refuse systématiquement la présence d'autonomie et de pouvoir décisionnel pour les personnes TDS (Vanwesenbeeck, 2017), paradoxe à travers lequel ces dernières doivent naviguer quotidiennement.

Outre le fait que les participantes doivent composer avec la forte stigmatisation perpétrée à leur endroit, elles doivent aussi conjuguer avec la criminalisation de leurs activités. Mis à part le fait qu'elles ne peuvent se procurer de la protection d'une personne externe en raison de la criminalisation des tierces parties, elles s'exposent à des poursuites judiciaires en négociant librement les termes de leurs services aux clients, facteur compromettant la sécurité et la santé de ces dernières. En outre, tel que soulevé dans l'étude de Parent et Bruckert (2005), considérant que le travail du

sexe n'est pas reconnu comme une profession légitime, nos participantes n'ont aucun recours pour négocier des conditions de travail décentes ni obtenir une sécurité d'emploi, ce qui peut les positionner dans une grande instabilité financière et les forcer à pratiquer certaines pratiques sexuelles dont elles n'ont pas envie. Ainsi, dans notre société actuelle façonnée par une doctrine néolibérale qui valorise le libre choix, l'autonomisation et la responsabilisation (Ayo, 2012; Bay-Cheng, 2015; Elliott, 2014), il incombe aux TDS d'être agentes dans leur pratique du travail du sexe, soit de faire des choix qui assurent leur santé sexuelle et leur sécurité physique, alors que le contexte social actuel est particulièrement méprisant à leur endroit et nie systématiquement leur pouvoir d'agir; elles sont stigmatisées sur la base de leurs activités, sont limitées dans l'expression de leur agentivité en raison de la criminalisation de leurs activités et n'ont accès à aucun droit ou protection dans le cadre de leur travail. En convergence avec le postulat de Bay-Cheng (2015), dans le contexte néolibéral actuel, l'État se déresponsabilise de la sécurité des personnes TDS s'identifiant au genre femme; ces dernières doivent veiller à leur protection dans un contexte politique et juridique qui d'emblée les rend plus vulnérables à la violence. Ainsi, notre étude, conjointement à d'autres études empiriques (Burnes *et al.*, 2018; Swendeman *et al.*, 2015), documente que le contexte social et politique a une grande influence sur l'agentivité des TDS. Tel que soulevé au sein de l'étude de Burnes et ses collègues (2018), afin que ces dernières puissent bénéficier d'environnements de travail sécuritaires et de soutien social dans le cadre de leur travail, il est nécessaire que le travail du sexe soit socialement reconnu comme une profession légitime, reconnaissance qui débute par sa décriminalisation.

Ainsi, de par notre posture théorique reconnaissant le statut de sujet des TDS dans le cadre de leur travail et la mobilisation d'une définition vaste et intégrative de l'agentivité sexuelle, notre étude qualitative a permis de découvrir la transversalité de l'agentivité de ces dernières; non seulement elle est exprimée à travers divers comportements fragmentés, mais aussi de manière horizontale par la personnalisation

de l'ensemble de leur pratique en fonction de leurs limites personnelles. En outre, en considérant le travail du sexe comme un travail, notre étude nous a permis d'illustrer la pluralité et la complexité des expériences des personnes TDS s'identifiant au genre femme, composantes qui ne peuvent être dégagées à travers la représentation univoque de leurs expériences comme une forme de violence. Les TDS sont expertes de leurs expériences; elles exercent du contrôle dans le cadre de leur travail et se conçoivent comme des professionnelles, des professionnelles offrant un service complexe qui nécessite de nombreuses compétences. Cependant, le contexte législatif actuel nie leur agentivité et les rend plus vulnérables à la violence; il est dès lors impératif de leur offrir des conditions de travail sécuritaires et respectueuses de leurs limites, conditions qui ne peuvent être obtenues tant que leurs activités professionnelles seront criminalisées (Vanwesenbeeck, 2017). Tel que le soulève Vanwesenbeeck (2017),

La discrimination, la stigmatisation et l'absence de droits des travailleurs·euses du sexe profitent invariablement aux gestionnaires, aux trafiquants, aux intermédiaires et aux autres personnes sans scrupules. Lorsque les stratégies tentent de « sauver » les travailleurs·euses du sexe plutôt que de leur donner du pouvoir, toutes les parties en profitent, sauf ces derniers·eres. (p.1634, traduction libre)

6.6 Retombées et limites de l'étude

Comme toute recherche empirique, il va sans dire que notre étude comporte ses apports et ses limites. Dans un premier temps, la mobilisation d'une définition intégrative du concept d'agentivité sexuelle nous a permis de documenter cette dernière de façon plus vaste, et non seulement par le biais de comportements spécifiques tels que le port du condom, par exemple. Notre étude, sans prétendre offrir une conceptualisation complète et exempte de critique sur l'agentivité sexuelle

des personnes TDS s'identifiant au genre femme, illustre l'importance de l'explorer de façon plus vaste afin de capter la complexité de la posture de sujet des TDS dans le cadre de leur travail.

Dans un deuxième temps, outre le fait que notre étude nous a permis d'obtenir une compréhension plus intégrative et complexe de l'agentivité sexuelle des personnes TDS s'identifiant au genre femme, elle donne de la visibilité à ces dernières dont l'expérience diverge du discours social dominant alors qu'elles ont peu d'espace dans les recherches scientifiques pour s'exprimer sur leurs réalités subjectives et plurielles (Mensah, 2003; Toupin, 2006, 2009, Weitzer, 2010). En effet, considérant que la majorité des études scientifiques mobilise une approche prohibitionniste et analyse les expériences des TDS à travers le prisme de l'exploitation (Toupin, 2006; Weitzer, 2005, 2010), peu d'études empiriques portent sur l'agentivité de ces dernières, soit leur pouvoir d'agir dans le cadre de leur travail, renforçant la représentation des personnes TDS s'identifiant au genre femme comme des victimes dépourvues de pouvoir décisionnel au sein de la société comme dans la littérature scientifique. Notre étude a permis de pallier ce biais en donnant voix à l'expertise de ces dernières dans le cadre de leur travail et ainsi lutter contre la stigmatisation perpétrée à leur endroit; elles sont expertes de leurs expériences et exercent du contrôle dans l'exercice de leur profession.

Dans un troisième temps, notre étude nous a permis de critiquer la législation actuellement en vigueur au Canada, législation qui criminalise entre autres tout achat de services sexuels. Alors que cette loi dépeint l'ensemble des personnes oeuvrant dans l'industrie du sexe comme des victimes d'exploitation sexuelle soumises aux désirs des hommes, notre étude illustre une réalité bien différente. Nos participantes considèrent le travail du sexe comme un *travail* et ne veulent qu'être protégées dans l'exercice de ce dernier, protection qui est particulièrement limitée avec la criminalisation de leurs activités. La loi expose ces dernières à de nombreux risques

dans le cadre de leur travail et les limite dans l'expression de leur agentivité; il est impératif que la loi actuelle soit modifiée afin d'accroître la protection et assurer la santé sexuelle des personnes TDS dans le cadre de leur travail.

Dans un quatrième temps, les résultats de notre étude nous permettent de formuler quelques pistes d'intervention et de réflexion non seulement pour les professionnel·les de la santé et des services sociaux oeuvrant auprès des personnes TDS, mais aussi pour la population générale. Plus précisément, notre étude soulève l'importance de se questionner en tant qu'individu, mais aussi en tant que société sur nos conceptions et discours dominants en ce qui concerne les TDS et l'industrie du sexe en général. Ces conceptions peuvent reconduire préjugés et stéréotypes et mener à des généralisations abusives pouvant nuire au bien-être des personnes TDS. En outre, il est impératif de faire preuve d'ouverture et de laisser la parole aux personnes TDS en ce qui concerne leurs expériences; elles savent ce dont elles ont besoin. Outre ces pistes d'intervention, la stigmatisation entourant le travail du sexe au féminin réitère l'importance de questionner, encore en 2020, le discours normatif entourant la sexualité des personnes s'identifiant au genre femme. En effet, la sexualité conjugale et affective étant valorisée, les TDS, de par leur travail, sont étiquetées comme impures et immorales (Rubin, 2010), étiquettes renforçant la stigmatisation, le discrédit et leur occultation de la vie sociale. En tant que citoyen·nes et professionnel·les, il est impératif de se mobiliser afin de lutter pour leurs droits, soit leur droit à la santé, à la sécurité et à la dignité, dans une visée de déconstruire les jugements empreints de moralité à l'endroit des TDS.

Malgré ses apports indéniables, notre étude comporte aussi de nombreuses limites, limites sur lesquelles les recherches futures peuvent s'appuyer afin de bonifier et proposer certains approfondissements. En effet, considérant que notre échantillon est particulièrement restreint, il n'est pas possible de généraliser nos résultats à l'ensemble des TDS qui, d'ailleurs, représentent une population particulièrement

diversifiée et hétérogène. Outre le fait que notre échantillon est de petite taille, il est aussi particulièrement homogène; l'ensemble de nos participantes s'identifie à l'origine ethnoculturelle québécoise et canadienne et la très grande majorité d'entre elles s'identifie comme femmes cisgenres, limitant notre compréhension des multiples réalités des personnes TDS s'identifiant au genre femme et des diverses influences agissant sur l'agentivité de ces dernières, dont les influences spécifiques liées à certains marqueurs identitaires et sociodémographiques. Également, l'homogénéité de notre échantillon nous offre qu'une vision partielle de l'agentivité sexuelle des personnes TDS s'identifiant au genre femme; il est nécessaire de documenter l'intersection entre les différents systèmes d'oppression basés entre autres sur le genre, l'âge, l'ethnicité, la couleur de peau, le statut socio-économique, l'identité de genre et l'orientation sexuelle afin d'obtenir une compréhension plus globale et inclusive de cette dernière (Lerum et Dworkin, 2015). Il serait donc crucial de mener une étude qualitative sur le sujet de l'agentivité sexuelle en mobilisant une approche intersectionnelle et en recrutant un échantillon plus diversifié, échantillon qui permettrait d'obtenir une compréhension plus approfondie de cette composante et de mettre en lumière les multiples influences agissant sur l'agentivité des personnes TDS s'identifiant au genre femme.

Ensuite, notre échantillon étant particulièrement restreint, nous n'avons pas atteint la saturation empirique. Considérant que nos participantes personnalisent leur pratique du travail du sexe en fonction de leurs limites personnelles, leurs expériences sont plurielles; elles mobilisent des stratégies qui diffèrent et exercent du contrôle dans le cadre de leur travail de diverses façons. Cependant, malgré le fait que nous n'avons pas obtenu la saturation empirique, notre étude nous a permis de complexifier notre compréhension de l'agentivité sexuelle des TDS et de relever divers thèmes récurrents dans le discours de ces dernières, telle que la notion de contrôle. Il serait particulièrement pertinent d'approfondir cette dernière au sein d'études ultérieures en mobilisant un plus grand échantillon, étude qui permettrait de documenter les

multiples façons dont le contrôle est exercé par les TDS dans le cadre de leur travail et ainsi obtenir un portrait plus complet et diversifié de leurs besoins et leurs réalités.

En outre, malgré le fait que cette étude détenait comme objectif spécifique d'explorer les influences individuelles, relationnelles, sociales et politiques agissant sur l'agentivité sexuelle des personnes TDS s'identifiant au genre femme, aucune question n'était spécifiquement prévue sur le sujet. Les influences étaient documentées à travers le discours de ces dernières et par des questions de relance, limitant grandement les données recueillies sur ce sujet. Ainsi, il serait impératif au sein de recherches futures de documenter explicitement cette composante auprès des participantes, soit de les questionner directement sur ce sujet, afin d'obtenir un portrait plus juste et complexe de leurs réalités. Cependant, l'entretien semi-dirigé n'est peut-être pas l'outil de collecte idéal afin d'explorer cette composante; lorsque nous avons tenté d'approfondir le sujet des influences avec les participantes, il était difficile pour ces dernières d'identifier concrètement ce qui pouvait nuire ou contribuer à leur agentivité. Ainsi, la tenue de groupes de discussion serait possiblement une méthode plus appropriée et particulièrement porteuse et novatrice afin de collecter des données sur ce sujet. Plus précisément, entendre les expériences des autres participantes permettrait potentiellement à ces dernières de nourrir leurs réflexions sur le sujet et davantage cibler des influences agissant sur leur agentivité sexuelle. Cependant, de façon générale, l'entretien semi-dirigé a été particulièrement utile afin d'explorer le sujet de l'agentivité sexuelle de manière individuelle. Étant une thématique personnelle et potentiellement délicate à aborder pour certaines participantes, cette méthode de collecte des données se déroulant sous forme de conversation nous a permis d'instaurer une ambiance plus décontractée pour l'appréhender.

Pour terminer, les participantes ont été recrutées par l'entremise d'un échantillonnage de convenance et par boule de neige. Ainsi, elles participaient sur une base volontaire,

engendrant potentiellement un biais dans les données récoltées. Plus précisément, il est possible de présager que les personnes TDS s'identifiant au genre femme ayant participé étaient plus enclines à s'exprimer sur le sujet et confiantes dans leur posture de sujet dans le cadre de leur travail.

CONCLUSION

En guise de conclusion, rappelons les deux grands buts idéologiques derrière la production d'une recherche féministe : contrer l'invisibilité des femmes, particulièrement de celles étant marginalisées, et contester les représentations erronées de leurs expériences produites par le discours dominant (Lather, 1988). Ancrée dans une perspective féministe constructiviste et guidée par l'approche de la sociologie interactionniste du travail, notre étude portant sur l'agentivité sexuelle des personnes TDS s'identifiant au genre femme a répondu à ces deux grands objectifs. Alors que les médias et la position prohibitionniste dépeignent les TDS comme des victimes d'exploitation dépourvues de pouvoir décisionnel, notre étude illustre une réalité bien différente; ces dernières font preuve d'agentivité non seulement dans leur prise de décision d'exercer cette profession, mais également dans leur pratique du travail du sexe et à travers la conception qu'elles ont de leur propre travail. Expertes de leurs expériences, les TDS personnalisent leur pratique du travail du sexe afin qu'elle soit en congruence avec leurs limites personnelles, processus qui s'effectue à travers leur cheminement professionnel. Cependant, l'agentivité sexuelle de ces dernières n'est pas libre de toute influence; le contexte social et politique étant particulièrement hostile à l'endroit de ces dernières, elles sont d'emblée limitées dans l'expression de leur agentivité sexuelle en raison de la stigmatisation et la criminalisation de leurs activités.

Tel que soulevé éloquentement par une participante, « on parle beaucoup de nous, mais on nous parle pas à nous ». Cette affirmation, puissante et sans équivoque, illustre le silence socialement et scientifiquement imposé aux personnes TDS qui ne

s'identifient pas comme victimes. Il est impératif que davantage d'études empiriques mobilisent et reconnaissent l'agentivité de ces dernières; elles sont expertes de leurs expériences et détiennent un pouvoir d'agir dans le cadre de leur travail. Bien que notre étude ait effectué un pas dans cette direction, d'autres recherches sont nécessaires afin d'emboîter le pas pour de réels changements, soit une transformation du discours dominant qui présente ces dernières comme étant foncièrement victimes, vision qui occulte les multiples réalités et besoins des personnes TDS s'identifiant au genre femme. Elles ont beaucoup de choses à nous dire et nous apprendre; arrêtons de parler d'elles, et parlons plutôt *avec elles*.

ANNEXE A

GUIDE D'ENTREVUE

Projet de recherche: L'agentivité sexuelle des femmes travailleuses du sexe dans le cadre de leur travail

Préambule : Expliquer le formulaire de consentement et procéder à la signature de ce dernier (remettre une copie à la participante). Mentionner à nouveau qu'aucune compensation n'est offerte pour la participation à cette recherche, et que la participante peut arrêter l'entrevue à tout moment si elle le désire. Demandez à la femme quel terme elle souhaite employer pour la durée de l'entrevue: prostitution, travail du sexe, ou tout autre terme à sa préférence.

Présenter la définition de l'agentivité sexuelle à la participante:

L'agentivité sexuelle est définie comme étant la **capacité de faire des choix**, d'adopter une **posture de sujet** lors d'interactions à caractère sexuel, et à **identifier, communiquer et négocier** ses limites sexuelles dans le cadre de son travail.

Thème I (30 minutes):

- Processus de prise de décision d'effectuer le travail du sexe
 - Parlez-moi de votre expérience en tant que femme travailleuse du sexe.

Sous-thème :

- Contexte dans lequel le travail du sexe est effectué.
 - Parlez-moi du milieu de travail dans lequel vous travaillez.
 - Comment vous vous sentez dans votre milieu de travail?
 - Parlez-moi du contrôle que vous avez sur vos conditions de travail.
- Motivations d'effectuer le travail du sexe.
 - Qu'est ce qui vous a motivé à travailler dans l'industrie du sexe?

Thème II (30 minutes):

- Adoption d'une posture de sujet dans le cadre de leur travail.
 - Parlez-moi de vos interactions avec vos clients.

Sous-thèmes:

- Déroulement des interactions avec leurs client.e.s.

- De façon générale, comment décrivez-vous vos interactions sexuelles avec vos client.e.s?
- De façon générale, comment vous sentez-vous dans vos interactions sexuelles avec vos client.e.s?
- Qu'est-ce que vous considérez comme positif dans vos interactions avec vos client.e.s?
- Qu'est-ce que vous considérez comme difficile dans vos interactions avec vos client.e.s?
- Stratégies mises en place avec leurs client.e.s pour assurer leur sécurité et leur santé sexuelle.
 - Qu'est-ce que vous faites pour assurer votre sécurité physique dans le cadre de votre travail?
 - Qu'est-ce que vous faites pour assurer votre santé sexuelle dans le cadre de votre travail? (Par exemple, pour éviter la contraction d'infections transmissibles sexuellement et par le sang)

Thème III (20 minutes):

- Identification des limites sexuelles dans le cadre de leur travail.
 - Quelles sont les limites sexuelles que vous posez dans le cadre de votre travail?
- Communication et négociation des limites sexuelles dans le cadre de leur travail. (Si la femme a nommé des limites sexuelles à la question précédente)
 - De quelles façons communiquez-vous vos limites sexuelles avec vos client.e.s?
 - Quelles sont les réactions de vos client.e.s lorsque vous établissez vos limites sexuelles? Comment composez-vous avec ces réactions?

Conclusion de la rencontre (10 minutes):

- Qu'est-ce que vous aimeriez donner comme conseil.s aux femmes travailleuses du sexe en ce qui concerne leur agentivité sexuelle? (Répéter la définition au besoin)
- Qu'est-ce que vous aimeriez affirmer pour conclure cette entrevue?

Remercier la femme de sa participation et lui remettre la liste des ressources avec une explication des différents services offerts.

ANNEXE B

AFFICHE DE RECRUTEMENT

*Participant·es recherch·ées pour le
projet de recherche:*

L'AGENTIVITÉ SEXUELLE DES FEMMES TRAVAILLEUSES DU SEXE

dans le cadre de leur travail

Participer à ce projet de recherche, qu'est-ce que ça veut dire exactement?

Ça consiste à faire une entrevue de 90 minutes, 100% confidentielle, sur les sujets suivants:

- Prise de décision d'effectuer le travail du sexe
- Déroulement des interactions avec les client·e·s
- Identification, communication et négociation des limites sexuelles

Pour participer, il faut:

- S'identifier en tant que femme;
- Être âgée de 18 ans et plus;
- Faire du travail du sexe avec contacts physiques;
- Comprendre et parler le français, vu que l'entrevue sera faite dans cette langue.

À noter qu'aucune compensation financière n'est offerte pour participer au projet de recherche.

Projet mené dans le cadre de la maîtrise en sexologie, sous la direction de Simon Corneau, professeur permanent à l'Université du Québec à Montréal.

Vous êtes intéressée à participer? Contactez Pamela Plourde, étudiante-chercheuse du projet, par courriel ou téléphone:

✉ plourde.pamela@courrier.uqam.ca 📞 514-980-0804

Les femmes qui s'identifient à un ou plusieurs groupes marginalisés basés sur l'identité de genre, l'orientation sexuelle, l'appartenance ethnoculturelle ou le revenu sont encouragées à participer à ce projet de recherche afin de représenter davantage les diverses réalités des femmes travailleuses du sexe.



UQAM

Université du Québec
à Montréal



ANNEXE C

COURRIEL ENVOYÉ AUX ORGANISMES ET AUX CLINIQUES DE
DÉPISTAGE ET TEXTE DÉCRIVANT L'ÉTUDE

Bonjour,

Je me présente, Pamela Plourde, étudiante chercheuse à l'Université du Québec à Montréal. J'effectue présentement une recherche dans le cadre de ma maîtrise recherche et intervention qui porte sur l'agentivité sexuelle des femmes travailleuses du sexe dans le cadre de leur travail, concept qui est défini comme étant la capacité de faire des choix, d'adopter une posture de sujet lors d'interactions à caractère sexuel et d'identifier, communiquer et négocier ses limites sexuelles dans le cadre de son travail.

Alors que de nombreuses études qui abordent le travail du sexe au féminin se concentrent sur les expériences négatives vécues par les femmes travailleuses du sexe et les difficultés liées au métier, peu d'entre elles abordent l'agentivité et le pouvoir d'action des femmes dans le cadre du travail du sexe. C'est pourquoi cette étude se penche sur ces notions, qui se trouve d'ailleurs au cœur même des débats sur le travail du sexe.

Considérant que votre *[insérer ici organisme ou clinique]* offre des services aux femmes travailleuses du sexe, ce message vise à vous demander votre approbation afin d'apposer mon affiche de recrutement dans votre établissement.

Vous trouverez, en pièce jointe, l'affiche de recrutement en question. Pour toute question, n'hésitez surtout pas à me contacter à l'adresse courriel plourde.pamela@courrier.uqam.ca ou encore par téléphone au 514-980-0804.

Veillez noter qu'un suivi téléphone de cette demande sera effectuée dans 14 jours.

En vous souhaitant une excellente journée,
Cordialement,

Paméla Plourde

Étudiante chercheuse à l'Université du Québec à Montréal

plourde.pamela@courrier.uqam.ca

514-980-0804

Document de présentation du projet de recherche : L'agentivité sexuelle des femmes travailleuses du sexe dans le cadre de leur travail

Le travail du sexe, soit l'échange de services sexuels contre des biens matériels ou de l'argent, fait l'objet de nombreux débats sociaux et juridiques (Hayes-Smith & Shekarkhar, 2010). Alors que la position abolitionniste perçoit les femmes oeuvrant dans l'industrie du sexe comme des victimes d'exploitation sexuelle n'ayant aucun pouvoir décisionnel, les TDS et leurs allié.e.s défendent que celles-ci détiennent un pouvoir d'agir dans le cadre de leur travail et luttent pour l'amélioration de leurs conditions de travail (Ka Hon Chu & Glass, 2013). Actuellement, les études qui abordent le travail du sexe au féminin se concentrent davantage sur les expériences négatives vécues par les femmes travailleuses du sexe ainsi que sur les difficultés liées à ce métier. Cependant, peu d'écrits scientifiques basent leurs recherches sur l'agentivité, le pouvoir d'action et les apports positifs du travail du sexe (Hunter Jones, 2016). C'est pourquoi cette étude se penche sur ces concepts si peu explorés, qui se trouvent pourtant au coeur des débats.

L'objectif général de la présente recherche consiste à documenter l'agentivité sexuelle des femmes travailleuses du sexe dans le cadre de leur travail, soit leur capacité à faire des choix, à adopter une posture de sujet lors d'interactions à caractère sexuel (Lang, 2011), et à identifier, communiquer et négocier leurs limites sexuelles (Hammers, 2009 ; Lang, 2011) dans le cadre de leur travail.

Ce dernier se décompose en quatre objectifs spécifiques :

- Documenter la prise de décision des participantes d'effectuer le travail du sexe;
- Explorer la posture de sujet des femmes TDS lors des interactions sexuelles avec leurs clients;
- Documenter le processus d'identification, de communication et de négociation de leurs limites sexuelles dans le cadre de leur travail;

- Explorer les influences individuelles, sociales, économiques et politiques agissant sur leur agentivité sexuelle.

Quelles sont les pertinences de l'étude?

- Nuancer les discours entourant le travail du sexe ;
- Faire des recommandations pour l'adoption de politiques sensibles à la réalité des femmes travailleuses du sexe;
- Développer des programmes d'intervention qui misent sur des composantes positives, tel que le pouvoir d'action des femmes travailleuses du sexe.

Vous avez des questions sur le projet? N'hésitez pas à contacter Pamela Plourde, étudiante chercheure à la maîtrise recherche et intervention en sexologie, par courriel à l'adresse plourde.pamela@courrier.uqam.ca ou par téléphone au 514-980-0804.

Ce projet est mené sous la direction de Simon Corneau, professeur permanent à l'Université du Québec à Montréal.

ANNEXE D

FORMULAIRE DE CONSENTEMENT

FORMULAIRE DE CONSENTEMENT

L'agentivité sexuelle des femmes travailleuses du sexe dans le cadre de leur travail

Étudiante chercheuse

Paméla Plourde, candidate à la maîtrise Recherche-Intervention aux cycles supérieurs en sexologie à l'Université du Québec à Montréal (UQAM), courriel : plourde.pamela@courrier.uqam.ca

Direction de recherche

Simon Comeau, Professeur au département de sexologie à l'UQAM, coordonnées : (514) 987-3000 poste 3753 ou comeau.simon@uqam.ca.

Préambule

Nous vous demandons de participer à un projet de recherche qui implique une entrevue individuelle d'environ 90 minutes. Avant d'accepter de participer à ce projet de recherche, veuillez prendre le temps de lire et de bien comprendre les renseignements qui suivent. Ce formulaire de consentement vous explique le but de cette étude, les procédures, les avantages et inconvénients, ainsi que les personnes avec qui vous pouvez communiquer au besoin. N'hésitez surtout pas à poser des questions si vous ne comprenez pas certains mots, nous sommes là pour y répondre.

Description du projet et de ses objectifs

Le projet de recherche est effectué dans le cadre de la maîtrise recherche-intervention en sexologie à l'UQAM. Ce projet a pour but de satisfaire les exigences du programme en réalisant toutes les étapes d'une recherche qualitative. Ce dernier cherche à documenter l'agentivité sexuelle des femmes travailleuses du sexe, soit leur capacité à faire des choix, à adopter une posture de sujet lors d'interactions à caractère sexuel, et à identifier, communiquer et négocier leurs limites sexuelles dans le cadre de leur travail. Pour ce faire, douze femmes travailleuses du sexe seront interviewées individuellement. Ce projet sera en place jusqu'au mois d'août 2020.

Nature et durée de votre participation

Votre participation à ce projet implique de votre part de répondre à nos questions le mieux que vous pouvez lors de l'entrevue individuelle. Il n'y aura pas de suivi ou d'entrevue supplémentaire. Celle-ci aura lieu soit dans un organisme communautaire qui offre des services aux femmes travailleuses du sexe ou dans un local confidentiel à l'Université du Québec à Montréal. La totalité de l'entrevue sera enregistrée de façon audio seulement.

Avantages liés à la participation

Votre participation à cette étude détiend quelques avantages. Tout d'abord, cette entrevue vous offre un espace de non-jugement où vous pouvez librement vous exprimer sur vos expériences. Elle permettra d'obtenir une meilleure compréhension de l'agentivité sexuelle en documentant vos expériences vécues dans le cadre du travail du sexe. De plus, en participant à l'avancement des connaissances sur

le sujet, cette étude pourrait permettre éventuellement d'améliorer les services qui sont offerts à toutes les femmes travailleuses du sexe, afin de les rendre plus adaptés et davantage représentatifs de votre réalité.

Risques liés à la participation

En ce qui concerne les risques, considérant que le sujet est personnel et possiblement sensible pour certaines personnes, il est possible que vous ressentiez un inconfort à répondre à certaines questions durant l'entrevue individuelle. Si tel est le cas, vous pouvez librement choisir de ne pas répondre à la question. Ensuite, il est possible que certaines questions ou sujets abordés vous rappellent des souvenirs négatifs liés à vos interactions avec vos client.e.s. N'hésitez pas à le mentionner à l'étudiante chercheuse si c'est le cas, des ressources vous seront données selon vos besoins. Pour terminer, considérant que le travail du sexe est un sujet sensible et médiatisé, il est possible que des membres de la communauté réagissent publiquement aux résultats de l'étude, positivement ou négativement. Cependant, soyez assurée que toute information pouvant potentiellement vous identifier sera supprimée.

Confidentialité

Vos informations personnelles ne seront connues que de l'étudiante chercheuse et du directeur de recherche et ne seront pas dévoilées lors de la diffusion des résultats. Les entrevues seront transcrites afin de faciliter l'analyse. À cette étape, toute information pouvant potentiellement vous identifier ou identifier un organisme sera supprimée. Les entrevues transcrites seront numérotées et seule l'étudiante chercheuse et son directeur de recherche auront la liste des participantes et du numéro qui leur aura été attribué. Tous les documents relatifs à votre entrevue seront conservés sur un ordinateur accessible par mot de passe seulement ainsi que dans un classeur fermé à clé dans le bureau du directeur de recherche de manière à assurer votre confidentialité pendant la durée de l'étude. Seuls l'étudiante chercheuse et le directeur de recherche auront connaissance de ces mots de passe. L'ensemble des documents et des enregistrements audio sera détruit cinq ans après le dépôt du mémoire.

Il est possible que vos propos soient cités dans la présentation des résultats, sous forme d'extrait de verbatim, afin d'appuyer les analyses présentées. Cependant, soyez assurée que ces citations respecteront votre confidentialité : toute information pouvant vous identifier ne sera pas partagée.

Utilisation secondaire des données

Aucune utilisation secondaire des données n'est prévue.

Participation volontaire et retrait

Votre participation est entièrement libre et volontaire. Vous pouvez refuser d'y participer ou vous retirer en tout temps sans devoir justifier votre décision. Si vous décidez de vous retirer de l'étude, vous n'avez qu'à aviser l'étudiante chercheuse verbalement; toutes les données vous concernant seront ensuite détruites.

Conflit de rôle

L'étudiante chercheuse est aussi coordonnatrice du PlaMP, un organisme qui travaille auprès des individus de 12 à 25 qui échangent ou sont susceptibles d'échanger des services sexuels. Ainsi, il est possible que vous ayez été ou allez être dans le futur en contact avec cette dernière dans le cadre de son travail. Soyez assurée que vos informations personnelles partagées au sein de cette recherche demeurent confidentielles et ne seront aucunement partagées dans un autre contexte.

Indemnité compensatoire

Aucune compensation financière n'est donnée pour la participation à ce projet de recherche.

Des questions sur le projet?

Pour toute question additionnelle sur le projet ou sur votre participation vous pouvez communiquer avec les responsables de la recherche : Simon Comeau, directeur de recherche et professeur au département de sexologie à l'UQAM, coordonnées : (514) 987-3000 poste 3753 ou comeau.simon@uqam.ca; Paméla Plourde, candidate à la maîtrise en sexologie de l'UQAM, profil recherche-intervention, courriel : plourde.pamela@courrier.uqam.ca.

Ce projet de recherche auquel vous allez participer a été soumis au Comité d'éthique de la recherche pour les projets étudiants impliquant des êtres humains (CERPE). De plus, l'étudiante chercheuse a complété le cours « l'Énoncé de politique des trois Conseils : Éthique de la recherche avec des êtres humains : Formation en éthique de la recherche (EPTC 2 : FER) » et a obtenu le certificat adjoint. Pour toute question ne pouvant être adressée au directeur de recherche ou à l'étudiante responsable, ou pour formuler une plainte ou des commentaires, veuillez contacter la coordination du CERPE de la Faculté des sciences humaines, par courriel au cerpe.fsh@uqam.ca.

Remerciements

Votre collaboration est essentielle à la réalisation de notre projet et l'équipe de recherche tient à vous en remercier.

Si vous souhaitez recevoir une copie du mémoire une fois ce dernier déposé, veuillez cocher l'énoncé et écrire votre adresse de courriel à laquelle il pourra être envoyé.

Je souhaite recevoir une copie du mémoire une fois ce dernier déposé.

Adresse courriel de correspondance : _____

Consentement

Je déclare avoir lu et compris le présent projet, la nature et l'ampleur de ma participation, ainsi que les risques et les inconvénients auxquels je m'expose tels que présentés dans le présent formulaire. J'ai eu l'occasion de poser toutes les questions concernant les différents aspects de l'étude et de recevoir des réponses à ma satisfaction. Je, soussignée, accepte volontairement de participer à cette étude. Je peux me retirer en tout temps sans préjudice d'aucune sorte. Je certifie qu'on m'a laissé le temps voulu pour prendre ma décision. Une copie signée de ce formulaire d'information et de consentement doit m'être remise.

Prénom Nom

Signature

Date

Engagement de l'étudiante chercheure

Je, soussignée, certifie

- (a) avoir expliqué à la signataire les termes du présent formulaire; (b) avoir répondu aux questions qu'elle m'a posé à cet égard;
- (c) lui avoir clairement indiqué qu'elle reste, à tout moment, libre de mettre un terme à sa participation au projet de recherche décrit ci-dessus;
- (d) que je lui remettrai une copie signée et datée du présent formulaire.

Prénom Nom

Signature

Date

ANNEXE E

RESSOURCES

Ressources – Travail du sexe

Montréal

Stella, l'amie de Maimie

(Organisme par et pour les travailleuses du sexe, ligne d'écoute, informations, références, défense de droits, clinique médicale, et plus encore)

514-285-1599

Projet d'intervention auprès des mineur.E.s prostitué.E.s (PIaMP)

(Services d'écoute, soutien et accompagnement auprès des personnes de 12 à 25 ans qui échangent des services sexuels contre toute forme de rémunération)

Intervenante de milieu : 438-504-7483

ASTTeQ (Action Santé Travesti(e)s & Transsexuel(le)s)

(Organisme par et pour les personnes trans, soutien, informations, références, travail de proximité, et plus encore)

514-847-0067 poste 207

Longueuil

Émissaire – Programme pour les femmes travailleuses du sexe

(Informations, soutien, accompagnement et clinique de dépistage pour les femmes travailleuses du sexe dans leurs milieux de vie)

Diane : 450-651-9229 poste 29

Laval**Sphères – Santé sexuelle globale – Projet Venus**

(Informations, soutien, accompagnement et clinique de dépistage pour les femmes travailleuses du sexe)

Téléphone général : 450-669-1680, cellulaire : 514-823-0705 ou 438-403-4701

Autres ressources**Tel-Aide**

(Ligne d'écoute 24 heures sur 24, 7 jours sur 7)
514-935-1101

Suicide–Action : ligne d'écoute en prévention du suicide

(Ligne d'écoute 24 heures sur 24, 7 jours sur 7)
1-866-APPELLE (1-866-277-3553)

Ligne d'écoute provinciale pour les victimes d'agression sexuelle

(Ligne d'écoute 24 heures sur 24, 7 jours sur 7)
Montréal : 514-933-9007
Ailleurs au Québec : 1-888-933-9007

ANNEXE F

CERTIFICAT ÉTHIQUE

CERTIFICAT D'APPROBATION ÉTHIQUE

Le Comité d'éthique de la recherche pour les projets étudiants impliquant des êtres humains (CERPE FSH) a examiné le projet de recherche suivant et le juge conforme aux pratiques habituelles ainsi qu'aux normes établies par la *Politique No 54 sur l'éthique de la recherche avec des êtres humains* (Janvier 2016) de l'UQAM.

Titre du projet:	L'agentivité sexuelle des femmes travailleuses du sexe dans le cadre de leur travail
Nom de l'étudiant:	Paméla PLOURDE
Programme d'études:	Maîtrise en sexologie (concentration recherche-intervention)
Direction de recherche:	Simon CORNEAU

Modalités d'application

Toute modification au protocole de recherche en cours de même que tout événement ou renseignement pouvant affecter l'intégrité de la recherche doivent être communiqués rapidement au comité.

La suspension ou la cessation du protocole, temporaire ou définitive, doit être communiquée au comité dans les meilleurs délais.

Le présent certificat est valide pour une durée d'un an à partir de la date d'émission. Au terme de ce délai, un rapport d'avancement de projet doit être soumis au comité, en guise de rapport final si le projet est réalisé en moins d'un an, et en guise de rapport annuel pour le projet se poursuivant sur plus d'une année. Dans ce dernier cas, le rapport annuel permettra au comité de se prononcer sur le renouvellement du certificat d'approbation éthique.



Anne-Marie Parisot

Professeure, Département de linguistique

Présidente du CERPE FSH

RÉFÉRENCES

- Abel, G. M. (2011). Different stage, different performance: The protective strategy of role play on emotional health in sex work. *Social Science & Medicine*, 72(7), 1177-1184. doi : 10.1016/j.socscimed.2011.01.021
- Alliance canadienne pour la réforme des lois sur le travail du sexe. (2018). *Mémoire relatif au projet de loi C-75 : Loi modifiant le Code criminel, la Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents et d'autres lois et apportant des modifications corrélatives à certaines lois*. Récupéré de <https://www.noscommunes.ca/Content/Committee/421/JUST/Brief/BR10012197/br-external/CanadianAllianceForSexWorkLawReform-9898636-f.pdf>
- Alsop, R. et Heinsohn, N. (2005). Measuring empowerment in practice: Structuring analysis and framing indicators. *World Bank Policy Research Working Paper*, 3510. doi : 10.1596/1813-9450-3510
- Anderson, S., Xi Jia, J., Liu, V., Chattier, J., Krüsi, A., Allan, S., Maher, L. et Shannon, K. (2015). Violence prevention and municipal licensing of indoor sex work venues in the Greater Vancouver Area: Narratives of migrant sex workers, managers and business owners. *Culture, Health & Sexuality*, 17(7), 825-841. doi : 10.1080/13691058.2015.1008046
- Averett, P., Benson, M. et Vaillancourt, K. (2008). Young women's struggle for sexual agency: The role of parental messages. *Journal of Gender Studies*, 17(4), 331-344. doi : 10.1080/09589230802420003
- Ayo, N. (2012). Understanding health promotion in a neoliberal climate and the making of health conscious citizens. *Critical Public Health*, 22(1), 99-105. doi : 10.1080/09581596.2010.520692
- Bailey, A. E. et Figueroa, J. P. (2018). Agency, lapse in condom use and relationship intimacy among female sex workers in Jamaica. *Culture, Health & Sexuality*, 20(5), 531-544. doi : 10.1080/13691058.2017.1360944
- Bay-Cheng, L. Y. (2015). The agency line : A neoliberal metric for appraising young women's sexuality. *Sex Roles*, 73(7-8), 279-291. doi : 10.1007/s11199-015-0452-6

- Bellhouse, C., Crebbin, S., Fairley, C. K. et Bilyard, J. E. (2015). Impacts of sex work on women's personal romantic relationship and the mental separation of their work and personal lives : A mixed-methods study. *PLoS ONE*, *10*(10), e0141575. doi : 10.1371/journal.pone.0141575
- Benoît, C., Ouellet, N., Jansson, M., Magnus, S. et Smith, M. (2017). Would you think about doing sex for money? Structure and agency in deciding to sell sex in Canada. *Work, Employment and Society*, *31*(5), 731-747. doi : 10.1177/0950017016679331
- Benoît, C., Smith, M., Jansson, M., Healey, P. et Magnuson, D. (2020). The relative quality of sex work. *Work, Employment and Society*, *00*(0), 1-17. doi : 10.1177/0950017020936872
- Blais, M. et Martineau, S. (2006). L'analyse inductive générale : description d'une démarche visant à donner un sens à des données brutes. *Recherches Qualitatives*, *26*(2), 1-18.
- Braun, V. et Clarke, V. (2012). Thematic analysis. Dans H. Cooper, P. M. Camic, D. L. Long, A. T. Panter, D. Rindskopf et K. J. Sher (dir.), *APA handbook of research methods in psychology, Vol. 2. Research designs: Quantitative, qualitative, neuropsychological, and biological* (p. 57-71). Washington, D.C : American Psychological Association.
- Bruckert, C. et Law, T. (2013). *Beyond pimps, procurers and parasites : Mapping third parties in the incall/outcall sex industry*. University of Ottawa. Récupéré de: <https://www.nswp.org/sites/nswp.org/files/ManagementResearch%20%284%29.pdf>
- Bruckert, C. et Parent, C. (2010). Le travail du sexe comme métier. Dans C. Parent, C. Bruckert, P. Corriveau, M. N. Mensah, et L. Toupin (dir.), *Mais oui c'est un travail! Penser le travail du sexe au-delà de la victimisation* (p. 57-80). Québec : Presses de l'Université du Québec.
- Bulot, V., Thomas, P. et Delevoye-Turrell, Y. (2007). Agentivité : se vivre ou se juger agent? *L'Encéphale*, *33*(4), 603-608. doi : 10.1016/S0013-7006(07)92060-6
- Bungay, V. et Guta, A. (2018). Strategies and challenges in preventing violence against canadian indoor sex workers. *American Journal of Public Health*, *108*(3), 393-398. doi : 10.2105/AJPH.2017.304241

- Bungay, V., Kolar, K., Thindal, S., Remple, V. P., Johnston, C. L. et Ogilvie, G. (2013). Community-based HIV and STI prevention in women working in indoor sex markets. *Health Promotion Practice, 14*(2), 247-255. doi : 10.1177/1524839912447189
- Burnes, T. R., Rojas, E. M., Delgado, I. et Watkins, T. E. (2018). « Wear some thick socks if you walk in my shoes » : Agency, resilience, and well-being in communities of North American sex workers. *Archives of Sexual Behavior, 47*(5), 1541-1550. doi : 10.1007/s10508-016-0915-z
- Cepeda, A. et Nowotny, K. M. (2014). A border context of violence: Mexican female sex workers on the US-Mexico border. *Violence Against Women, 20*(12), 1506-1531. doi : 10.1177/1077801214557955
- Comte, J. (2014). Decriminalization of sex work : Feminist discourses in light of research. *Sexuality & Culture, 18*, 196-217. doi : 10.1007/s12119-013-9174-5
- Conseil du statut de la femme. (2012). *La prostitution : il est temps d'agir*. Récupéré de <https://www.csf.gouv.qc.ca/wp-content/uploads/avis-la-prostitution-il-est-temps-dagir.pdf>
- Corriveau, P. (2010). Réguler le travail du sexe : Entre la victimisation et la liberté de choisir. Dans C. Parent, C. Bruckert, P. Corriveau, M. N. Mensah, et L. Toupin (dir.), *Mais oui c'est un travail! Penser le travail du sexe au-delà de la victimisation* (p. 29-54). Québec : Presses de l'Université du Québec.
- Curtin, N., Ward, L. M., Merriwether, A. et Caruthers, A. (2011). Femininity Ideology and sexual health in young women: A focus on sexual knowledge, embodiment, and agency. *International Journal of Sexual Health, 23*(1), 48-62. doi : 10.1080/19317611.2010.524694
- Decker, M. R., Pearson, E., Illangasekare, S. L., Clark, E. et Sherman, S. G. (2013). Violence against women in sex work and HIV risk implications differ qualitatively by perpetrator. *BMC Public Health, 13*(1), 1-10. doi : 10.1186/1471-2458-13-876
- DeCoster, M. (1998). Introduction : Bilan, actualité et perspectives de la sociologie du travail. Dans M. DeCoster et Picheault, F (dir.), *Traité de sociologie du travail* (2^e éd., p. 11-39). Paris : De Boeck Supérieur.
- Deering, K. N., Amin, A., Shoveller, J., Nesbitt, A., Garcia-Moreno, C., Duff, P., Argento, E. et Shannon, K. (2014). A systematic review of the correlates of violence against sex workers. *American Journal of Public Health, 104*(5), 42-54. doi : 10.2105/AJPH.2014.301909

- Drapeau, M. (2004). Les critères de scientificité en recherche qualitative. *Pratiques Psychologiques*, 10(1), 79-86. doi : 10.1016/j.prps.2004.01.004
- Dubar, C., Tripier, P. et Boussard, V. (2015). *Sociologie des professions* (3^e éd.). Paris : Armand Collin.
- Elliott, S. (2014). « Who's to blame? » Constructing the responsible sexual agent in neoliberal sex education. *Sexuality Research and Social Policy*, 11(3), 211-224. doi : 10.1007/s13178-014-0158-5
- Énoncé de politique des trois conseils (EPTC2). (2014). *Éthique de la recherche avec des êtres humains* (2^e éd.). Canada : Secrétariat sur la conduite responsable de la recherche.
- Farley, M. (2004). « Bad for the body, bad for the heart » : Prostitution harms women even if legalized or decriminalized. *Violence Against Women*, 10(10), 1087-1125. doi : 10.1177/1077801204268607
- Farley, M., Cotton, A., Lynne, J., Zumbek, S., Spiwak, F., Reyes, M. E., Alvarez, D. et Sezgin, U. (2004). Prostitution and trafficking in nine countries : An update on violence and posttraumatic stress disorder. *Journal of Trauma Practice*, 2(3-4), 33-74. doi : 10.1300/J189v02n03_03
- Fédération des femmes du Québec. (2018). *Communiqué : Retour sur notre dernière assemblée générale*. [Communiqué]. Récupéré de <https://www.ffq.qc.ca/fr/communiques-de-presse/communiqué-retour-sur-notre-derniere-assemblee-generale>
- Fortin, M.-F. et Gagnon, J. (2016). *Fondements et étapes du processus de recherche: Méthodes quantitatives et qualitatives* (3^e édition). Québec : Chenelière Éducation.
- Gaedah, Y. (2003). *La prostitution, un métier comme un autre?* Montréal : VLB éditeur.
- Gauthier, B. et Bourgeois, I. (2016). *Recherche sociale : De la problématique à la collecte de données* (6^e édition). Québec : Presses de l'Université du Québec.
- Goldenberg, S. M., Duff, P. et Krüsi, A. (2015). Work environments and HIV prevention: A qualitative review and meta-synthesis of sex worker narratives. *BMC Public Health*, 15(1), 1-15. doi : 10.1186/s12889-015-2491-x
- Hammers, C. (2009). Space, agency, and the transfiguring of lesbian/queer desire. *Journal of Homosexuality*, 56(6), 757-785. doi : 10.1080/00918360903054269

- Hanger, A. et Maloney, J. (2006). *The challenge of change : A study of Canada's criminal prostitution laws*. Standing Committee on Justice and Human Rights. Récupéré de <https://www.ourcommons.ca/Content/Committee/391/JUST/Reports/RP2599932/justrp06/sslrrp06-e.pdf>
- Harris, M., Nilan, P. et Kirby, E. (2011). Risk and risk management for australian sex workers. *Qualitative Health Research*, 21(3), 386-398. doi : 10.1177/1049732310385253
- Jeffreys, E. (2009). *Sex worker-driven research: Best practice ethics*. Récupéré de <https://www.nswp.org/sites/nswp.org/files/Elena-Jeffreys-Sex-Worker-Driven-Research-1.pdf>
- Ka Hon Chu, S. et Glass, R. (2013). Sex law reform in Canada : Considering problems with the nordic model. *Alberta Law Review*, 51(1), 101-124. doi : 10.29173/alr59
- Katsulis, Y., Lopez, V., Durfee, A. et Robillard, A. (2010). Female sex workers and the social context of workplace violence in Tijuana, Mexico. *Medical Anthropology Quarterly*, 24(3), 344-362. doi : 10.1111/j.1548-1387.2010.01108.x
- Kramer, L. A. et Berg, E. C. (2003). A survival analysis of timing of entry into prostitution: The differential impact of race, educational level, and childhood/adolescent risk factors. *Sociological Inquiry*, 73(4), 511-528. doi : 10.1111/1475-682X.00069
- Krüsi, A., Chettiar, J., Ridgway, A., Abbott, J., Strathdee, S. A. et Shannon, K. (2012). Negotiating safety and sexual risk reduction with clients in unsanctioned safer indoor sex work environments: A qualitative study. *American Journal of Public Health*, 102(6), 1154-1159. doi : 10.2105/AJPH.2011.300638
- Krüsi, A., Pacey, K., Bird, L., Taylor, C., Chettiar, J., Allan, S., Bennett, D., Montaner, J. S., Kerr, T. et Shannon, K. (2014). Criminalisation of clients : reproducing vulnerabilities for violence and poor health among street-based sex workers in Canada – a qualitative study. *BMJ Open*, 4(6), e005191. doi : 10.1136/bmjopen-2014005191
- Lang, M.-È. (2011). L'« agentivité sexuelle » des adolescentes et des jeunes femmes : une définition. *Recherches féministes*, 24(2), 189-209. doi : 10.7202/1007759ar

- Lather, P. (1988). Feminist perspectives on empowering research methodologies. *Women's Studies International Forum*, 11(6), 569-581. doi : 10.1016/0277-5395(88)90110-0
- Lavallée, D. (2003). La prostitution : profession ou exploitation? *Éthique publique*, 5(2). doi : 10.4000/ethiquepublique.2078
- Lavigne, J., Le Blanc Elie, M. et Maiorano, S. (2019). Agentivité sexuelle des femmes dans les films pornographiques critiques réalisés par des femmes. *GLAD! Revue sur le langage, le genre, les sexualités*, 06. doi : 10.4000/glad.1476
- Lazarus, L., Chettiar, J., Deering, K., Nabess, R. et Shannon, K. (2011). Risky health environments: Women sex workers' struggles to find safe, secure and non-exploitative housing in Canada's poorest postal code. *Social Science & Medicine*, 73(11), 1600-1607. doi : 10.1016/j.socscimed.2011.09.015
- Lerum, K. et Dworkin, S. L. (2015). Sexual agency is not a problem of neoliberalism : Feminism, sexual justice, & the carceral turn. *Sex Roles*, 73(7), 319-331. doi : 10.1007/s11199-015-0525-6
- Levy, A. (2005). *Women chauvinist pigs : Female and the rise of raunch culture*. New York : Free Press.
- Lyons, T., Krüsi, A., Pierre, L., Kerr, T., Small, W. et Shannon, K. (2017). Negotiating violence in the context of transphobia and criminalization: The experiences of trans sex workers in Vancouver, Canada. *Qualitative Health Research*, 27(2), 182-190. doi : 10.1177/1049732315613311
- MacKinnon, C. A. (2014). *Traite, prostitution, inégalité*. Québec, Canada : M Éditeur.
- Mathieu, N.-C. (1991). Critiques épistémologiques de la problématique des sexes dans le discours ethno-anthropologique. Dans N.-C. Mathieu (dir.), *L'anatomie politique* (p. 75-127). Paris : Côt-femmes.
- McBride, B., Shannon, K., Murphy, A., Wu, S., Erickson, M., Golbenberg, S. M. et Krüsi, A. (2020). Harms of third party criminalisation under end-demand legislation: Undermining sex workers' safety and rights. *Culture, Health & Sexuality*, 1(1), 1-17. doi : 10.1080/13691058.2020.1767305
- McCandless Stone, M. (2020). « If he looks clean... » : Condom use decisions in Prostitution. *Deviant Behavior*, 41(6), 718-732. doi : 10.1080/01639625.2019.1594584

- Mensah, M. N. (2003). Visibilité et droit de parole des travailleuses du sexe : Abolition ou trafic d'un espace citoyen? *Les cahiers de la femme*, 22(3-4), 66-71.
- Mensah, M. N. (2006). Débat féministe sur la prostitution au Québec : points de vue des travailleuses du sexe. *Revue canadienne de sociologie*, 43(3), 345-361. doi : 10.1111/j.1755-618X.2006.tb02229.x
- Mensah, M. N. (2007). *Travail du sexe : 14 réponses à vos questions*. [Dépliant]. Montréal : Stella et Services aux collectivités de l'UQAM. Récupéré de https://sac.uqam.ca/upload/files/publications/femmes/14questions_TravDuSexe.pdf
- Mensah, M. N. et Bruckert, C. (2012). *10 raisons de lutter pour la décriminalisation du travail du sexe*. Récupéré de <https://cybersolidaires.typepad.com/files/10raisons.pdf>
- Mensah, M. N. et Laberge, M.-C. (2006). Évolution du discours féministe sur la « prostitution » au Québec. *Bulletin d'histoire politique*, 15(1), 71-80. doi : 10.7202/1056086ar
- Mensah, M. N. et Lee, C. (2010). Petites et grandes discriminations des travailleuses du sexe au Québec. *Le Sociographe*, 31(1), 47-55. doi : 10.3917/graph.031.0047
- Ministère de la Justice Canada. (2014, décembre). *Projet de loi C-36, Loi modifiant le Code criminel pour donner suite à la décision de la Cour suprême du Canada dans l'affaire Procureur général du Canada c. Bedford et apportant des modifications à d'autres lois en conséquence*. (publication n° J2-399/2014F-PDF). Récupéré de <https://www.justice.gc.ca/fra/pr-rp/autre-other/protect/index.html>
- Moran, R. et Farley, M. (2019). Consent, coercion and culpability : Is prostitution stigmatized work or an exploitive and violent practice rooted in sex, race, and class inequality? *Archives of Sexual Behavior*, 48(9), 1947-1953. doi : 10/1007/s10508-018-1371-8
- Ollivier, M. et Tremblay, M. (2000). *Questionnements féministes et méthodologie de la recherche*. Paris : Éditions L'Harmattan.
- Paillé, P. et Mucchielli, A. (2003). *L'analyse qualitative en sciences humaines et sociales*. Paris : Armand Collin.

- Parent, C. (2001). Les identités sexuelles et les travailleuses de l'industrie du sexe à l'aube du nouveau millénaire. *Sociologie et sociétés*, 33(1), 159-178. doi : 10.7202/001544ar
- Parent, C. et Bruckert, C. (2005). Le travail du sexe dans les établissements de services érotiques : une forme de travail marginalisé. *Déviance et Société*, 29(1), 33-53. doi : 10.3917/ds.291.0033
- Parent, C. et Bruckert, C. (2010). Le débat actuel sur le travail du sexe. Dans C. Parent, C. Bruckert, P. Corriveau, M. N. Mensah, et L. Toupin (dir.), *Mais oui c'est un travail! Penser le travail du sexe au-delà de la victimisation* (p. 7-27). Québec : Presses de l'Université du Québec.
- Pheterson, G. (2001). *Le prisme de la prostitution* (traduit de l'anglais par N.-C. Mathieu). Paris : Éditions L'Harmattan. Récupéré de http://virtuolien.uqam.ca/tout/UQAM_BIB001192453
- Pitcher, J. (2015). Sex work and modes of self-employment in the informal economy: diverse business practices and constraints to effective working. *Social Policy & Society*, 14(1), 113-123. doi : 10.1017/S1474746414000426
- Poulin, R. (2004). *La mondialisation des industries du sexe. Prostitution, pornographie, traite des femmes et des enfants*. Ottawa : Les Éditions L'Interligne.
- Poulin, R. (2017). *Une culture d'agression. Masculinités, industries du sexe, meurtres en série et de masse*. Québec, Canada : M Éditeur.
- Ragsdale, K., Anders, J. T. et Philippakos, E. (2007). Migrant latinas and brothel sex work in Belize : Sexual agency and sexual risk. *Journal of Cultural Diversity*, 14(1), 26-34.
- Raphael, J. et Shapiro, D. L. (2004). Violence in indoor and outdoor prostitution venues. *Violence Against Women*, 10(2), 126-139. doi : 10.1177/1077801203260529
- Reuben, J., Serio-Chapman, C., Welsh, C., Matens, R. et Sherman, S. G. (2011). Correlates of current transactional sex among a sample of female exotic dancers in Baltimore, MD. *Journal of Urban Health*, 88(2), 342-351. doi : 10.1007/s11524-010-9539-0
- Ricci, S., Kurtzman, L. et Roy, M-A. (2014). La banalisation de la prostitution : moteur de la traite des femmes et frein à la lutte féministe pour l'égalité. *Nouvelles Questions Féministes*, 33(1), 80-95. doi : 10.3917/nqf.331.0080

- Rubin, G. (2010). Penser le sexe : pour une théorie radicale de la politique de la sexualité. Dans G. Rubin, et R. Mesli (dir.), *Surveiller et jouir : anthropologie politique du sexe* (p.135-209). Paris : Éditions Epel.
- Savoie-Zajc, L. (2003). L'entrevue semi-dirigée. Dans B. Gauthier (dir.), *Recherche sociale. De la problématique à la collecte de données* (4^e éd., p. 293-316). Québec : Presses de l'Université du Québec.
- Shannon, K., Terr, T., Strathdee, S. A., Shoveller, J., Montaner, J. S. et Tyndall, M. W. (2009). Prevalence and structural correlates of gender based violence among a prospective cohort of female sex workers. *BMJ Public Health*, 339(7718), 442-445. doi : 10.1136/bmj.b2939
- Sherman, S. G., Lillestone, P. et Reuben, J. (2011). More than a dance: The production of sexual health risk in the exotic dance clubs in Baltimore, USA. *Social Science & Medicine*, 73(3), 475-481. doi : 10.1016/j.socscimed.2011.05.036
- Shira, M., Goldenberg, S. M., Liu, V., Nguyen, P., Chettiar, J. et Shannon, K. (2014). International migration from non-endemic settings as a protective factor for HIV/STI risk among female sex workers in Vancouver, Canada. *Journal of Immigrant Minority Health*, 17(1), 21-28. doi : 10.1007/s10903-014- 0011-1
- Simic, M. et Rhodes, T. (2009). Violence, dignity and HIV vulnerability: Street sex work in Serbia. *The Sociology of Health and Illness*, 31(1), 1–16. doi : 10.1111/j.1467-9566.2008.01112.x
- Slavin, J. H., Davies, J. M., Oxenhandler, N., Selingman, S. et Stein, R. (2006). Roundtable discussion on sexuality in development and treatment II: Clinical application. *Studies in Gender and Sexuality*, 7(3), 259-289. doi : 10.2513/s15240657sgs0703_4
- Smette, I., Stefansen, K. et Mossige, S. (2009). Responsible victims? Young people's understanding of agency and responsibility in sexual situations involving underage girls. *Young : Nordic Journal of Young Research*, 17(4), 351-373. doi : 10.1177/110330880901700402
- Swendeman, D., Fehrenbacher, A. E., Ali, S., George, S., Mindry, D., Collins, M., Ghose, T. et Dey, B. (2015). « Whatever I have, I have made by coming into this profession » : The intersection of resources, agency, and achievements in pathways to sex work in Kolkata, India. *Archives of Sexual Behavior*, 44(4), 1011-1023. doi : 10.1007/s10508-014-0404-1

- Tolman, D. L. (2002). *Dilemmas of desire : Teenage girls talk about sexuality*. Cambridge : Harvard University Press.
- Toupin, L. (2006). Analyser autrement la « prostitution » et la « traite des femmes ». *Recherches féministes*, 19(1), 153-176. doi : 10.7202/014068ar
- Toupin, L. (2009). La légitimité incertaine des travailleuses du sexe dans le mouvement des femmes au Québec. *Globe*, 12(2), 109-127. doi: 10.7202/1000710ar
- Touraine, A. (1998).Préface. Dans M. DeCoster et Picheault, F (dir.), *Traité de sociologie du travail* (2^e éd., p. 1-10). Paris : De Boeck Supérieur.
- Tracy, S. J. (2010). Qualitative quality: Eight «big-tent» criteria for excellent qualitative research. *Qualitative Inquiry*, 16(10), 837-851. doi : 10.1177/1077800410383121
- Trudel, L., Simard, C. et Vonarx, N. (2007). La recherche qualitative est-elle nécessairement exploratoire? *Recherches Qualitatives Hors Série*, 5, 38-45.
- Van Bavel, H. (2017). Beyond exploitation: Towards a nuanced understanding of agency for adolescent female sex workers – evidence from Zanzibar and Morogoro. *Culture, Health & Sexuality*, 19(1), 76-90. doi : 10.1080/13691058.2016.1207253
- van der Meulen, E. et Durisin, E. M. (2008). Why decriminalize? How Canada's municipal and federal regulations increase sex workers' vulnerability. *Canadian Journal of Women and the Law*, 20(2), 289–312. doi : 10.3138/cjwl.20.2.289
- Vanwesenbeeck, I. (2017). Sex work criminalization is barking up the wrong tree. *Archives of Sexual Behavior*, 46, 1631-1640. doi : 10.1007/s10508-017-1008-3
- Weitzer, R. (2005). Flawed theory and method in studies of prostitution. *Violence Against Women*, 11(7), 934-949. doi : 10.1177/1077801205276986
- Weitzer, R. (2009). Sociology of sex work. *Annual Review of Sociology*, 35, 213-234. doi : 10.1146/annurev-soc-0703 08-12002
- Weitzer, R. (2010). The mythology of prostitution. Advocacy research and public policy. *Sexuality Research and Social Policy*, 7(1), 15-19. doi : 10.1007/s13178-010-0002-5

Weitzer, R. (2018). Resistance to sex work stigma. *Sexualities*, 21(5-6), 717-729. doi : 10.1177/1363460716684509

Wilson, H. W. et Widom, C. S. (2010). The role of youth problem behaviors in the path from child abuse and neglect to prostitution: A prospective examination. *Journal of Research on Adolescence*, 20(1), 210-236. doi : 10.1111/j.1532-7795.2009.00624.x

